



Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032

Préambule :

L'instruction budgétaire et comptable M57, prévoit l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) à l'occasion de chaque renouvellement du conseil municipal, et ce avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement.

Ce règlement fixe obligatoirement :

- Les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) y afférant dans le respect du cadre prévu par la réglementation. A ce titre, il fixe les règles de caducité des AP et des AE, (hormis pour les AP et les AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en fin d'exercice) ;
- Les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (Budget Primitif : BP, Budget Supplémentaire : BS, Décisions Modificatives : DM).

Il est valable pour la durée de la mandature.

Il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions.

La gestion de la pluriannualité

A. Définition

La gestion en Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) peut s'avérer nécessaire quand un projet, une opération ou un dispositif de subvention ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années. L'adoption d'AP-AE est une technique budgétaire qui déroge au principe d'annualité et permet de mettre en œuvre des projets à caractère pluriannuel tout en préservant l'équilibre du budget et les capacités financières d'une entité. Sa mise en œuvre est facultative.

Toute nouvelle AP ou AE ouverte par le conseil municipal doit être couverte par des Crédits de Paiement (CP) de l'exercice en cours et/ou des exercices futurs. L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AP ou de l'AE est égal à la somme de ses crédits de paiement (respectivement d'investissement ou de fonctionnement) étalés dans le temps.

Le niveau de vote réglementaire des autorisations de programme et d'engagement est le chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

B. Autorisation de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

C. Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP)

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées précédemment. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

D. Modalités d'adoption

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées aux membres du conseil municipal par le maire ou par son adjoint délégué aux finances.

Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles peuvent être votées lors de tout conseil municipal.

La délibération précise l'objet de l'AP/AE, son millésime, son montant et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement par chapitre. Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'AP/AE.

Toute modification de l'objet, du montant ou du chapitre budgétaire d'imputation relève du conseil municipal.

E. Modalités de gestion

Les AP/AE demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

La clôture d'une AP ou d'une AE a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou annulées. L'annulation relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

A l'issue de l'exercice budgétaire, les crédits de paiement relatifs à une AP/AE inscrits non mandatés deviennent caduques. Ils sont ventilés sur les exercices restants à courir de l'AP.

Avant le vote du budget suivant, le maire peut liquider et mandater, et le comptable peut payer les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (Art. L 1612-1 du CGCT).

F. Modalités d'information

Un état récapitulatif est présenté chaque année dans le cadre du vote du budget primitif et de l'approbation du compte financier unique. La situation des AP et des AE, ainsi que des CP y afférents, donne lieu à un état joint aux documents budgétaires. En plus de cette information régulière, le conseil municipal se prononce sur le vote et les modifications des AP/CP.

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CFU - 2025
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : St Julien-lès-Metz (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21570616900012

POSTE COMPTABLE : SGC METZ

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : St Julien-lès-Metz (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	24
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	27
D1 - Dépenses de fonctionnement	37
D2 - Recettes de fonctionnement	41

III - Etats financiers

A - Bilan	44
B - Compte de résultat	48
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	51
D - Balance des comptes	52

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	73
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	77

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	79
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	80
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	84
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	86
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	87
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	89
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	90
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	91
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	92
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	93
B3 - Etat des provisions	94
B4 - Etat des charges transférées	96
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	97
B6 - Prêts	98
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	99
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	100
B7.3 - Etat des emprunts garantis	101
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	102
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	103
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	104
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	105
B7.8 - Autres engagements donnés	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706169-20260409-DCH_12_2026

B7.9 - Autres engagements reçus	107
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	108
B9 - Etat du personnel	109
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	113
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	114
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	115
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	116
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	117
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	118
C2.1 - Situation des AP	120
C2.2 - Situation des AE	121
IV - Annexes	
C - Etats annexés budgétaires	
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	122
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	129
IV - Etats annexés	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	136
D2 - Gestion des fonds européens	137
D3 - Actions de formation des élus	138
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	139
D5 - Identification des flux croisés	140
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	141
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	142
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	144
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	145
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	146
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	147
E - État des Contrôles du Compte Financier	148
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES
I
A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	3643

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	4405530

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	702.54
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	858.24
3 Dépenses d'équipement brut / population	366.46
4 Encours de dette / population (2)(3)	243.47
5 DGF / population	33.23

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62.67
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86.05
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	18.14
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	13.95
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	28.37
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	1.56

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 049 150,81	3 129 947,58	5 179 098,39
	Recettes réalisées (1)	B	999 344,54	3 289 108,83	4 288 453,37
	Restes à réaliser	C	17 425,00	0,00	17 425,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 383 382,58	3 684 197,58	6 067 580,16
	Dépenses réalisées (1)	E	1 628 576,12	2 742 307,40	4 370 883,52
	Restes à réaliser	F	135 000,00	0,00	135 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-629 231,58	546 801,43	-82 430,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	334 231,77	554 250,00	888 481,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-294 999,81	1 101 051,43	806 051,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-117 575,00	0,00	-117 575,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-412 574,81	1 101 051,43	688 476,62

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	334 231,77	0,00	-629 231,58	0,00	-294 999,81
Fonctionnement	977 018,23	422 768,23	546 801,43	0,00	1 101 051,43
TOTAL I	1 311 250,00	422 768,23	-82 430,15	0,00	806 051,62
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	1 311 250,00	422 768,23	-82 430,15	0,00	806 051,62

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
MATEC		COTISATION	2 175,60
AGURAM		COTISATION	200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 135 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
107	Opération d'équipement n° 107	914,40
142	Opération d'équipement n° 142	50 594,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	27 014,71
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	56 476,25
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 17 425,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 425,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	12 384,63
Subventions d'investissement versées	240,79	Neutralisations et régularisations	1 003,30
Autres immobilisations incorporelles	26,75	Réserves	7 349,63
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	554,25
Terrains	4 119,50	Résultat de l'exercice	546,80
Constructions	6 964,39	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	8 618,51	TOTAL FONDS PROPRES (I)	21 838,61
Réseaux divers	137,21	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	215,25	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	20,18
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	452,16	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 144,96	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	891,15
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,02	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	891,15
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	21 919,54	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70,33
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	1,48
Créances	34,62	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	71,80
Trésorerie	867,59	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	902,20	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	983,13
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	22 821,74	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	22 821,74

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	139,42	136,96
Participations	140,10	84,81
Compensations, autres attributions et autres participations	37,86	29,33
Dons et legs	0,03	0,00
Impôts et taxes	2 187,87	2 156,34
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	284,08	229,95
Produits des cessions d'actifs	2,52	230,00
Autres produits de gestion	138,59	12,29
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	3,97	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	90,79	90,79
Neutralisation des moins-values de cession	71,76	8,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	3 096,99	2 978,47
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	730,95	734,59
Charges de personnel	1 383,97	1 433,81
Indemnités des élus (et membres du CESR)	91,86	91,86
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	7,46	3,18
Impôts et taxes	39,04	36,93
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	128,86	101,35
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	74,28	78,11
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	159,89

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 456,42	2 639,71
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	21,57	21,67
Autres charges	37,94	20,41
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	59,52	42,08
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	581,05	296,67
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	34,25	22,10
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-34,25	-22,10
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	546,80	274,58

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N
I
F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement	0,00 %	0,00	7 540,11	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00 %	0,00	60 028,66	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 %	0,00	41 030,76	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB	27,59 %	0,00	1 440 246,00	0,00
TFPNB	46,20 %	0,00	15 915,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,88 %	0,00	14 766,00	0,00
TOTAL			1 579 526,53	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	91 000,00	90 787,00	99,77	0,00
21	Immobilisations corporelles	199 810,00	167 803,30	83,98	27 014,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	547 678,00	85 485,24	15,61	56 476,25
	Total des opérations d'équipement (2)	1 239 150,00	990 946,12	79,97	51 509,04
Total des dépenses d'équipement		2 077 638,00	1 335 021,66	64,26	135 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 200,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 000,00	131 009,88	97,04	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		143 200,00	131 009,88	91,49	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 220 838,00	1 466 031,54	66,01	135 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	162 544,58	162 544,58	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		162 544,58	162 544,58	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		2 383 382,58	1 628 576,12	68,33	135 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		2 383 382,58	1 628 576,12		135 000,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	346 000,00	342 989,97	99,13	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	527 945,23	473 389,14	89,67	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	279 425,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 153 370,23	816 379,11	70,78	17 425,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	701 680,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	194 100,58	182 965,43	94,26	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		895 780,58	182 965,43	20,43	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 049 150,81	999 344,54	48,77	17 425,00
001 Solde d'exécution positif reporté		334 231,77			
Total des recettes de la section d'investissement		2 383 382,58	999 344,54		17 425,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II
A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	899 040,00	708 083,99	26 795,28	734 879,27	81,74	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 650 000,00	1 603 937,20	0,00	1 603 937,20	97,21	0,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	7 264,00	0,00	7 264,00	48,43	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	160 000,00	158 836,62	0,00	158 836,62	99,27	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 724 040,00	2 478 121,81	26 795,28	2 504 917,09	91,96	0,00
66	Charges financières	39 200,00	34 247,88	0,00	34 247,88	87,37	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 177,00	20 177,00	0,00	20 177,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		2 788 417,00	2 532 546,69	26 795,28	2 559 341,97	91,78	0,00
023	Virement à la section d'investissement	701 680,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	194 100,58	182 965,43	0,00	182 965,43	94,26	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		895 780,58	182 965,43	0,00	182 965,43	20,43	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 684 197,58	2 715 512,12	26 795,28	2 742 307,40	74,43	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 684 197,58	2 715 512,12	26 795,28	2 742 307,40		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE
II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	90 000,00	184 856,65	0,00	184 856,65	205,40	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	242 000,00	284 082,55	0,00	284 082,55	117,39	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	650 000,00	667 331,66	0,00	667 331,66	102,67	0,00
731	Fiscalité locale	1 521 000,00	1 527 800,22	0,00	1 527 800,22	100,45	0,00
74	Dotations et participations	243 385,00	317 383,10	0,00	317 383,10	130,40	0,00
75	Autres produits de gestion courante	214 528,00	138 619,99	0,00	138 619,99	64,62	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 960 913,00	3 120 074,17	0,00	3 120 074,17	105,38	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,08	0,00	0,08	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 520,00	2 520,00	0,00	2 520,00	100,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	3 970,00	3 970,00	0,00	3 970,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		2 967 403,00	3 126 564,25	0,00	3 126 564,25	105,36	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	162 544,58	162 544,58	0,00	162 544,58	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		162 544,58	162 544,58	0,00	162 544,58	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 129 947,58	3 289 108,83	0,00	3 289 108,83	105,09	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		554 250,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 684 197,58	3 289 108,83	0,00	3 289 108,83		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	91 000,00	90 787,00	0,00	90 787,00	213,00
2112	Terrains de voirie	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	4 887,43	0,00	4 887,43	0,00
2116	Cimetière	0,00	27 255,00	0,00	27 255,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	13 627,70	0,00	13 627,70	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	14 010,00	14 010,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 298,40	0,00	1 298,40	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	7 038,21	0,00	7 038,21	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	15 999,60	0,00	15 999,60	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	1 422,68	0,00	1 422,68	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	81 600,00	0,00	81 600,00	0,00
2188	Autres	0,00	4 574,28	0,00	4 574,28	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	199 810,00	181 813,30	14 010,00	167 803,30	32 006,70
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	46 248,00	0,00	46 248,00	0,00
2313	Constructions	0,00	17 400,00	0,00	17 400,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	21 837,24	0,00	21 837,24	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	547 678,00	85 485,24	0,00	85 485,24	462 192,76
2051106	Concessions et droits similaires	0,00	389,10	0,00	389,10	0,00
21311106	Bâtiments administratifs	0,00	5 800,00	0,00	5 800,00	0,00
21351106	Bâtiments publics	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2026
Application agréée E-Ingaltra.com
99_DE-157-2157/6169-2/26/04/99-DPR_12_2/26

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21848106	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 181,66	0,00	2 181,66	0,00
total opération n° 106	Opération d'équipement n° 106	38 000,00	30 370,76	0,00	30 370,76	7 629,24
21841107	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	5 918,09	0,00	5 918,09	0,00
2188107	Autres	0,00	564,48	0,00	564,48	0,00
2313107	Constructions	0,00	14 010,00	0,00	14 010,00	0,00
2315107	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	33 902,56	0,00	33 902,56	0,00
total opération n° 107	Opération d'équipement n° 107	55 960,00	54 395,13	0,00	54 395,13	1 564,87
total opération n° 129	Opération d'équipement n° 129	11 568,00	0,00	0,00	0,00	11 568,00
2315141	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	67 489,15	0,00	67 489,15	0,00
total opération n° 141	Opération d'équipement n° 141	84 622,00	67 489,15	0,00	67 489,15	17 132,85
2041512142	Bâtiments et installations	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
2315142	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	688 691,08	0,00	688 691,08	0,00
total opération n° 142	Opération d'équipement n° 142	1 049 000,00	838 691,08	0,00	838 691,08	210 308,92
Total des dépenses d'équipement		2 077 638,00	1 349 031,66	14 010,00	1 335 021,66	742 616,34
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 200,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	134 423,02	3 413,14	131 009,88	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 000,00	134 423,02	3 413,14	131 009,88	3 990,12
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		143 200,00	134 423,02	3 413,14	131 009,88	12 190,12

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 220 838,00	1 483 454,68	17 423,14	1 466 031,54	754 806,46
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	71 757,58	0,00	71 757,58	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	162 544,58	162 544,58	0,00	162 544,58	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		162 544,58	162 544,58	0,00	162 544,58	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		2 383 382,58	1 645 999,26	17 423,14	1 628 576,12	754 806,46
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		2 383 382,58	1 645 999,26	17 423,14	1 628 576,12	754 806,46

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	113 651,41	0,00	113 651,41	0,00
1323	Départements	0,00	189 830,06	60 000,00	129 830,06	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00
1328	Autres	0,00	19 508,50	0,00	19 508,50	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	346 000,00	402 989,97	60 000,00	342 989,97	3 010,03
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	43 080,80	0,00	43 080,80	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	7 540,11	0,00	7 540,11	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	422 768,23	0,00	422 768,23	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	527 945,23	473 389,14	0,00	473 389,14	54 556,09
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	279 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 153 370,23	876 379,11	60 000,00	816 379,11	336 991,12

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	701 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	74 277,58	0,00	74 277,58	0,00
28031	Frais d'études	0,00	588,94	0,00	588,94	0,00
28046	Attributions de compensation d'investissement	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	389,10	0,00	389,10	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	254,64	0,00	254,64	0,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	429,33	0,00	429,33	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	2 794,17	0,00	2 794,17	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	3 273,71	0,00	3 273,71	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 574,60	0,00	1 574,60	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	1 197,00	0,00	1 197,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	560,13	0,00	560,13	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	223,92	0,00	223,92	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	2 792,05	0,00	2 792,05	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	584,20	0,00	584,20	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	584,20	0,00	584,20	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	1 179,84	0,00	1 179,84	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	41,66	0,00	41,66	0,00
28188	Autres	0,00	1 433,36	0,00	1 433,36	0,00
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	194 100,58	182 965,43	0,00	182 965,43	11 135,15
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		895 780,58	182 965,43	0,00	182 965,43	712 815,15

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 049 150,81	1 059 344,54	60 000,00	999 344,54	1 049 806,27
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		334 231,77	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		2 383 382,58	1 059 344,54	60 000,00	999 344,54	1 384 038,04

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106(1)
LIBELLE : HOTEL DE VILLE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		38 000,00	A 30 370,76	79,92	0,00	B 403 217,95
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	389,10	12,97	0,00	31 320,14
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	389,10		0,00	31 320,14
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	29 981,66	0,00	0,00	79 784,29
21311	Bâtiments administratifs	0,00	5 800,00		0,00	8 032,00
21351	Bâtiments publics	0,00	22 000,00		0,00	22 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	11 900,66
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	2 921,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 181,66		0,00	2 181,66
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	32 748,97
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	35 000,00	0,00	0,00	0,00	292 113,52
2313	Constructions	35 000,00	0,00		0,00	291 090,65
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	1 022,87

		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-30 370,76	D - B	-403 217,95

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107(1)
LIBELLE : ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
DEPENSES		55 960,00	A 54 395,13	97,20	914,40	B 1 961 376,12
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 960,00	6 482,57	108,77	0,00	330 356,75
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		0,00	1 888,48
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	25 473,60
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	1 119,60
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	2 921,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 960,00	5 918,09		0,00	12 522,92
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	564,48		0,00	286 431,15
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000,00	47 912,56	95,83	914,40	1 631 019,37
2313	Constructions	15 000,00	14 010,00		0,00	402 468,73
2315	Install., matériel et outill. technique	35 000,00	33 902,56		914,40	1 228 550,64

		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-54 395,13	D - B	-1 961 376,12

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129(1)
LIBELLE : AMENAGEMENT DU BAS CHENE**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		11 568,00	A 0,00	0,00	0,00	B 1 290 319,77
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 568,00	0,00	0,00	0,00	2 944,66
2031	Frais d'études	11 568,00	0,00	0,00	0,00	2 944,66
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 287 375,11
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234 261,89
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	27 784,88
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 328,34

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B -1 290 319,77

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141(1)
LIBELLE : MISE AUX NORMES RESEAU EL

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		84 622,00	A 67 489,15	79,75	0,00	B 551 317,02
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	84 622,00	67 489,15	79,75	0,00	551 317,02
2315	Install., matériel et outill. technique	84 622,00	67 489,15		0,00	551 317,02

		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-67 489,15	D - B	-551 317,02

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142(1)
LIBELLE : REHABILITATION GEORGES HERMANN**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 049 000,00	A 838 691,08	79,95	50 594,64	B 894 371,97
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	150 000,00		0,00	150 000,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	1 049 000,00	688 691,08	65,65	50 594,64	744 371,97
2315	Install., matériel et outill. technique	1 049 000,00	688 691,08		50 594,64	744 371,97

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-838 691,08	D - B	-894 371,97

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	12 546,55	273,80	12 272,75	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	12 380,37	4 120,00	8 260,37	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	103 030,63	29 243,18	73 787,45	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	169 618,94	14 850,00	154 768,94	0,00
60622	Carburants	0,00	7 709,55	590,00	7 119,55	0,00
60623	Alimentation	0,00	8 858,61	0,00	8 858,61	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 891,07	0,00	3 891,07	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	5 554,01	0,00	5 554,01	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	28 650,44	0,00	28 650,44	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	5 880,78	0,00	5 880,78	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	9 113,74	0,00	9 113,74	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	7 777,82	0,00	7 777,82	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	7 246,76	0,00	7 246,76	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200 078,52	8 000,00	192 078,52	0,00
61358	Autres	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00
61521	Terrains	0,00	19 360,29	0,00	19 360,29	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	57 747,17	3 300,00	54 447,17	0,00
615231	Voies	0,00	14 661,70	3 500,00	11 161,70	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	12 756,27	125,66	12 630,61	0,00
6156	Maintenance	0,00	11 910,64	526,98	11 383,66	0,00
6161	Multirisques	0,00	17 994,92	0,00	17 994,92	0,00
617	Études et recherches	0,00	1 390,00	0,00	1 390,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 431,96	0,00	1 431,96	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	6 501,00	0,00	6 501,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	5 639,88	0,00	5 639,88	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	12 136,48	0,00	12 136,48	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 811,93	0,00	1 811,93	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	16 944,25	0,00	16 944,25	0,00
6237	Publications	0,00	968,40	0,00	968,40	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	11 864,50	0,00	11 864,50	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 210,76	650,16	2 560,60	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	12 669,46	0,00	12 669,46	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	2,26	0,00	2,26	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	801,91	0,00	801,91	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 330,00	0,00	2 330,00	0,00
6288	Autres	0,00	1 309,14	0,00	1 309,14	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 681,00	0,00	1 681,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	1 065,00	0,00	1 065,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	1 182,52	0,00	1 182,52	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	899 040,00	800 059,05	65 179,78	734 879,27	164 160,73
6331	Versement mobilité	0,00	16 558,68	0,00	16 558,68	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	4 139,54	0,00	4 139,54	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	14 414,49	0,00	14 414,49	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	643 156,71	0,00	643 156,71	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	17 230,75	0,00	17 230,75	0,00
64113	NBI	0,00	5 160,04	0,00	5 160,04	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	145 008,80	0,00	145 008,80	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64131	Rémunérations	0,00	204 874,22	0,00	204 874,22	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	4 525,74	0,00	4 525,74	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	34 502,13	0,00	34 502,13	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	172 356,02	0,00	172 356,02	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	226 966,50	0,00	226 966,50	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	9 746,19	0,00	9 746,19	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	73 626,48	0,00	73 626,48	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	2 402,91	0,00	2 402,91	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	5 892,00	0,00	5 892,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	23 376,00	0,00	23 376,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 650 000,00	1 603 937,20	0,00	1 603 937,20	46 062,80
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	15 000,00	7 264,00	0,00	7 264,00	7 736,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	77 684,28	0,00	77 684,28	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	14 008,76	0,00	14 008,76	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00	165,89	0,00	165,89	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	6 761,59	0,00	6 761,59	0,00
65568	Autres contributions	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	352,86	0,00	352,86	0,00
65888	Autres	0,00	346,44	0,00	346,44	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	160 000,00	158 836,62	0,00	158 836,62	1 163,38

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2026
Application agréée E-Ingalta.com
99_DE-057-215706109-20260409-DCH_12_2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 724 040,00	2 570 096,87	65 179,78	2 504 917,09	219 122,91
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	33 736,99	3 660,00	30 076,99	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	4 170,89	0,00	4 170,89	0,00
total chapitre 66	Charges financières	39 200,00	37 907,88	3 660,00	34 247,88	4 952,12
total chapitre 67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00	20 177,00	0,00	20 177,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	20 177,00	20 177,00	0,00	20 177,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		2 788 417,00	2 628 181,75	68 839,78	2 559 341,97	229 075,03
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	701 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	74 277,58	0,00	74 277,58	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	108 687,85	0,00	108 687,85	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 100,58	182 965,43	0,00	182 965,43	11 135,15
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		895 780,58	182 965,43	0,00	182 965,43	712 815,15
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 684 197,58	2 811 147,18	68 839,78	2 742 307,40	941 890,18
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		3 684 197,58	2 811 147,18	68 839,78	2 742 307,40	941 890,18

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	171 323,65	0,00	171 323,65	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	0,00	1 845,00	0,00	1 845,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	11 688,00	0,00	11 688,00	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	90 000,00	184 856,65	0,00	184 856,65	-94 856,65
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	8 800,74	0,00	8 800,74	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	18 832,20	3 000,00	15 832,20	0,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	0,00	145,58	0,00	145,58	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	206 324,88	408,90	205 915,98	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	6 193,23	0,00	6 193,23	0,00
70876	par le GFP de rattachement	0,00	46 087,32	0,00	46 087,32	0,00
70878	par des tiers	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	0,00	7,50	0,00	7,50	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	242 000,00	287 491,45	3 408,90	284 082,55	-42 082,55
73211	Attribution de compensation	0,00	501 358,00	0,00	501 358,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	104 752,00	0,00	104 752,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	1 193,00	0,00	1 193,00	0,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	0,00	60 028,66	0,00	60 028,66	0,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	650 000,00	667 331,66	0,00	667 331,66	-17 331,66

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73111	Impôts directs locaux	0,00	1 475 606,00	0,00	1 475 606,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	6 470,00	0,00	6 470,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	41 030,76	0,00	41 030,76	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	4 479,26	148,80	4 330,46	0,00
7318	Autres	0,00	363,00	0,00	363,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	1 521 000,00	1 527 949,02	148,80	1 527 800,22	-6 800,22
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	76 297,00	0,00	76 297,00	0,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00	44 750,00	0,00	44 750,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00
744	FCTVA	0,00	18 214,84	0,00	18 214,84	0,00
7478222	Caisse d'allocation familiale	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13	0,00
747888	Autres	0,00	21 545,13	0,00	21 545,13	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	32 066,00	0,00	32 066,00	0,00
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0,00	5 792,00	0,00	5 792,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	243 385,00	317 383,10	0,00	317 383,10	-73 998,10
752	Revenus des immeubles	0,00	6 645,00	90,00	6 555,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00
75888	Autres	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	214 528,00	138 709,99	90,00	138 619,99	75 908,01
Total des recettes de gestion des services		2 960 913,00	3 123 721,87	3 647,70	3 120 074,17	-159 161,17
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	0,00	0,08	0,00	0,08	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,08	0,00	0,08	-0,08
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 520,00	0,00	2 520,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2026
Application agréée E-Ingalta.com
99_DE-057-215706109-20260409-DCH_12_2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 77	Produits spécifiques	2 520,00	2 520,00	0,00	2 520,00	0,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00	0,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	0,00	1 670,00	0,00	1 670,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	3 970,00	3 970,00	0,00	3 970,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		2 967 403,00	3 130 211,95	3 647,70	3 126 564,25	-159 161,25
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>	0,00	71 757,58	0,00	71 757,58	0,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00	0,00
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	162 544,58	162 544,58	0,00	162 544,58	0,00
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		162 544,58	162 544,58	0,00	162 544,58	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 129 947,58	3 292 756,53	3 647,70	3 289 108,83	-159 161,25
002 Résultat de fonctionnement reporté		554 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		3 684 197,58	3 292 756,53	3 647,70	3 289 108,83	395 088,75

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		240 787,00	0,00	240 787,00	90 787,00
Autres immobilisations incorporelles		27 733,03	978,04	26 754,99	71 504,95
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		4 120 408,11	903,41	4 119 504,70	4 188 206,32
Constructions		6 967 805,07	3 414,58	6 964 390,49	7 273 639,70
Réseaux et installations de voirie		8 624 232,27	5 717,79	8 618 514,48	8 614 749,98
Réseaux divers		137 205,74	0,00	137 205,74	145 646,80
Installations techniques, agencements et matériel		222 409,67	7 162,53	215 247,14	453 531,21
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		461 803,31	9 646,57	452 156,74	801 196,38
Immobilisations corporelles en cours		1 144 959,58	0,00	1 144 959,58	264 717,18
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		18,25	0,00	18,25	18,25
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		21 947 362,03	27 822,92	21 919 539,11	21 903 997,77
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		35 416,40	0,00	35 416,40	40 796,86
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		30,00	830,00	-800,00	-2 500,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		35 446,40	830,00	34 616,40	38 296,86
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		867 587,34	0,00	867 587,34	1 337 173,27
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		867 587,34	0,00	867 587,34	1 337 173,27
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		22 850 395,77	28 652,92	22 821 742,85	23 279 467,90

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		1 331 352,83	1 331 352,83
Fonds globalisés		5 828 263,63	5 777 642,72
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		5 225 011,80	4 882 021,83
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		1 003 303,45	2 302 362,92
RÉSERVES		7 349 628,92	6 926 860,69
REPORT A NOUVEAU		554 250,00	702 442,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		546 801,43	274 576,03
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (1)		21 838 612,06	22 197 259,22
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	2 300,00
PROVISIONS POUR CHARGES		20 177,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		20 177,00	2 300,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		891 149,56	1 017 988,55
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		891 149,56	1 017 988,55
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		70 326,91	58 041,93
Dettes fiscales et sociales		1 269,99	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	3 250,85

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		207,33	481,15
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		71 804,23	61 773,93
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		983 130,79	1 082 062,48
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,00	146,20
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		22 821 742,85	23 279 467,90

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		139 424,84	136 960,03	2 464,81
Participations		140 100,26	84 814,72	55 285,54
Compensations, autres attributions et autres participations		37 858,00	29 329,00	8 529,00
Dons et legs		30,00	0,00	30,00
Impôts et taxes		2 187 867,88	2 156 338,13	31 529,75
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		284 082,55	229 948,16	54 134,39
Produits des cessions d'actifs		2 520,00	230 000,00	-227 480,00
Autres produits de gestion		138 589,99	12 291,39	126 298,60
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 970,00	0,00	3 970,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		90 787,00	90 787,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		71 757,58	8 000,00	63 757,58
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		3 096 988,10	2 978 468,43	118 519,67
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		730 950,75	734 585,33	-3 634,58
Charges de personnel		1 383 967,84	1 433 811,16	-49 843,32
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>883 134,74</i>	<i>963 876,57</i>	<i>-80 741,83</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>500 833,10</i>	<i>469 934,59</i>	<i>30 898,51</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		91 858,93	91 858,93	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		7 460,89	3 178,52	4 282,37
Impôts et taxes		39 041,23	36 933,08	2 108,15
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		128 864,85	101 345,07	27 519,78
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		74 277,58	78 110,33	-3 832,75

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	159 889,67	-159 889,67
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 456 422,07	2 639 712,09	-183 290,02
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		21 573,20	21 670,00	-96,80
<i>Dont ménages</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		<i>21 573,20</i>	<i>21 670,00</i>	<i>-96,80</i>
<i>Dont collectivités territoriales</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont autres organismes publics</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		37 943,60	20 414,50	17 529,10
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		59 516,80	42 084,50	17 432,30
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		581 049,23	296 671,84	284 377,39
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,08	0,09	-0,01
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,08	0,09	-0,01
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		34 247,88	22 095,90	12 151,98
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		34 247,88	22 095,90	12 151,98
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-34 247,80	-22 095,81	-12 151,99

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		546 801,43	274 576,03	272 225,40

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	1 331 352,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 352,83	0,00	1 331 352,83
10222	F.C.T.V.A.	0,00	2 914 915,08	0,00	0,00	0,00	43 080,80	0,00	2 957 995,88	0,00	2 957 995,88
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 000 988,21	0,00	0,00	0,00	7 540,11	0,00	1 008 528,32	0,00	1 008 528,32
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	1 861 739,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 861 739,43	0,00	1 861 739,43
	Sous Total compte 1022	0,00	5 777 642,72	0,00	0,00	0,00	50 620,91	0,00	5 828 263,63	0,00	5 828 263,63
	Sous Total compte 102	0,00	7 108 995,55	0,00	0,00	0,00	50 620,91	0,00	7 159 616,46	0,00	7 159 616,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	6 926 860,69	0,00	0,00	0,00	422 768,23	0,00	7 349 628,92	0,00	7 349 628,92
	Sous Total compte 106	0,00	6 926 860,69	0,00	0,00	0,00	422 768,23	0,00	7 349 628,92	0,00	7 349 628,92
	Sous Total compte 10	0,00	14 035 856,24	0,00	0,00	0,00	473 389,14	0,00	14 509 245,38	0,00	14 509 245,38
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	702 442,20	422 768,23	274 576,03	0,00	0,00	422 768,23	977 018,23	0,00	554 250,00
	Sous Total compte 11	0,00	702 442,20	422 768,23	274 576,03	0,00	0,00	422 768,23	977 018,23	0,00	554 250,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	0,00	274 576,03	274 576,03	0,00	0,00	0,00	274 576,03	274 576,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	274 576,03	274 576,03	0,00	0,00	0,00	274 576,03	274 576,03	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	747 078,34	0,00	0,00	0,00	113 651,41	0,00	860 729,75	0,00	860 729,75
1323	Départements	0,00	1 748 751,64	0,00	0,00	60 000,00	189 830,06	60 000,00	1 938 581,70	0,00	1 878 581,70
13251	GFP de rattachement	0,00	49 372,88	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	129 372,88	0,00	129 372,88
13258	Autres groupements	0,00	90 237,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 237,60	0,00	90 237,60
	Sous Total compte 1325	0,00	139 610,48	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	219 610,48	0,00	219 610,48
1328	Autres	0,00	123 125,23	0,00	0,00	0,00	19 508,50	0,00	142 633,73	0,00	142 633,73
	Sous Total compte 132	0,00	2 758 565,69	0,00	0,00	60 000,00	402 989,97	60 000,00	3 161 555,66	0,00	3 101 555,66

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	102 821,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 821,50	0,00	102 821,50
13461	Dotation d'équipement des territoires ru	0,00	456 325,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 325,51	0,00	456 325,51
	Sous Total compte 1346	0,00	456 325,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 325,51	0,00	456 325,51
1348	Autres	0,00	13 348,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 348,55	0,00	13 348,55
	Sous Total compte 134	0,00	572 495,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 495,56	0,00	572 495,56
1381	État et établissements nationaux	0,00	19 885,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 885,82	0,00	19 885,82
1382	Régions	0,00	1 311,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 311,81	0,00	1 311,81
1383	Départements	0,00	141 335,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 335,03	0,00	141 335,03
1388	Autres	0,00	1 388 427,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388 427,92	0,00	1 388 427,92
	Sous Total compte 138	0,00	1 550 960,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 960,58	0,00	1 550 960,58
	Sous Total compte 13	0,00	4 882 021,83	0,00	0,00	60 000,00	402 989,97	60 000,00	5 285 011,80	0,00	5 225 011,80
15181	Autres provisions pour risques (non budg)	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 1518	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 151	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00
1541	Provisions pour compte épargne temps (no	0,00	0,00	0,00	20 177,00	0,00	0,00	0,00	20 177,00	0,00	20 177,00
	Sous Total compte 154	0,00	0,00	0,00	20 177,00	0,00	0,00	0,00	20 177,00	0,00	20 177,00
	Sous Total compte 15	0,00	2 300,00	2 300,00	20 177,00	0,00	0,00	2 300,00	22 477,00	0,00	20 177,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 017 988,55	0,00	0,00	134 423,02	3 413,14	134 423,02	1 021 401,69	0,00	886 978,67
	Sous Total compte 164	0,00	1 017 988,55	0,00	0,00	134 423,02	3 413,14	134 423,02	1 021 401,69	0,00	886 978,67
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	4 170,89
	Sous Total compte 1688	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	4 170,89
	Sous Total compte 168	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	4 170,89

REÇU EN PREFECTURE
 le 13/04/2026
 Application agréée E-Signature.com

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 16	0,00	1 017 988,55	0,00	4 170,89	134 423,02	3 413,14	134 423,02	1 025 572,58	0,00	891 149,56
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	2 809 093,92	0,00	0,00	71 757,58	0,00	71 757,58	2 809 093,92	0,00	2 737 336,34
193	Autres neutralisations et régularisation	0,00	0,00	1 136 514,89	0,00	0,00	0,00	1 136 514,89	0,00	1 136 514,89	0,00
198	Neutralisation des amortissements	506 731,00	0,00	0,00	0,00	90 787,00	0,00	597 518,00	0,00	597 518,00	0,00
	Sous Total compte 19	506 731,00	2 809 093,92	1 136 514,89	0,00	162 544,58	0,00	1 805 790,47	2 809 093,92	0,00	1 003 303,45
	Total classe 1	506 731,00	23 724 278,77	1 836 159,15	298 923,92	356 967,60	879 792,25	2 699 857,75	24 902 994,94	1 734 032,89	23 937 170,08
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	14 327,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 327,23	0,00	14 327,23	0,00
2031	Frais d'études	2 944,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 944,66	0,00	2 944,66	0,00
	Sous Total compte 203	2 944,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 944,66	0,00	2 944,66	0,00
2041512	Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
	Sous Total compte 204151	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
	Sous Total compte 20415	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
	Sous Total compte 2041	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
2046	Attributions de compensation d'investiss	90 787,00	0,00	0,00	90 787,00	90 787,00	0,00	181 574,00	90 787,00	90 787,00	0,00
	Sous Total compte 204	90 787,00	0,00	0,00	90 787,00	240 787,00	0,00	331 574,00	90 787,00	240 787,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	54 869,06	0,00	0,00	44 797,02	389,10	0,00	55 258,16	44 797,02	10 461,14	0,00
	Sous Total compte 205	54 869,06	0,00	0,00	44 797,02	389,10	0,00	55 258,16	44 797,02	10 461,14	0,00
	Sous Total compte 20	162 927,95	0,00	0,00	135 584,02	241 176,10	0,00	404 104,05	135 584,02	268 520,03	0,00
2111	Terrains nus	282 143,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 143,17	0,00	282 143,17	0,00
2112	Terrains de voirie	36 737,60	0,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	46 837,60	0,00	46 837,60	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	678 476,28	0,00	0,00	0,00	4 887,43	0,00	683 363,71	0,00	683 363,71	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Terrains bâtis	44 891,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 891,20	0,00	44 891,20	0,00
2116	Cimetière	80 096,30	0,00	0,00	0,00	27 255,00	0,00	107 351,30	0,00	107 351,30	0,00
2118	Autres terrains	145 348,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 348,72	0,00	145 348,72	0,00
	Sous Total compte 211	1 267 693,27	0,00	0,00	0,00	42 242,43	0,00	1 309 935,70	0,00	1 309 935,70	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	628,47	0,00	0,00	0,00	13 627,70	0,00	14 256,17	0,00	14 256,17	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 920 104,02	0,00	0,00	123 887,78	14 010,00	14 010,00	2 934 114,02	137 897,78	2 796 216,24	0,00
	Sous Total compte 212	2 920 732,49	0,00	0,00	123 887,78	27 637,70	14 010,00	2 948 370,19	137 897,78	2 810 472,41	0,00
21311	Bâtiments administratifs	823 604,93	0,00	0,00	0,00	5 800,00	0,00	829 404,93	0,00	829 404,93	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 257 028,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 257 028,34	0,00	1 257 028,34	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	121 613,86	0,00	0,00	121 613,86	0,00	0,00	121 613,86	121 613,86	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	2 175 872,17	0,00	0,00	90 149,65	0,00	0,00	2 175 872,17	90 149,65	2 085 722,52	0,00
21316	Équipements du cimetière	199 768,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 768,74	0,00	199 768,74	0,00
21318	Autres bâtiments publics	584 238,97	0,00	0,00	29 771,16	1 298,40	0,00	585 537,37	29 771,16	555 766,21	0,00
	Sous Total compte 2131	5 162 127,01	0,00	0,00	241 534,67	7 098,40	0,00	5 169 225,41	241 534,67	4 927 690,74	0,00
21321	Immeubles de rapport	12 845,00	0,00	0,00	12 845,00	0,00	0,00	12 845,00	12 845,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 2132	12 845,00	0,00	0,00	12 845,00	0,00	0,00	12 845,00	12 845,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	524 964,66	0,00	0,00	80 086,32	22 000,00	0,00	546 964,66	80 086,32	466 878,34	0,00
21352	Bâtiments privés	26 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 292,00	0,00	26 292,00	0,00
	Sous Total compte 2135	551 256,66	0,00	0,00	80 086,32	22 000,00	0,00	573 256,66	80 086,32	493 170,34	0,00
2138	Autres constructions	1 548 031,44	0,00	0,00	1 087,45	0,00	0,00	1 548 031,44	1 087,45	1 546 943,99	0,00
	Sous Total compte 213	7 274 260,11	0,00	0,00	335 553,44	29 098,40	0,00	7 303 358,51	335 553,44	6 967 805,07	0,00
2151	Réseaux de voirie	6 814 041,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 814 041,62	0,00	6 814 041,62	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

III

Balance des comptes

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	1 803 152,44	0,00	0,00	0,00	7 038,21	0,00	1 810 190,65	0,00	1 810 190,65	0,00
21533	Réseaux câblés	2 796,66	0,00	0,00	2 796,66	0,00	0,00	2 796,66	2 796,66	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	137 205,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 205,74	0,00	137 205,74	0,00
	Sous Total compte 2153	140 002,40	0,00	0,00	2 796,66	0,00	0,00	140 002,40	2 796,66	137 205,74	0,00
215731	Matériel roulant	94 254,80	0,00	0,00	34 134,80	0,00	0,00	94 254,80	34 134,80	60 120,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	207 642,33	0,00	0,00	116 067,20	15 999,60	0,00	223 641,93	116 067,20	107 574,73	0,00
	Sous Total compte 21573	301 897,13	0,00	0,00	150 202,00	15 999,60	0,00	317 896,73	150 202,00	167 694,73	0,00
21578	Autre matériel technique	5 019,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 019,16	0,00	5 019,16	0,00
	Sous Total compte 2157	306 916,29	0,00	0,00	150 202,00	15 999,60	0,00	322 915,89	150 202,00	172 713,89	0,00
2158	Autres installations, matériel et outill	150 445,72	0,00	0,00	102 172,62	1 422,68	0,00	151 868,40	102 172,62	49 695,78	0,00
	Sous Total compte 215	9 214 558,47	0,00	0,00	255 171,28	24 460,49	0,00	9 239 018,96	255 171,28	8 983 847,68	0,00
21621	Biens sous-jacents	4 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 853,00	0,00	4 853,00	0,00
	Sous Total compte 2162	4 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 853,00	0,00	4 853,00	0,00
	Sous Total compte 216	4 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 853,00	0,00	4 853,00	0,00
217538	Autres réseaux	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	5 644,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 21753	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	5 644,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 2175	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	5 644,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 217	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	0,00	0,00	5 644,40	5 644,40	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et	1 119,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,60	0,00	1 119,60	0,00
21828	Autres matériels de transport	176 020,73	0,00	0,00	49 680,35	81 600,00	74 277,58	257 620,73	123 957,93	133 662,80	0,00
	Sous Total compte 2182	176 020,73	0,00	0,00	49 680,35	81 600,00	74 277,58	257 620,73	123 957,93	133 662,80	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	4 869,82	0,00	9 335,63	889,82	0,00	0,00	14 205,45	889,82	13 315,63	0,00

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2026
Application agréée E-Signatix.com
99_DE-857-215706109-20260409-DPR_12_2026

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21838	Autre matériel informatique	212 061,88	0,00	0,00	137 200,09	0,00	0,00	212 061,88	137 200,09	74 861,79	0,00
	Sous Total compte 2183	216 931,70	0,00	9 335,63	138 089,91	0,00	0,00	226 267,33	138 089,91	88 177,42	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	67 331,17	0,00	0,00	33 563,48	5 918,09	0,00	73 249,26	33 563,48	39 685,78	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	88 161,07	0,00	0,00	19 711,59	2 181,66	0,00	90 342,73	19 711,59	70 631,14	0,00
	Sous Total compte 2184	155 492,24	0,00	0,00	53 275,07	8 099,75	0,00	163 591,99	53 275,07	110 316,92	0,00
2188	Autres	249 586,45	0,00	0,00	131 051,64	5 138,76	0,00	254 725,21	131 051,64	123 673,57	0,00
	Sous Total compte 218	799 150,72	0,00	9 335,63	372 096,97	94 838,51	74 277,58	903 324,86	446 374,55	456 950,31	0,00
	Sous Total compte 21	21 486 892,46	0,00	9 335,63	1 092 353,87	218 277,53	88 287,58	21 714 505,62	1 180 641,45	20 533 864,17	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	46 248,00	0,00	46 248,00	0,00	46 248,00	0,00
2313	Constructions	33 936,27	0,00	0,00	9 335,63	31 410,00	0,00	65 346,27	9 335,63	56 010,64	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	230 780,91	0,00	0,00	0,00	811 920,03	0,00	1 042 700,94	0,00	1 042 700,94	0,00
	Sous Total compte 231	264 717,18	0,00	0,00	9 335,63	889 578,03	0,00	1 154 295,21	9 335,63	1 144 959,58	0,00
	Sous Total compte 23	264 717,18	0,00	0,00	9 335,63	889 578,03	0,00	1 154 295,21	9 335,63	1 144 959,58	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	18,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,25	0,00	18,25	0,00
	Sous Total compte 27	18,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,25	0,00	18,25	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588,94	0,00	588,94	0,00	588,94
	Sous Total compte 2803	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588,94	0,00	588,94	0,00	588,94
28046	Attributions de compensation d'investiss	0,00	0,00	90 787,00	0,00	0,00	90 787,00	90 787,00	90 787,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 2804	0,00	0,00	90 787,00	0,00	0,00	90 787,00	90 787,00	90 787,00	0,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	636,00	636,00	0,00	0,00	389,10	636,00	1 025,10	0,00	389,10
	Sous Total compte 280	0,00	636,00	91 423,00	0,00	0,00	91 765,04	91 423,00	92 401,04	0,00	978,04

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254,64	0,00	254,64	0,00	254,64
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	219,44	0,00	0,00	0,00	429,33	0,00	648,77	0,00	648,77
	Sous Total compte 2812	0,00	219,44	0,00	0,00	0,00	683,97	0,00	903,41	0,00	903,41
281351	Bâtiments publics	0,00	620,41	0,00	0,00	0,00	2 794,17	0,00	3 414,58	0,00	3 414,58
	Sous Total compte 28135	0,00	620,41	0,00	0,00	0,00	2 794,17	0,00	3 414,58	0,00	3 414,58
	Sous Total compte 2813	0,00	620,41	0,00	0,00	0,00	2 794,17	0,00	3 414,58	0,00	3 414,58
28152	Installations de voirie	0,00	2 444,08	0,00	0,00	0,00	3 273,71	0,00	5 717,79	0,00	5 717,79
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574,60	0,00	1 574,60	0,00	1 574,60
	Sous Total compte 281573	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574,60	0,00	1 574,60	0,00	1 574,60
281578	Autre matériel technique	0,00	2 964,21	0,00	0,00	0,00	1 197,00	0,00	4 161,21	0,00	4 161,21
	Sous Total compte 28157	0,00	2 964,21	0,00	0,00	0,00	2 771,60	0,00	5 735,81	0,00	5 735,81
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	866,59	0,00	0,00	0,00	560,13	0,00	1 426,72	0,00	1 426,72
	Sous Total compte 2815	0,00	6 274,88	0,00	0,00	0,00	6 605,44	0,00	12 880,32	0,00	12 880,32
28181	Installations générales, agencements et	0,00	30,48	0,00	0,00	0,00	223,92	0,00	254,40	0,00	254,40
281828	Autres matériels de transport	0,00	1 268,30	0,00	0,00	0,00	2 792,05	0,00	4 060,35	0,00	4 060,35
	Sous Total compte 28182	0,00	1 268,30	0,00	0,00	0,00	2 792,05	0,00	4 060,35	0,00	4 060,35
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	136,31	0,00	0,00	0,00	584,20	0,00	720,51	0,00	720,51
281838	Autre matériel informatique	0,00	136,31	0,00	0,00	0,00	584,20	0,00	720,51	0,00	720,51
	Sous Total compte 28183	0,00	272,62	0,00	0,00	0,00	1 168,40	0,00	1 441,02	0,00	1 441,02
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	1 077,76	0,00	0,00	0,00	1 179,84	0,00	2 257,60	0,00	2 257,60
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,66	0,00	41,66	0,00	41,66

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28184	0,00	1 077,76	0,00	0,00	0,00	1 221,50	0,00	2 299,26	0,00	2 299,26
28188	Autres	0,00	158,18	0,00	0,00	0,00	1 433,36	0,00	1 591,54	0,00	1 591,54
	Sous Total compte 2818	0,00	2 807,34	0,00	0,00	0,00	6 839,23	0,00	9 646,57	0,00	9 646,57
	Sous Total compte 281	0,00	9 922,07	0,00	0,00	0,00	16 922,81	0,00	26 844,88	0,00	26 844,88
	Sous Total compte 28	0,00	10 558,07	91 423,00	0,00	0,00	108 687,85	91 423,00	119 245,92	0,00	27 822,92
	Total classe 2	21 914 555,84	10 558,07	100 758,63	1 237 273,52	1 349 031,66	196 975,43	23 364 346,13	1 444 807,02	21 947 362,03	27 822,92
4011	Fournisseurs	0,00	0,00	750 260,60	762 355,99	0,00	0,00	750 260,60	762 355,99	0,00	12 095,39
	Sous Total compte 401	0,00	0,00	750 260,60	762 355,99	0,00	0,00	750 260,60	762 355,99	0,00	12 095,39
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	1 175 733,81	1 175 733,81	0,00	0,00	1 175 733,81	1 175 733,81	0,00	0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	905,33	0,00	30 530,91	0,00	0,00	0,00	31 436,24	0,00	31 436,24
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	67 489,15	67 489,15	0,00	0,00	67 489,15	67 489,15	0,00	0,00
	Sous Total compte 4047	0,00	905,33	67 489,15	98 020,06	0,00	0,00	67 489,15	98 925,39	0,00	31 436,24
	Sous Total compte 404	0,00	905,33	1 243 222,96	1 273 753,87	0,00	0,00	1 243 222,96	1 274 659,20	0,00	31 436,24
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	57 136,60	57 136,60	26 795,28	0,00	0,00	57 136,60	83 931,88	0,00	26 795,28
	Sous Total compte 40	0,00	58 041,93	2 050 620,16	2 062 905,14	0,00	0,00	2 050 620,16	2 120 947,07	0,00	70 326,91
411	Redevables	20 659,11	0,00	251 834,54	251 448,46	0,00	0,00	272 493,65	251 448,46	21 045,19	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	648,00	0,00	0,00	648,00	0,00	0,00	648,00	648,00	0,00	0,00
4161	Créances douteuses	19 489,75	0,00	8 968,41	14 086,95	0,00	0,00	28 458,16	14 086,95	14 371,21	0,00
	Sous Total compte 416	19 489,75	0,00	8 968,41	14 086,95	0,00	0,00	28 458,16	14 086,95	14 371,21	0,00
	Sous Total compte 41	40 796,86	0,00	260 802,95	266 183,41	0,00	0,00	301 599,81	266 183,41	35 416,40	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	917 739,21	917 739,21	0,00	0,00	917 739,21	917 739,21	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	3 792,22	3 792,22	0,00	0,00	3 792,22	3 792,22	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2026
Application agréée E-Ingaltra.com
99_BC-057-215706109-20260409-DCH_12_2026

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	921 531,43	921 531,43	0,00	0,00	921 531,43	921 531,43	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	294 795,63	294 795,63	0,00	0,00	294 795,63	294 795,63	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	334 062,09	335 332,08	0,00	0,00	334 062,09	335 332,08	0,00	1 269,99
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	628 857,72	630 127,71	0,00	0,00	628 857,72	630 127,71	0,00	1 269,99
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 441	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	20 063,76	20 063,76	0,00	0,00	20 063,76	20 063,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	20 063,76	20 063,76	0,00	0,00	20 063,76	20 063,76	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	0,00	7 264,00	7 264,00	0,00	0,00	7 264,00	7 264,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4431	0,00	0,00	7 264,00	7 264,00	0,00	0,00	7 264,00	7 264,00	0,00	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	240 787,00	240 787,00	0,00	0,00	240 787,00	240 787,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	240 787,00	240 787,00	0,00	0,00	240 787,00	240 787,00	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	165,89	165,89	0,00	0,00	165,89	165,89	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	165,89	165,89	0,00	0,00	165,89	165,89	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	0,00	248 216,89	248 216,89	0,00	0,00	248 216,89	248 216,89	0,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	39 027,47	39 027,47	0,00	0,00	39 027,47	39 027,47	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	0,00	0,00	367 308,12	367 308,12	0,00	0,00	367 308,12	367 308,12	0,00	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 520,00	2 520,00	0,00	0,00	2 520,00	2 520,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	2 520,00	2 520,00	0,00	0,00	2 520,00	2 520,00	0,00	0,00
4632	Intérêts à payer	0,00	0,00	3 731,93	3 731,93	0,00	0,00	3 731,93	3 731,93	0,00	0,00
	Sous Total compte 463	0,00	0,00	3 731,93	3 731,93	0,00	0,00	3 731,93	3 731,93	0,00	0,00
4648	Opérations pour le compte de tiers	0,00	3 250,85	3 250,85	0,00	0,00	0,00	3 250,85	3 250,85	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-Signatix.com

99_DE-857-215706109-20260409-00R_12_2026

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 464	0,00	3 250,85	3 250,85	0,00	0,00	0,00	3 250,85	3 250,85	0,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	60,18	953,84	893,66	0,00	0,00	953,84	953,84	0,00	0,00
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	420,97	320 732,91	320 519,27	0,00	0,00	320 732,91	320 940,24	0,00	207,33
	Sous Total compte 4671	0,00	420,97	320 732,91	320 519,27	0,00	0,00	320 732,91	320 940,24	0,00	207,33
46721	Débiteurs divers - Amiable	0,00	0,00	81 562,14	81 532,14	0,00	0,00	81 562,14	81 532,14	30,00	0,00
	Sous Total compte 4672	0,00	0,00	81 562,14	81 532,14	0,00	0,00	81 562,14	81 532,14	30,00	0,00
	Sous Total compte 467	0,00	420,97	402 295,05	402 051,41	0,00	0,00	402 295,05	402 472,38	0,00	177,33
	Sous Total compte 46	0,00	3 732,00	412 751,67	409 197,00	0,00	0,00	412 751,67	412 929,00	0,00	177,33
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	7 335,50	7 335,50	0,00	0,00	7 335,50	7 335,50	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	1 484 543,00	1 484 543,00	0,00	0,00	1 484 543,00	1 484 543,00	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	152 365,00	152 365,00	0,00	0,00	152 365,00	152 365,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	79 609,96	79 609,96	0,00	0,00	79 609,96	79 609,96	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	1 506 280,20	1 506 280,20	0,00	0,00	1 506 280,20	1 506 280,20	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	3 222 798,16	3 222 798,16	0,00	0,00	3 222 798,16	3 222 798,16	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique	0,00	0,00	1 144,57	1 144,57	0,00	0,00	1 144,57	1 144,57	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	60 498,90	60 498,90	0,00	0,00	60 498,90	60 498,90	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	61 643,47	61 643,47	0,00	0,00	61 643,47	61 643,47	0,00	0,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	146,20	7 182,03	7 035,83	0,00	0,00	7 182,03	7 182,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 4714	0,00	146,20	68 825,50	68 679,30	0,00	0,00	68 825,50	68 825,50	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	146,20	3 299 959,16	3 299 812,96	0,00	0,00	3 299 959,16	3 299 959,16	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	6 299,54	6 299,54	0,00	0,00	6 299,54	6 299,54	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	1 805,00	1 805,00	0,00	0,00	1 805,00	1 805,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	8 104,54	8 104,54	0,00	0,00	8 104,54	8 104,54	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	2,26	2,26	0,00	0,00	2,26	2,26	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	340,91	340,91	0,00	0,00	340,91	340,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	8 447,71	8 447,71	0,00	0,00	8 447,71	8 447,71	0,00	0,00
4751	Redevables sur rôle	0,00	0,00	223 544,33	223 544,33	0,00	0,00	223 544,33	223 544,33	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	0,00	205 915,98	205 915,98	0,00	0,00	205 915,98	205 915,98	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	0,00	0,00	429 460,31	429 460,31	0,00	0,00	429 460,31	429 460,31	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	146,20	3 737 867,18	3 737 720,98	0,00	0,00	3 737 867,18	3 737 867,18	0,00	0,00
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d	0,00	2 500,00	1 670,00	0,00	0,00	0,00	1 670,00	2 500,00	0,00	830,00
	Sous Total compte 496	0,00	2 500,00	1 670,00	0,00	0,00	0,00	1 670,00	2 500,00	0,00	830,00
	Sous Total compte 49	0,00	2 500,00	1 670,00	0,00	0,00	0,00	1 670,00	2 500,00	0,00	830,00
	Total classe 4	40 796,86	64 420,13	8 381 409,23	8 394 973,79	0,00	0,00	8 422 206,09	8 459 393,92	35 446,40	72 634,23
5113	Titres spéciaux de paiement	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280,00	0,00	280,00	0,00
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	516,90	516,90	0,00	0,00	516,90	516,90	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	7 590,93	7 590,93	0,00	0,00	7 590,93	7 590,93	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	7 590,93	7 590,93	0,00	0,00	7 590,93	7 590,93	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	206 192,50	206 192,50	0,00	0,00	206 192,50	206 192,50	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	280,00	0,00	214 300,33	214 300,33	0,00	0,00	214 580,33	214 300,33	280,00	0,00
515	Compte au Trésor	1 333 393,27	0,00	3 506 866,29	3 976 452,22	0,00	0,00	4 840 259,56	3 976 452,22	863 807,34	0,00
	Sous Total compte 51	1 333 673,27	0,00	3 721 166,62	4 190 752,55	0,00	0,00	5 054 839,89	4 190 752,55	864 087,34	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

III

D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Régisseurs d'avances (avances)	3 500,00	0,00	7 351,42	7 351,42	0,00	0,00	10 851,42	7 351,42	3 500,00	0,00
	Sous Total compte 541	3 500,00	0,00	7 351,42	7 351,42	0,00	0,00	10 851,42	7 351,42	3 500,00	0,00
	Sous Total compte 54	3 500,00	0,00	7 351,42	7 351,42	0,00	0,00	10 851,42	7 351,42	3 500,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	345 510,01	345 510,01	0,00	0,00	345 510,01	345 510,01	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	3 572,74	3 572,74	0,00	0,00	3 572,74	3 572,74	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	6 761,59	6 761,59	0,00	0,00	6 761,59	6 761,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	6 761,59	6 761,59	0,00	0,00	6 761,59	6 761,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	355 844,34	355 844,34	0,00	0,00	355 844,34	355 844,34	0,00	0,00
	Total classe 5	1 337 173,27	0,00	4 084 362,38	4 553 948,31	0,00	0,00	5 421 535,65	4 553 948,31	867 587,34	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre)	0,00	0,00	0,00	0,00	12 546,55	273,80	12 546,55	273,80	12 272,75	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	12 546,55	273,80	12 546,55	273,80	12 272,75	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 380,37	4 120,00	12 380,37	4 120,00	8 260,37	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	103 030,63	29 243,18	103 030,63	29 243,18	73 787,45	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	169 618,94	14 850,00	169 618,94	14 850,00	154 768,94	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	285 029,94	48 213,18	285 029,94	48 213,18	236 816,76	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	7 709,55	590,00	7 709,55	590,00	7 119,55	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	8 858,61	0,00	8 858,61	0,00	8 858,61	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 891,07	0,00	3 891,07	0,00	3 891,07	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	20 459,23	590,00	20 459,23	590,00	19 869,23	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	5 554,01	0,00	5 554,01	0,00	5 554,01	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	28 650,44	0,00	28 650,44	0,00	28 650,44	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 880,78	0,00	5 880,78	0,00	5 880,78	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	9 113,74	0,00	9 113,74	0,00	9 113,74	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	49 198,97	0,00	49 198,97	0,00	49 198,97	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	7 777,82	0,00	7 777,82	0,00	7 777,82	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 246,76	0,00	7 246,76	0,00	7 246,76	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	369 712,72	48 803,18	369 712,72	48 803,18	320 909,54	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	382 259,27	49 076,98	382 259,27	49 076,98	333 182,29	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	200 078,52	8 000,00	200 078,52	8 000,00	192 078,52	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00	349,82	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	19 360,29	0,00	19 360,29	0,00	19 360,29	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	57 747,17	3 300,00	57 747,17	3 300,00	54 447,17	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	57 747,17	3 300,00	57 747,17	3 300,00	54 447,17	0,00
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	14 661,70	3 500,00	14 661,70	3 500,00	11 161,70	0,00
	Sous Total compte 61523	0,00	0,00	0,00	0,00	14 661,70	3 500,00	14 661,70	3 500,00	11 161,70	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	91 769,16	6 800,00	91 769,16	6 800,00	84 969,16	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	12 756,27	125,66	12 756,27	125,66	12 630,61	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	12 756,27	125,66	12 756,27	125,66	12 630,61	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	11 910,64	526,98	11 910,64	526,98	11 383,66	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	116 436,07	7 452,64	116 436,07	7 452,64	108 983,43	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	17 994,92	0,00	17 994,92	0,00	17 994,92	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	17 994,92	0,00	17 994,92	0,00	17 994,92	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390,00	0,00	1 390,00	0,00	1 390,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 431,96	0,00	1 431,96	0,00	1 431,96	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	6 501,00	0,00	6 501,00	0,00	6 501,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 639,88	0,00	5 639,88	0,00	5 639,88	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	13 572,84	0,00	13 572,84	0,00	13 572,84	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	349 822,17	15 452,64	349 822,17	15 452,64	334 369,53	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	12 136,48	0,00	12 136,48	0,00	12 136,48	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	12 136,48	0,00	12 136,48	0,00	12 136,48	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811,93	0,00	1 811,93	0,00	1 811,93	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	16 944,25	0,00	16 944,25	0,00	16 944,25	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	968,40	0,00	968,40	0,00	968,40	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	19 724,58	0,00	19 724,58	0,00	19 724,58	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	11 864,50	0,00	11 864,50	0,00	11 864,50	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	11 864,50	0,00	11 864,50	0,00	11 864,50	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 210,76	650,16	3 210,76	650,16	2 560,60	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	12 669,46	0,00	12 669,46	0,00	12 669,46	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	15 880,22	650,16	15 880,22	650,16	15 230,06	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	2,26	0,00	2,26	0,00	2,26	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	801,91	0,00	801,91	0,00	801,91	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 330,00	0,00	2 330,00	0,00	2 330,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309,14	0,00	1 309,14	0,00	1 309,14	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	4 441,05	0,00	4 441,05	0,00	4 441,05	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	64 049,09	650,16	64 049,09	650,16	63 398,93	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	16 558,68	0,00	16 558,68	0,00	16 558,68	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 139,54	0,00	4 139,54	0,00	4 139,54	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gas	0,00	0,00	0,00	0,00	14 414,49	0,00	14 414,49	0,00	14 414,49	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	35 112,71	0,00	35 112,71	0,00	35 112,71	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 681,00	0,00	1 681,00	0,00	1 681,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065,00	0,00	1 065,00	0,00	1 065,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	2 746,00	0,00	2 746,00	0,00	2 746,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,52	0,00	1 182,52	0,00	1 182,52	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	3 928,52	0,00	3 928,52	0,00	3 928,52	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	39 041,23	0,00	39 041,23	0,00	39 041,23	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	643 156,71	0,00	643 156,71	0,00	643 156,71	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	17 230,75	0,00	17 230,75	0,00	17 230,75	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	5 160,04	0,00	5 160,04	0,00	5 160,04	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	145 008,80	0,00	145 008,80	0,00	145 008,80	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	810 556,30	0,00	810 556,30	0,00	810 556,30	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	204 874,22	0,00	204 874,22	0,00	204 874,22	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	4 525,74	0,00	4 525,74	0,00	4 525,74	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	34 502,13	0,00	34 502,13	0,00	34 502,13	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	243 902,09	0,00	243 902,09	0,00	243 902,09	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 323,65	0,00	171 323,65	0,00	171 323,65
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	1 054 458,39	171 323,65	1 054 458,39	171 323,65	883 134,74	0,00

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2026
Application agréée E-Signatix.com
99_DE-857-2157/6169-2/26/04/99-DCH_12_2/26

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	172 356,02	0,00	172 356,02	0,00	172 356,02	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	226 966,50	0,00	226 966,50	0,00	226 966,50	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	9 746,19	0,00	9 746,19	0,00	9 746,19	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	73 626,48	0,00	73 626,48	0,00	73 626,48	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 402,91	0,00	2 402,91	0,00	2 402,91	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 845,00	0,00	1 845,00	0,00	1 845,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	485 098,10	1 845,00	485 098,10	1 845,00	483 253,10	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 892,00	0,00	5 892,00	0,00	5 892,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	23 376,00	0,00	23 376,00	0,00	23 376,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 688,00	0,00	11 688,00	0,00	11 688,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	29 268,00	11 688,00	29 268,00	11 688,00	17 580,00	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 568 824,49	184 856,65	1 568 824,49	184 856,65	1 383 967,84	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	77 684,28	0,00	77 684,28	0,00	77 684,28	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	14 008,76	0,00	14 008,76	0,00	14 008,76	0,00
653172	Cotisations au fonds de financement de I	0,00	0,00	0,00	0,00	165,89	0,00	165,89	0,00	165,89	0,00
	Sous Total compte 65317	0,00	0,00	0,00	0,00	165,89	0,00	165,89	0,00	165,89	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	91 858,93	0,00	91 858,93	0,00	91 858,93	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	91 858,93	0,00	91 858,93	0,00	91 858,93	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	6 761,59	0,00	6 761,59	0,00	6 761,59	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	6 761,59	0,00	6 761,59	0,00	6 761,59	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00	37 943,60	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00	21 573,20	0,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	352,86	0,00	352,86	0,00	352,86	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	346,44	0,00	346,44	0,00	346,44	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	346,44	0,00	346,44	0,00	346,44	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	699,30	0,00	699,30	0,00	699,30	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	158 836,62	0,00	158 836,62	0,00	158 836,62	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	33 736,99	3 660,00	33 736,99	3 660,00	30 076,99	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	4 170,89	0,00	4 170,89	0,00	4 170,89	0,00
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	37 907,88	3 660,00	37 907,88	3 660,00	34 247,88	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	37 907,88	3 660,00	37 907,88	3 660,00	34 247,88	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	37 907,88	3 660,00	37 907,88	3 660,00	34 247,88	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations c	0,00	0,00	0,00	0,00	74 277,58	0,00	74 277,58	0,00	74 277,58	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	74 277,58	0,00	74 277,58	0,00	74 277,58	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	108 687,85	0,00	108 687,85	0,00	108 687,85	0,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et	0,00	0,00	0,00	0,00	20 177,00	0,00	20 177,00	0,00	20 177,00	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	128 864,85	0,00	128 864,85	0,00	128 864,85	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	128 864,85	0,00	128 864,85	0,00	128 864,85	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	2 803 883,18	253 696,43	2 803 883,18	253 696,43	2 735 043,40	184 856,65

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70311	Concession dans les cimetières (produit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,74	0,00	8 800,74	0,00	8 800,74
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,74	0,00	8 800,74	0,00	8 800,74
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	18 832,20	3 000,00	18 832,20	0,00	15 832,20
	Sous Total compte 7032	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	18 832,20	3 000,00	18 832,20	0,00	15 832,20
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145,58	0,00	145,58	0,00	145,58
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	27 778,52	3 000,00	27 778,52	0,00	24 778,52
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
7067	Redevances et droits des services périsic	0,00	0,00	0,00	0,00	408,90	206 324,88	408,90	206 324,88	0,00	205 915,98
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	408,90	206 424,88	408,90	206 424,88	0,00	206 015,98
7083	Locations diverses (autres qu'immuables)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 193,23	0,00	6 193,23	0,00	6 193,23
70876	par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 087,32	0,00	46 087,32	0,00	46 087,32
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 087,32	0,00	47 087,32	0,00	47 087,32
7088	Autres produits d'activités annexes (abo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,50	0,00	7,50	0,00	7,50
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 288,05	0,00	53 288,05	0,00	53 288,05
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	3 408,90	287 491,45	3 408,90	287 491,45	0,00	284 082,55
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 475 606,00	0,00	1 475 606,00	0,00	1 475 606,00
	Sous Total compte 7311	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 475 606,00	0,00	1 475 606,00	0,00	1 475 606,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 470,00	0,00	6 470,00	0,00	6 470,00
	Sous Total compte 7313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 470,00	0,00	6 470,00	0,00	6 470,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 030,76	0,00	41 030,76	0,00	41 030,76

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7314	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 030,76	0,00	41 030,76	0,00	41 030,76
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	148,80	4 479,26	148,80	4 479,26	0,00	4 330,46
	Sous Total compte 7317	0,00	0,00	0,00	0,00	148,80	4 479,26	148,80	4 479,26	0,00	4 330,46
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363,00	0,00	363,00	0,00	363,00
	Sous Total compte 731	0,00	0,00	0,00	0,00	148,80	1 527 949,02	148,80	1 527 949,02	0,00	1 527 800,22
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 358,00	0,00	501 358,00	0,00	501 358,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 752,00	0,00	104 752,00	0,00	104 752,00
	Sous Total compte 7321	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 110,00	0,00	606 110,00	0,00	606 110,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193,00	0,00	1 193,00	0,00	1 193,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les co	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 028,66	0,00	60 028,66	0,00	60 028,66
	Sous Total compte 7322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 221,66	0,00	61 221,66	0,00	61 221,66
	Sous Total compte 732	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667 331,66	0,00	667 331,66	0,00	667 331,66
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00
	Sous Total compte 739222	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00
	Sous Total compte 73922	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00
	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00	7 264,00	0,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	7 412,80	2 195 280,68	7 412,80	2 195 280,68	0,00	2 187 867,88
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 297,00	0,00	76 297,00	0,00	76 297,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 750,00	0,00	44 750,00	0,00	44 750,00
	Sous Total compte 74112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 750,00	0,00	44 750,00	0,00	44 750,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 047,00	0,00	121 047,00	0,00	121 047,00
	Sous Total compte 741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 047,00	0,00	121 047,00	0,00	121 047,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00	0,00	163,00	0,00	163,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 214,84	0,00	18 214,84	0,00	18 214,84
7478222	Caissees d'allocations familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13
	Sous Total compte 747822	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13
	Sous Total compte 74782	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13	0,00	118 555,13
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 545,13	0,00	21 545,13	0,00	21 545,13
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 545,13	0,00	21 545,13	0,00	21 545,13
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 100,26	0,00	140 100,26	0,00	140 100,26
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 100,26	0,00	140 100,26	0,00	140 100,26
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 066,00	0,00	32 066,00	0,00	32 066,00
74834	État - compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 792,00	0,00	5 792,00	0,00	5 792,00
	Sous Total compte 7483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 858,00	0,00	37 858,00	0,00	37 858,00
	Sous Total compte 748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 858,00	0,00	37 858,00	0,00	37 858,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 383,10	0,00	317 383,10	0,00	317 383,10
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	6 645,00	90,00	6 645,00	0,00	6 555,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00	30,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99	0,00	132 034,99
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	138 709,99	90,00	138 709,99	0,00	138 619,99

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7621	Produits des autres immobilisations fina	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,08	0,00	0,08
	Sous Total compte 762	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,08	0,00	0,08
	Sous Total compte 76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,08	0,00	0,08
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00	0,00	2 520,00	0,00	2 520,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 757,58	0,00	71 757,58	0,00	71 757,58
77681	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00
	Sous Total compte 7768	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00	0,00	90 787,00
	Sous Total compte 776	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 544,58	0,00	162 544,58	0,00	162 544,58
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 064,58	0,00	165 064,58	0,00	165 064,58
7815	Reprises sur provisions pour risques et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670,00	0,00	1 670,00	0,00	1 670,00
	Sous Total compte 781	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 970,00	0,00	3 970,00	0,00	3 970,00
	Sous Total compte 78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 970,00	0,00	3 970,00	0,00	3 970,00
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	10 911,70	3 107 899,88	10 911,70	3 107 899,88	7 264,00	3 104 252,18
	Total général	23 799 256,97	23 799 256,97	14 402 689,39	14 485 119,54	4 520 794,14	4 438 363,99	42 722 740,50	42 722 740,50	27 326 736,06	27 326 736,06

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 461 645,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	131 009,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	389,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	240 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	199 881,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	889 578,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		816 379,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	473 389,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	342 989,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	4 386,48		1 466 031,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		131 009,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		389,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		240 787,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 386,48		204 267,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		889 578,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		816 379,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		473 389,14
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		342 989,97
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		69 869,23	600 735,11	0,00	147 520,11	857 795,26	294 858,50	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 168,76	107 336,35	0,00	21 043,11	236 828,40	190 520,80	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	391 361,97	0,00	123 977,00	584 398,86	95 461,70	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	7 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 011,59	102 036,79	0,00	2 500,00	36 568,00	8 876,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	34 247,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	20 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 487 258,85	82 956,70	0,00	6 141,87	295 050,22	99 566,25	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	1 845,00	40 669,06	0,00	6 141,87	14 879,86	48 703,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 550,00	8 800,74	0,00	0,00	161 615,23	44 308,25	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	667 331,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 527 800,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	198 827,97	0,00	0,00	0,00	118 555,13	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 414,00	33 486,82	0,00	0,00	0,00	6 555,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	3 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	540 199,58	0,00	22 492,85	25 871,33		2 559 341,97
011	Charges à caractère général	0,00	131 461,91	0,00	20 648,61	25 871,33		734 879,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	408 737,67	0,00	0,00	0,00		1 603 937,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 264,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 844,24	0,00		158 836,62
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 247,88
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 177,00
RECETTES		0,00	91 193,29	0,00	18 309,75	46 087,32		3 126 564,25
013	Atténuations de charges	0,00	72 617,86	0,00	0,00	0,00		184 856,65
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	18 575,43	0,00	145,58	46 087,32		284 082,55
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		667 331,66
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 527 800,22
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		317 383,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	18 164,17	0,00		138 619,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 520,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 970,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 383 382,58	1 628 576,12	135 000,00	619 806,46
RECETTES	2 383 382,58	999 344,54	17 425,00	1 366 613,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 684 197,58	2 742 307,40	0,00	941 890,18
RECETTES	3 684 197,58	3 843 358,83	0,00	-159 161,25

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 383 382,58	1 628 576,12	135 000,00	619 806,46
RECETTES	2 383 382,58	999 344,54	17 425,00	1 366 613,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 684 197,58	2 742 307,40	0,00	941 890,18
RECETTES	3 684 197,58	3 843 358,83	0,00	-159 161,25

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 383 382,58	1 628 576,12	135 000,00	619 806,46
RECETTES	2 383 382,58	999 344,54	17 425,00	1 366 613,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 684 197,58	2 742 307,40	0,00	941 890,18
RECETTES	3 684 197,58	3 843 358,83	0,00	-159 161,25
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 067 580,16	4 370 883,52	135 000,00	1 561 696,64
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 067 580,16	4 842 703,37	17 425,00	1 207 451,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 200 000,00									
0500420175200202	CREDIT MUTUEL DE ST JULIEN	01/01/1900	2007-09-07	30/09/2007	1 000 000,00	F		4,450	4,450		M	P		A-1
0552243	CAFFIL	28/10/2024	2024-10-28	01/04/2025	400 000,00	F		3,660	3,660		T	P		A-1
5550137	CAISSE DEPOTS CONSIGNATION	07/08/2023	2023-09-01	01/03/2024	200 000,00	F		3,860	3,860		T	P		A-1
86473505039	CREDIT AGRICOLE	12/06/2015	2015-06-20	20/09/2015	600 000,00	F		1,740	1,740		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		886 978,67				131 009,88	28 897,66	0,00	4 170,89	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		886 978,67				131 009,88	28 897,66	0,00	4 170,89	
0500420175200202		0,00	A-1	121 214,26	2,00		0,000	68 537,21	7 057,27	0,00	0,00	
0552243		0,00	A-1	389 666,60	19,00		0,000	10 333,40	10 886,02	0,00	3 525,83	
5550137		0,00	A-1	179 425,31	13,00		0,000	10 482,13	7 078,27	0,00	550,01	
86473505039		0,00	A-1	196 672,50	5,00		0,000	41 657,14	3 876,10	0,00	95,05	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

REÇU EN PREFECTURE
Le 13/04/2026
Application agréée E-Ingalta.com
99_DE-057-215706109-20260409-DCH_12_2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		886 978,67					131 009,88	28 897,66	0,00	4 170,89

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ETATS ANNEXÉS	IV
B – ETATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	886 978,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat re- négoc- ié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		09/10/2023
	Catégories de biens amortis		
	Autre matériel et outillage d'incendie-défense civ	3	01/01/1900
	Attribution de compensation d'investissement	1	09/10/2023
	Bien de faible valeur < 1000 ?	1	09/10/2023
	Autre matériel technique	2	09/10/2023
	Frais d'étude, recherches, développement	5	09/10/2023
	Subvention d'équipement versées	5	09/10/2023
	Concessions et droits similaires	5	09/10/2023
	Autres immobilisations incorporelles	5	09/10/2023
	Matériel et outillage de voirie	5	09/10/2023
	Matériel et outillage technique	5	09/10/2023
	Agencement et aménagements divers	5	09/10/2023
	Matériel informatique	5	09/10/2023
	Matériel de téléphonie	5	09/10/2023
	Matériel de transport - voiture	8	09/10/2023
	Matériel de bureau et mobilier	8	09/10/2023
	Autres mobilier	8	09/10/2023
	Frais d'étude, documents d'urbanisme	10	09/10/2023
	Autres constructions	10	09/10/2023
	Installations de voiries	10	09/10/2023
	Matériel roulant, outillage de voirie	10	09/10/2023
	Agencement et aménagement terrains	15	09/10/2023
	Agencement aménagements des constructions	15	09/10/2023
	Matériel de transport - camion	15	09/10/2023
	Subventions d'équipement versées, Bâtiment, voirie	30	09/10/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	20 177,00	0,00	20 177,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour litiges et contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	20 177,00	0,00	20 177,00
Prov.pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	20 177,00	0,00	20 177,00
Prov.pour grosses réparations		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		4 800,00	0,00	3 970,00	830,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		4 800,00	0,00	3 970,00	830,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		4 800,00	0,00	3 970,00	830,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		4 800,00	20 177,00	3 970,00	21 007,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour litiges et contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour grosses réparations		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		4 800,00	20 177,00	3 970,00	21 007,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ETATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ETATS ANNEXÉS	IV
B - ETATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ETATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ETATS ANNEXÉS	IV
B - ETATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	21 573,20	
Personnes de droit privé	21 573,20	
Associations	21 573,20	
AIR VIGILANCE	1 500,00	
AMICALE PERSONNEL ST JULIEN	2 000,00	
APEE	2 500,00	
ASS SPORTIVE FOOT ST JULIEN	2 500,00	
ASS UNION DEP DES SAPEURS	447,20	
ASSOC TOUS ENSEMBLE	3 000,00	
ASSOCIATION MOSELLE EN SCENE	1 000,00	
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	1 500,00	
AVEC L ECOLE ASSOCIATION	1 000,00	
COMITE DES FETES	1 500,00	
EMARI	1 876,00	
FACSS	500,00	
JUDO CLUB	2 000,00	
SOUVENIR FRANCAIS	250,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	1,00	7,00	6,00	0,57	6,57
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administrative territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,57	0,57
Ajoint administratif principal 1er cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principale 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	10,00	20,00	10,45	5,76	16,21
Adjoint technique principal 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,83	0,00	0,83
Adjoint technique territorial	C	5,00	8,00	13,00	3,82	5,76	9,58
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	3,00	4,00	3,42	0,00	3,42
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spé principal 2ème cl	C	0,00	1,00	1,00	0,82	0,00	0,82
Atsem principal 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,70	0,00	0,70
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		22,00	14,00	36,00	23,87	7,33	31,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administrative territorial	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	334 231,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	334 231,77

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	422 768,23
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	334 231,77
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	757 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	143 200,00	131 009,88	135 000,00	266 009,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 206 105,00	159 308,76	17 425,00	176 733,76
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 062 905,00	28 298,88	-117 575,00	-89 276,12
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	334 231,77			334 231,77
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	422 768,23	422 768,23		422 768,23
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	757 000,00			757 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				667 723,88

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		143 200,00	131 009,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		135 000,00	131 009,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	135 000,00	131 009,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 200,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	8 200,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 206 105,00	159 308,76
Ressources propres externes de l'année (a)		105 177,00	50 620,91
10222	FCTVA	43 077,00	43 080,80
10226	Taxe d'aménagement (2)	62 100,00	7 540,11
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 100 928,00	108 687,85
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	588,94
28046	Attributions compensation investissement	90 787,00	90 787,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 400,00	389,10
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	254,64
28128	Autres aménagements de terrains	2 400,00	429,33
281351	Bâtiments publics	2 400,00	2 794,17
28152	Installations de voirie	2 400,00	3 273,71
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 574,60
281578	Autre matériel technique	2 400,00	1 197,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	2 400,00	560,13
28181	Installations générales, aménagt divers	2 400,00	223,92
281828	Autres matériels de transport	2 400,00	2 792,05

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2026
Application agréée E-Signature.com
99_DE-857-215706169-20260409-DCH_12_2026

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281831	Matériel informatique scolaire	2 636,00	584,20
281838	Autre matériel informatique	2 400,00	584,20
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 400,00	1 179,84
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	41,66
28188	Autres immo. corporelles	2 400,00	1 433,36
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	279 425,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	701 680,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	13 627,70	10 100,00	4 887,43	27 555,00	0,00
A125	Constructions	29 098,40	22 000,00	0,00	7 098,40	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	0,00	17 422,28	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	0,00	1 746,48	89 699,75	3 392,28	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	10 200,00	829 872,03	40 848,00	8 658,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	45 827,70	991 718,51	159 955,86	39 605,28	7 427,31

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	13 627,70	42 542,43	0,00	0,00
A125	Constructions	29 098,40	23 298,40	0,00	5 800,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	0,00	16 422,68	999,60
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	0,00	89 699,75	564,48	4 574,28
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	822 027,47	33 648,00	33 902,56	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	1 008 953,57	165 890,18	56 689,72	13 001,19

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	13 627,70	42 542,43	0,00	0,00
A125	Constructions	29 098,40	22 000,00	0,00	7 098,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	15 000,00	1 422,68	999,60
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	0,00	89 699,75	564,48	4 574,28
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	110 133,71	33 648,00	745 796,32	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	145 761,41	180 890,18	904 881,88	13 001,19

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	23 727,70	32 442,43	0,00	0,00
A125	Constructions	29 098,40	22 000,00	7 098,40	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	16 422,68	0,00	999,60
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	0,00	8 664,23	86 174,28	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	0,00	40 848,00	848 730,03	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	45 727,70	105 475,74	1 084 904,31	8 426,91

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	0,00	14 987,43	41 182,70	0,00
A125	Constructions	29 098,40	22 000,00	7 098,40	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	17 422,28	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	0,00	6 482,57	88 355,94	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	768 579,47	7 200,00	113 798,56	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	940 579,47	53 190,68	243 337,20	7 427,31

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	23 727,70	4 887,43	27 555,00	0,00
A125	Constructions	29 098,40	22 000,00	5 800,00	1 298,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	17 422,28	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	564,48	90 881,75	3 392,28	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	793 824,03	87 096,00	8 658,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	990 116,21	206 087,46	40 903,68	7 427,31

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706169-20260409-DCM_12_2026

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	389,10	0,00	0,00	0,00	389,10
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	56 170,13	23 727,70	4 887,43	0,00	27 555,00
A125	Constructions	29 098,40	0,00	5 800,00	23 298,40	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	7 038,21	0,00	0,00	0,00	7 038,21
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 422,28	0,00	17 422,28	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	94 838,51	564,48	90 881,75	3 392,28	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	889 578,03	766 380,23	87 096,00	36 101,80	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 244 534,66	940 672,41	206 087,46	62 792,48	34 982,31

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706169-20260409-DCM_12_2026

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
 le 13/04/2026
 Application agréée E-legalite.com

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

St Julien-lès-Metz - St Julien-lès-Metz - CFU - 2025

IV – ETATS ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année	Année	%	Année	Année	%	Année	Année	%	Année	Année	%
	n	n-1		n	n-1		n	n-1		n	n-1	
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706169-20260409-DCM_12_2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 27/02/2026

Comptable(s)

M Benoît GAUTIER

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 27/02/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**VERNEAU Philippe (1013966437-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFIP DE LORRAINE ET DE LA M..., le 03/03/2026**Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
GAUTIER Benoît (1013417891-0), CSC des Finances Publiques de 1ère catégorie**A METZ, le 03/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

NOTE RELATIVE A LA PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025
POUR LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au journal officiel de la République Française du 31 décembre 2025.

Il précise les conditions d'application de l'ordonnance n° 2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifie la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- ✓ favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- ✓ améliorer la qualité des comptes ;
- ✓ simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. En cas d'égalité des voix, il est donc adopté (article L 1612-12 alinéa 2 du CGCT).

L'ordonnateur peut participer à la discussion de ses comptes mais il doit quitter l'assemblée délibérante au moment du vote de son compte financier unique. Il ne peut en aucun cas prendre part au vote.

INTRODUCTION

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2025. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice ;

- ✓ Soumet le compte financier unique, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;
- ✓ Transmet le compte financier unique au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte financier unique, tout comme le budget primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les dotations et provisions...

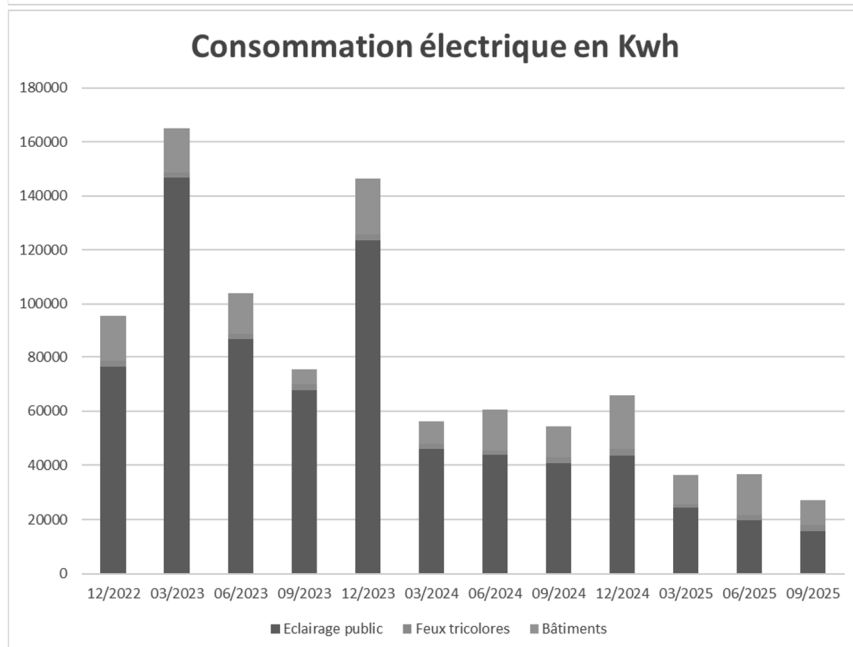
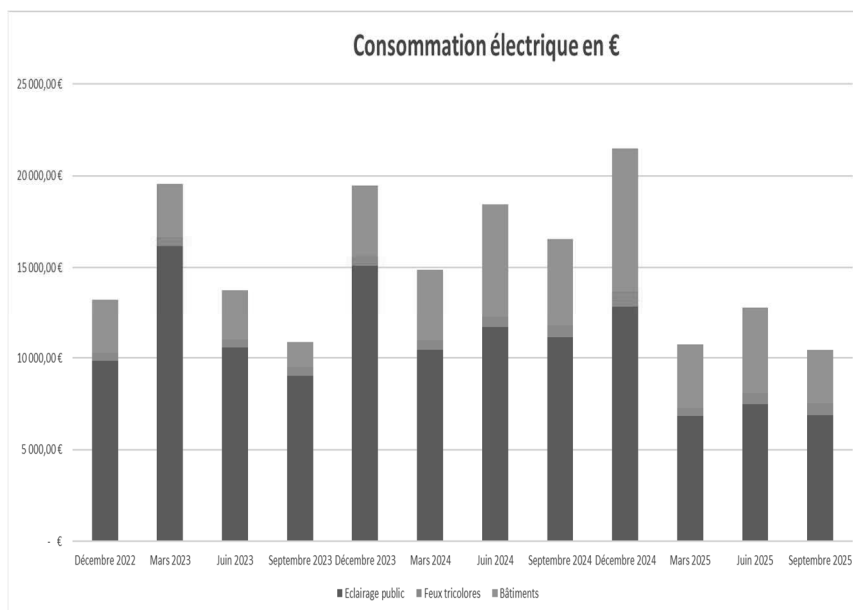
Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
011	Charges à caractère général	899 040,00 €	734 879,27 €
012	Charges de personnel	1 650 000,00 €	1 603 937,20 €
014	Atténuations de produits	15 000,00 €	7 264,00 €
65	Charges de gestion courante	160 000,00 €	158 836,62 €
66	Charges financières	39 200,00 €	34 247,88 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
68	Dotations aux provisions	20 177,00 €	20 177,00 €
Opérations d'ordre	Transfert entre sections	194 100,58 €	182 965,43 €
023	Virement à la section d'investissement	701 680,00 €	
TOTAL		3 684 197,58 €	2 742 307,40 €

Les charges de fonctionnement ne sont pas constantes dans une commune moyenne. En effet, les besoins sont aléatoires et il faut arbitrer pour assurer les dépenses obligatoires et urgentes. Les dépenses de fonctionnement font toujours l'objet d'attentions particulières afin de rechercher le meilleur rapport qualité/prix pour chacune d'elles.

Les charges générales se sont stabilisées en 2025 par rapport à 2024. A l'intérieur de ce chapitre, on peut néanmoins noter des augmentations des coûts pour le gaz (+ 11 000 €), pour les prestations des repas de cantine (+ 17 000 €), pour une nouvelle prestation pour le ménage à la mairie depuis août 2025 (+ 6 400 €). Une partie de l'électricité a été mise aux normes à l'école et au foyer pour un total de 11 240 € TTC.

Le coût de l'énergie électrique a bien baissé (- 44 000 €), cette baisse concerne essentiellement l'éclairage public depuis le passage en LED. Un graphique illustre la baisse de la consommation et la baisse de coût sur une période de 3 ans.



Les dépenses de personnel sont maîtrisées. Depuis 2022, la commune s'est adaptée après des arrêts maladie de longue durée. En effet, sur l'ensemble du personnel (plus ou moins 40 agents), deux agents restent en arrêt sur de longues durées et un agent est en accident de

travail depuis fin 2023. Il convient également de noter, des agents souffrant de maladies chroniques et qui sont régulièrement en arrêt maladie. Ces agents sont remplacés. Même si les assurances remboursent une grosse partie de ces dépenses supplémentaires (en recettes, atténuation de charges), il reste un solde à la charge de la commune.

Entre 2024 et 2025, la masse salariale du chapitre 012 a augmenté de 0,5 %.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
013	Atténuations de charges	90 000,00 €	184 856,65 €
70	Produits des services et du domaine	242 000,00 €	284 082,55 €
73	Impôts et taxes	2 120 000,00 €	2 143 300,66 €
731	Fiscalité locale	51 000,00 €	51 831,22 €
74	Dotations et participations	243 385,00 €	317 383,10 €
75	Produits de gestion courante	214 528,00 €	138 619,99 €
76	Produits financiers		0,08 €
77	Produits exceptionnels	2 520,00 €	2 520,00 €
78	Reprise sur amortissement, dépréciations, provisions...	3 970,00 €	3 970,00 €
Opérations d'ordre		162 544,58 €	162 544,58 €
Excédent antérieur		554 250,00 €	
TOTAL		3 684 197,58 €	3 289 108,83 €

Au titre de l'exercice 2025, il convient de relever une progression des recettes par rapport à l'exercice 2024. Toutefois, les écarts constatés ne traduisent pas une augmentation structurelle et pérenne des ressources. Ils résultent principalement de recettes à caractère exceptionnel, dont le détail est présenté ci-après.

- ✓ + 57 000 € de remboursement par les assurances sur les rémunérations des personnels ;

- ✓ + 23 000 € d'encaissement pour la participation versée par la Métropole au titre de la convention de l'entretien de la voirie (la participation n'avait pas été versée au titre de 2024) ;
- ✓ + 35 000 € de la part de la CAF pour le périscolaire (régularisations sur exercices passés et participation exceptionnelle) ;
- ✓ + 20 000 € au titre des compensations de l'état pour les taxes d'habitation et taxes foncières ;
- ✓ + 130 000 € perçus au titre des assurances pour les sinistres du LETY et du DOJO.

Le produit des impôts directs a augmenté de 2,21 % (environ 30 000 €) par rapport à 2024. Il s'agit uniquement de la revalorisation des bases fiscales pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties puisque les taux n'ont pas évolué ;

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2025, la section de fonctionnement arrive à un excédent de 546 801,43 €. Les divers arbitrages ainsi qu'une gestion drastique ont permis d'arriver à ce résultat. Le cumul avec les exercices antérieurs s'établit quant à lui à un excédent de 1 101 051,43 €.

Cet excédent est utilisé pour rembourser le capital de la dette et financer les investissements de l'année 2025 et des exercices futurs.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit en général des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer. Dans cette section, les dépenses sur le chapitre « emprunts et dettes » constituent le remboursement du capital de la dette. Les subventions d'équipement versées correspondent au reversement à la métropole des investissements réalisés par cette entité pour des travaux de voirie sur le territoire de la commune.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées	91 000,00 €	90 787,00 €
21	Immobilisations corporelles	199 810,00 €	167 803,30 €
23	Immobilisations en cours	547 678,00 €	85 485,24 €
106	Hôtel de Ville	38 000,00 €	30 370,76 €
107	Ecole primaire et maternelle	55 960,00 €	54 395,13 €
129	Aménagement Bas Chêne	11 568,00 €	
141	Optimisation du réseau d'éclairage public	84 622,00 €	67 489,15 €
142	Réhabilitation de la rue Georges Hermann	1 049 000,00 €	838 691,08 €
10	Dotations fonds divers et réserves	8 200,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000,00 €	131 009,88 €
020	Dépenses imprévues		
	Opérations d'ordre	162 544,58 €	162 544,58 €
001	Solde antérieur négatif		
TOTAL		2 383 382,58 €	1 628 576,12 €

Outre le remboursement de la dette en capital et les opérations d'ordre pour un montant total de 293 554,46 €, les investissements réels sont valorisés pour un montant de 1 335 021,66 €.

Ils concernent le matériel et les travaux suivants :

- Contribution aux travaux de voirie de la Métropole	90 787,00 €
- Mairie : chaudière à condensation	22 000,00 €
- Mairie : consolidation porte garage	5 800,00 €
- Mairie : mobilier bureau police municipale et antivirus	2 570,76 €
- Ecole : matériel et mobilier	6 482,57 €
- Ecole : clôture	14 010,00 €
- Ecole : interphonie	8 658,00 €
- Ecole : alarme incendie	25 244,56 €
- Eclairage public : solde passage aux led	67 489,15 €
- Enfouissement et cour urbaine quartier rue Georges Hermann	838 691,08 €
- Cimetière : travaux de reprise de concessions	27 255,00 €
- Camion et saleuse	96 600,00 €
- Boulodromes : réfection	4 887,43 €
- Parkings rue du Trocadéro et rue du 19 novembre 1944	10 100,00 €
- Plantations d'arbres	13 627,70 €
- Barrières, panneaux, matériel pour les services	15 333,17 €
- Etude pour reconstruction du LETY	7 200,00 €
- Trottoir allée du château	19 638,00 €
- Parc canin	46 248,00 €
- Détection incendie	2 199,24 €
- Foyer : led dans la salle rouge	10 200,00 €

Il restera également à financer les restes à réaliser (dépenses d'investissement engagées non mandatées) sur l'exercice 2025 pour un montant total de 135 000 € et qui correspondent à :

- La reprise de concessions et cavurnes dans le cimetière : 20 531,00 €
- Aux travaux d'enfouissement des réseaux du quartier de la rue Georges Hermann : 50 594,64 €
- L'acquisition de matériels divers : 8 586,11 €
- L'étude et la démolition pour la reconstruction du bâtiment LETY : 55 288,25 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1. Ils contribuent à l'équilibre du budget.

En recettes :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA...).

Le volume total des recettes d'investissement est détaillé ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
13	Subvention d'investissement	346 000,00 €	342 989,97 €
10	Dotations dont FCTVA et taxes d'aménagement	105 177,00 €	50 620,91 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	422 768,23 €	422 768,23 €
021	Virement de la section de fonctionnement	701 680,00 €	
024	Produits des cessions immobilières	279 425,00 €	
040	Opérations d'ordre	194 100,58 €	182 965,43 €
001	Solde d'exécution positif reporté	334 231,77 €	
TOTAL		2 383 382,58 €	999 344,54 €

L'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement engendre le résultat. Pour l'exercice 2025, la section d'investissement affiche un résultat déficitaire de : 629 231,58 €.

Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs est déficitaire de 294 999,81 €.

Le déséquilibre constaté en section d'investissement traduit la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements et relève d'une situation structurellement inhérente à l'effort d'équipement de la collectivité.

Sont également inscrits les restes à réaliser en recettes. Ils correspondent aux soldes des subventions ainsi que de la vente d'un terrain communal pour un montant de 17 425 €.

Financement :

Comme prévu au Code Général des Collectivités Territoriales, le déficit de la section d'investissement sera financé, ainsi que les restes à réaliser, au budget 2026, par la capitalisation d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement selon le procédé suivant :

Recettes de Fonctionnement	
Résultat excédentaire fin 2025	1 101 051,43 €
Capitalisation *	- 412 574,81 €
Résultat excédentaire au BP 2026	688 476,62 €

* Capitalisation : résultat déficitaire cumulé n-1 (- 294 999,81 €) + Restes à réaliser en recettes (17 425 €) moins les restes à réaliser en dépenses (- 135 000 €) = - 412 574,81 €

L'équilibre du financement des investissements 2025 sera traduit comme suit dans le budget 2026 :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
		Restes à réaliser	17 425,00 €
Restes à réaliser	135 000,00 €	Excédent capitalisé	412 574,81 €
Résultat déficitaire	294 999,81 €		
Equilibre	429 999,81 €	Equilibre	429 999,81 €

III. CONCLUSION :

Le compte financier unique de l'exercice 2025 traduit la solidité des équilibres budgétaires de la collectivité et l'aboutissement d'un cycle d'investissement particulièrement soutenu en fin de mandat. La forte réalisation des programmes engagés témoigne de la capacité de la ville à conduire ses projets structurants dans le respect des prévisions financières et des équilibres fondamentaux.

La maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant ont permis de soutenir cet effort d'équipement en respectant la trajectoire financière de la commune. La structure de financement retenue, conjuguant autofinancement et recours mesuré à l'emprunt, préserve la soutenabilité de l'endettement et les marges de manœuvre futures.

Ainsi, les résultats du compte financier unique viennent confirmer la qualité de la gestion conduite sur l'ensemble du mandat : une gestion responsable, orientée vers l'investissement, le développement du territoire et l'amélioration durable du service rendu à la population.

Tableau annexe à la délibération

Récapitulatif des indemnités de fonction des élus municipaux

Commune de : SAINT-JULIEN-LES-METZ

Population municipale au 1^{er} janvier 2026 : 3554

Date de la délibération : 9 avril 2026

Nom et prénom de l'élu	Fonction	Taux appliqué (% de l'indice brut terminal)	Montant mensuel brut indicatif (€)	Observations
Franck OSSWALD	Maire	58,3	2 396,43 €	
Maria MARQUES	1er adjoint	23,32	958,57 €	
Jean-Louis GREGOIRE	2e adjoint	23,32	958,57 €	
Céline STREHLEN	3e adjoint	23,32	958,57 €	
Michel FROTTIER	4e adjoint	23,32	958,57 €	
Anne SCHOLLER	5e adjoint	23,32	958,57 €	
Yannick SCHNEIDER	6e adjoint	23,32	958,57 €	
Céline BAUMANN	7e adjoint	23,32	958,57 €	
Pascal GUICHARD	8e adjoint	23,32	958,57 €	
TOTAL			10 064,99 €	

Indice de référence : indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – valeur en vigueur à la date de la délibération).

Les mentions suivantes indiquent le respect de l'enveloppe indemnitaire maximale globale calculée conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

- Enveloppe indemnitaire maximale mensuelle autorisée : 10 064,99 €
- Total des indemnités votées : 10 064,99 €
- Conformité à l'enveloppe maximale : Oui

Validé par Franck OSSWALD, Maire

Le 9 avril 2026



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Rapport pour Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Introduction :

L'article L. 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est ainsi rédigé :

Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 12 de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025, les dispositions de ladite ordonnance s'appliquent à compter de l'exercice budgétaire 2026.

Le cadre de ce débat présentera plusieurs aspects :

- I. Le contexte général
 - II. L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes
 - III. Les informations générales concernant la dette, les épargnes et le personnel.
- Conclusion

I – Contexte général

Le contexte économique

- Dans un contexte économique encore incertain, les collectivités locales évoluent aujourd'hui dans un environnement plus contraint qu'au cours de la dernière décennie.
- Au niveau national, la croissance reste modérée et les finances publiques sont sous tension, ce qui se traduit par une vigilance accrue de l'État sur l'évolution des dépenses locales, dans le cadre fixé notamment par le Code général des collectivités territoriales.

- Parallèlement, les communes doivent faire face à une progression continue de leurs charges, liée à l'inflation, à la hausse du coût de l'énergie et aux revalorisations salariales. Les données publiées par l'INSEE confirment d'ailleurs que les marges d'épargne des petites communes tendent à se réduire, limitant leur capacité à financer de nouveaux projets.

Les enjeux généraux pour une commune de 3 500 habitants

- Ce contexte national s'inscrit lui-même dans une dynamique internationale marquée par des tensions persistantes. Le ralentissement économique mondial, le maintien de taux d'intérêt élevés et les incertitudes géopolitiques continuent d'avoir des répercussions concrètes sur les budgets locaux.
- Même à l'échelle d'une commune de 3 500 habitants, ces évolutions se traduisent par une augmentation du coût des matières premières, des prestations et du financement de l'investissement. Elles renforcent la nécessité d'une gestion rigoureuse et d'une anticipation accrue des équilibres budgétaires.
- Le besoin de prioriser les dépenses est indispensable.

L'adaptation pour la commune de Saint-Julien-lès-Metz

- Dans ce cadre, notre commune doit composer avec des marges de manœuvre plus limitées, tout en répondant à des attentes fortes de la population en matière de services publics de proximité et de qualité de vie.
- Le débat d'orientations budgétaires constitue ainsi un moment essentiel pour définir une trajectoire financière à la fois prudente et ambitieuse.
- Il s'agit de trouver un équilibre entre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la préservation de notre capacité d'autofinancement et la poursuite d'investissements utiles au développement et à l'attractivité du territoire, notamment dans un contexte où les transitions écologique et énergétique s'imposent à nous.

Dans un contexte national marqué par des finances publiques contraintes et une pression accrue sur les dépenses locales, et dans un environnement international encore incertain qui renchérit nos coûts et limite nos marges de manœuvre, notre commune doit définir des orientations budgétaires à la fois prudentes, soutenables et tournées vers l'avenir. »

II – L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes :

A – Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en euros

	2021	2022	2023	2024	2025
Charges générales	646 803	573 237	738 594	736 503	734 879
Charges de personnel	1 372 212	1 491 829	1 477 083	1 595 195	1 603 937
Charges de gestion courante	129 909	132 350	133 982	136 148	158 837
Charges financières	24 885	21 598	20 141	22 096	34 248
Autres charges	15 145	12 655	10 530	9 234	27 441
TOTAL	2 188 954	2 231 669	2 380 330	2 499 176	2 559 342

Les charges sont fluctuantes. Une gestion drastique a permis de réaliser de substantielles économies depuis 2020 sur les dépenses générales. Il est à noter qu'il sera désormais difficile de réduire les dépenses de fonctionnement. Les leviers disponibles ont été en grande partie mobilisés.

Après trois années pendant lesquelles les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, elles continuent de faire l'objet d'une attention toute particulière en vue de réaliser les objectifs à coût optimisé. Il faudra néanmoins tenir compte de la hausse du coût des matières premières qui impactera de façon sensible le budget communal (hausse des tarifs du gaz, du carburant, de l'énergie, des coûts des repas pour la cantine scolaire, la hausse des cotisations sociales, du coût des charges liées au travail, etc...).

Les charges générales – Il est difficile de stabiliser les charges d'une commune moyenne car chaque année apporte son lot d'imprévus, d'augmentations diverses.

Depuis 2023, les charges générales de la commune ont connu une hausse, en grande partie liée aux augmentations successives des coûts de l'énergie. Cette évolution reflète un contexte économique contraint, qui touche l'ensemble des collectivités locales.

Malgré cette pression, les dépenses restent maîtrisées grâce à un suivi rigoureux et à des arbitrages réfléchis. Chaque dépense fait l'objet d'une analyse attentive afin de concilier la nécessité de maintenir les services essentiels pour les habitants et celle de limiter l'impact financier sur la collectivité.

Cette approche proactive permet à la commune de continuer à investir dans des projets prioritaires tout en assurant une gestion prudente et durable de ses ressources.

Le budget total 2026 des charges générales de la commune reste identique à celui de 2025 et est fixé à 900 000 €.

Parmi les postes de dépenses les plus importants figurent les prévisions relatives aux énergies. Les crédits alloués s'élèvent à 100 000 € pour l'électricité et 170 000 € pour le gaz. Pour ce dernier poste, le montant correspond à une hausse de 13 % par rapport aux dépenses de 2025. Dans ce cadre, un marché a été négocié par la Métropole pour certaines collectivités, et la commune s'est inscrite dans cette démarche. Les tarifs resteront élevés mais stables pour l'année 2026.

Un autre poste significatif concerne les repas à la cantine. Le budget demeure sensiblement le même que l'an dernier, fixé à 110 000 €.

Une ligne importante est également prévue pour l'entretien des bâtiments, qui pourra éventuellement être rebasculée en investissement selon l'ampleur des travaux nécessaires. Certains bâtiments requièrent une attention particulière : la toiture des vestiaires du stade de football, le chauffage du centre socio-culturel, divers aménagements à l'école, la mairie avec ses fenêtres laissant passer le courant d'air, ainsi que l'atelier municipal nécessitant une réhabilitation.

L'ensemble de ces dépenses fera l'objet d'une vigilance particulière tout au long de l'année, avec la continuité des procédures d'achat, l'utilisation de marchés à procédure adaptée pour les fournitures, services et travaux, et la négociation au cas par cas des devis divers afin d'assurer une gestion rigoureuse et optimisée des ressources.

Les charges de personnel sont maîtrisées. Mais, depuis 2022, nous avons eu à nous adapter après des arrêts maladie de longue durée. En effet, sur l'ensemble du personnel (plus ou moins 40 agents), il reste deux agents en arrêt sur de longues durées (un agent partira en retraite courant 2026), un agent en accident de travail depuis fin 2023. Il convient de noter également, des agents souffrant de maladies chroniques et qui sont régulièrement en arrêt maladie. La prévision pour la masse salariale 2026, comme en 2025, se fera sur la base de personnel remplaçant pour ces agents. Il faudra également prévoir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de la Fonction Publique Territoriale (avancement de grades et d'échelons des agents).

L'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) telle que prévue dans le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 se poursuit. Le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37,65 %. Pour rappel, l'augmentation du taux de contribution employeurs est progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028. Il était de 31,65 % en 2024 et 34,65 % en 2025.

Compétence non obligatoire. La commune participe activement à l'accompagnement des familles dans le cadre du périscolaire et des centres aérés. L'ensemble de la masse salariale pour le périscolaire et la cantine est évaluée à 274 000 €.

L'ensemble de la masse salariale de la commune sera budgété pour un montant de 1 695 000 €, répartis en 4 catégories : Administration Générale : 431 000 € - Police Municipale : 129 000 € - Scolaire/Périscolaire : 609 000 € - Service Technique : 526 000 €.

Les charges de gestion courante concernent essentiellement les indemnités aux élus, les cotisations obligatoires aux organismes et aux autres communes (participations à la scolarité des enfants Saint-Juliennois qui ne fréquentent pas l'école de la ville) et les subventions aux associations.

	2021	2022	2023	2024	2025
Indemnités aux élus	91 783	88 443	90 636	91 860	91 860
Contributions diverses	18 056	15 617	20 816	22 620	22 620
Subventions aux associations	20 070	28 290	22 530	21 670	21 670
TOTAL	129 909	132 350	133 982	136 150	136 150

Les indemnités des élus ont été régulièrement ajustées pour accompagner l'évolution démographique. Depuis 2020, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, elles sont calculées selon la grille applicable aux communes de plus de 3 500 habitants. Pour l'année 2026, ce cadre sera maintenu, en tenant compte également de l'augmentation du nombre d'adjoints.

La commune assure un soutien constant à la vie associative, qui va au-delà des seules subventions, en participant au financement des différentes structures. Elle prend en charge l'ensemble des dépenses liées aux bâtiments, incluant notamment les consommations énergétiques, l'entretien courant, les travaux de mise aux normes, les obligations réglementaires et le nettoyage. Il convient de rappeler que le coût des énergies continue de progresser et représente une charge croissante pour la commune.

Le budget consacré aux charges de gestion courantes sera, en 2026, d'environ 200 000 €.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur doivent être indiquées dans le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire selon la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2026 seront prévues **au maximum** sur la base suivante (sauf information nécessitant une revalorisation entre le présent rapport et le vote du budget) :

	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Valorisation en %
Charges générales en €	900 000	900 000	+ 0,00
Charges de personnel en €	1 650 000	1 695 000	+ 2,73
Atténuation de produits en €	15 000	15 000	+ 0,00
Charges de gestion en €	140 000	200 000	+ 42,85
Charges financières en €	35 000	30 000	- 14,28
Autres Charges en €	5 000	5 000	+ 0,00
TOTAL en €	2 745 000	2 845 000	+ 3,64

B – Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement en euros

	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation des charges	67 751	138 939	108 150	126 369	184 857
Produits des services du domaine	179 852	175 649	262 633	229 948	284 083
Impôts et taxes	1 967 309	2 021 204	2 147 270	2 164 598	2 195 132
Dotations participations	249 822	253 445	246 380	251 104	317 383
Gestion courante	7 802	8 198	8 593	12 291	138 620
Produits exceptionnels	24 164	23 622	1 529	230 000	6 490
TOTAL	2 496 700	2 621 057	2 774 555	3 014 310	3 126 565

La ville tient compte de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Les recettes attendues en 2026 seront sensiblement les mêmes qu'en 2025. Les diverses péréquations restent très instables et doivent inciter les collectivités à la prudence. Pour rappel, la Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville est passée de 307 366 € en 2013 à 110 395 € en 2021, soit une baisse de plus de 64 %. Elle remonte à 131 436 € en 2024 mais redescend en 2025 à 121 047 €.

Depuis 2014 (1^{ère} année où les collectivités ont contribué au redressement des comptes publics), la commune de Saint-Julien-lès-Metz a perdu plus d'un million d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement en montant cumulé.

Pour la LFI 2026, le total des dotations ajustées s'établit à 2 625,6 M€, (deux milliards six cent vingt-cinq millions six cent mille euros) ce qui représente une diminution de 586,3 M€ (Cinq cent quatre-vingt-six millions trois cent mille euros) par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 19,5 %. Cette contraction traduit un ajustement significatif des ressources allouées, dont l'impact sur les budgets locaux devra être pris en compte dans la planification des dépenses et des investissements.

Les dotations et participations diverses ne sont pas arrêtées lors de l'élaboration du DOB. Il convient, dès lors, d'être très vigilant afin de se conformer aux principes comptables de conformité et de sincérité des comptes.

Les produits des services du domaine et les produits de gestion courante seront budgétés pour des montants similaires aux réalisations de 2025.

Depuis la Loi de Finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. L'Insee a publié l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre. Cette mesure de l'inflation annuelle est utilisée par l'Etat pour ajuster les valeurs locatives cadastrales, qui servent ensuite de base pour calculer le montant des impôts fonciers. En 2026, la revalorisation des bases fiscales pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sera de 0,9 %.

Les taux n'ont pas été revalorisés depuis 2021 et ne seront pas revus en 2026 :

	<i>Taux moyens communaux de 2025 au niveau départemental</i>	<i>Taux moyens communaux de 2025 au niveau national</i>	Taux communaux globaux proposés pour 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,44 %	39,79 %	27,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55,50 %	51,19 %	46,20 %
Taxe d'habitation	20,62 %	23,67 %	9,88 %

La hausse des taux de taxes foncières reste la seule possibilité importante d'augmenter les recettes de la commune.

Depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, la commune reçoit de la Métropole de Metz une attribution de compensation et une dotation de solidarité d'environ 600 000 €, dont le montant, garanti par la CLECT, n'a pas suivi l'inflation et tend même à diminuer (606 110 € en 2025 contre 627 144 € en 2014). **Cette fiscalité ne permet aucun dynamisme des recettes communales**, tandis que la Métropole utilise ces anciennes ressources pour de nouvelles compétences sans associer pleinement les communes aux décisions.

En 2002, au moment du passage à la Taxe Professionnelle Unique, les transferts de charges laissaient à la commune une attribution de compensation de 557 511 €. Avec une revalorisation de 2 % par an, aujourd'hui ces 557 511 € avoisineraient les 900 000 € pour 2026.

Les actions destinées à renforcer notre capacité à financer les investissements indispensables au bon fonctionnement de la ville seront menées par d'autres voies, notamment par la mobilisation de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département.

C – Les dépenses d'investissement

Evolution des dépenses réelles d'investissement en euros

	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement du capital de la dette	96 243	99 530	102 947	116 592	131 010
Participation voirie à la Métropole	90 787	90 787	90 787	90 787	90 787
Immobilisations incorporelles et corporelles	8 492	70 217	83 013	50 631	167 804
Travaux	6 219	11 478			85 485
Opération : Hôtel de ville	27 177	96 443	10 250	3 346	30 371
Opération : Ecole Paul Langevin	11 465	73 265	8 029	36 119	54 395
Opération : Stade de foot				24 601	
Opération : Modernisation de l'éclairage public			195 043	288 785	67 489
Opération : Réhabilitation de la rue Georges Hermann		11 010	18 235	26 436	838 691
Divers	16 869	100 895		3 765	
TOTAL	257 252	553 625	508 304	641 062	1 466 032

Les dépenses d'investissement sont différentes tous les ans en fonction de l'évolution des projets et des constructions en cours : projet non abouti de construction d'une salle intergénérationnelle en 2020 ; travaux à la mairie et à l'école, acquisition de matériel et mobilier en 2021 ;

En 2022 : remboursement d'une taxe d'aménagement sur un projet non achevé (divers : 100 895 €), travaux de rénovation de la salle du conseil municipal et de sécurisation de l'escalier à l'école, engagement d'études pour l'optimisation de l'éclairage public et les travaux de la rue Georges Hermann. En 2023 : acquisition de mobilier pour l'école, première tranche du passage en leds pour l'éclairage public, achat de logiciels métiers (gestion du cimetière, gestion comptable et paie pour le passage à la M57), travaux au cimetière, mise aux normes de l'électricité d'une partie du centre socioculturel et tous les travaux et acquisitions nécessaires au fonctionnement d'une commune. En 2024 : deuxième tranche du passage aux lampes Led pour l'éclairage public, modification des murs et portails des écoles, pose d'une chaudière moins énergivore pour les vestiaires du foot, achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques, réaménagement de l'escalier en haut de la rue du vieux chêne.

Enfin en 2025 : achat d'un camion d'occasion équipé hiver, pose d'une nouvelle clôture à l'école, travaux au cimetière, création d'un parc à chiens, passage aux led dans la salle de sport du centre socioculturel, remplacement de la chaudière à la mairie, amélioration de l'interphonie et de la détection incendie à l'école, fin des travaux de passage en led de l'éclairage public, travaux d'enfouissement et passage en cour urbaine des quartiers nord et centre de la rue Georges Hermann...

Les dépenses d'investissement pour l'année 2026

La capacité d'autofinancement doit tout d'abord permettre de rembourser le capital de notre dette, soit environ 140 000 € pour 2026.

Outre les restes à réaliser de l'exercice 2025, les travaux nouveaux ou indispensables seront les suivants :

- La reconstruction du local de stockage détruit par incendie en 2024 ;
- La réalisation des travaux nécessaires au sein des bâtiments communaux, lesquels seront programmés et exécutés selon les priorités à définir ;
- L'acquisition des équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'école communale ;
- L'achat des équipements indispensables au bon fonctionnement des services communaux, ainsi que la réalisation de toute autre action requise pour assurer la continuité et la qualité du service public.

D – Les recettes d’investissement

Evolution des recettes réelles d’investissement en euros

	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	37 808	38 745	10 917	32 494	43 081
Taxe Locale d’Equipement ou Taxe d’Aménagement	77 020	52 735	76 784	102 962	7 540
Subventions diverses	20 006	42 737	90 014	91 279	342 990
Emprunts			200 000	400 000	
Autres					
TOTAL	134 834	134 217	377 715	626 735	393 611

Les recettes d’investissement sont surtout impactées par les diverses subventions des projets réalisés ou en cours.

En 2026, les recettes seront notamment impactées par l’encaissement du produit de la cession de l’ancienne mairie, ainsi que par le versement du solde des subventions attribuées par le Département et l’État.

Aucun emprunt nouveau ne sera inscrit au budget 2026.

Les engagements pluriannuels

La commune de Saint-Julien-lès-Metz n’a aucun engagement pluriannuel. L’ensemble des projets prévus est budgété en 2026.

Pour les années à venir, il reste indispensable de prévoir des travaux d’amélioration des bâtiments communaux.

III – Les informations générales :

A – La dette

Le niveau de l'endettement

	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 1 ^{er} janvier en €	737 057	637 527	734 580	1 017 988	886 979
Remboursement du capital en €	- 99 530	- 102 947	- 116 592	-131 009	- 139 148
Emprunt nouveau		200 000	400 000		
Encours de la dette au 31 décembre en €	637 527	734 580	1 017 988	886 979	747 831
Ratio de désendettement en années	1,74	1,87	3,56	1,56	*

*Pour 2026, le ratio sera calculable en fin d'exercice.

Le stock de dette au 31 décembre 2020 était de 833 300 €. Il sera de 747 831 € fin 2026.

Le ratio de désendettement indique le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Si le ratio est de moins de 6 ans, la situation est très satisfaisante (zone verte). Au-delà de 10 années, ce ratio est à surveiller (zone orange). Au-delà de 15 années, il devient inquiétant (zone rouge).

Exemple : Epargne brute fin 2025 : RRF = 3 126 564 € et DRF = 2 559 342 € ; ECART entre RRF et DRF = 567 222 €

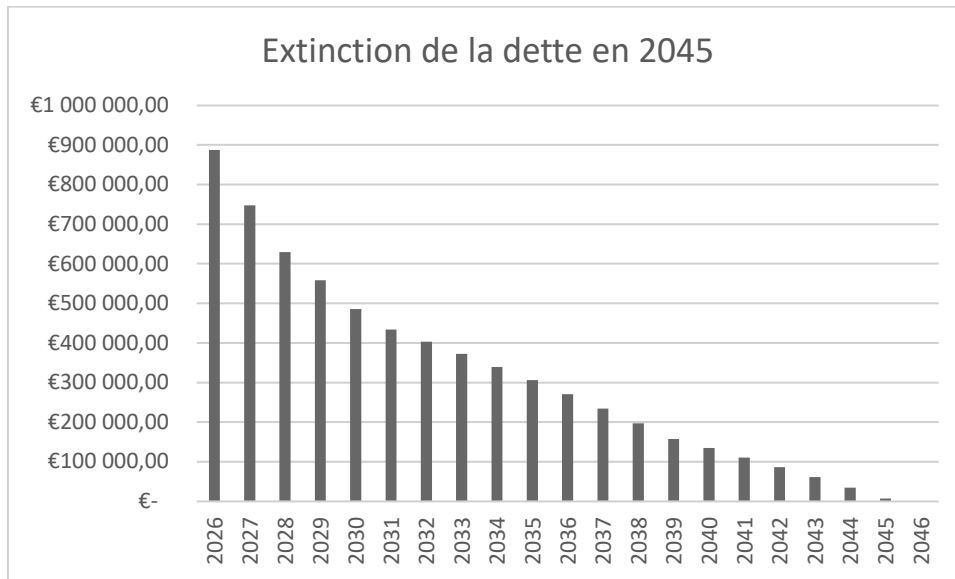
Les encours de dette pour les années à venir sans nouvel emprunt sont les suivants :

	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement du capital en €	- 139 148	- 118 753	- 70 928	- 72 717	- 51 743
Encours au 31 décembre en €	747 831	629 078	558 150	485 433	433 690

La dette de la Ville de Saint-Julien-les-Metz au 1^{er} janvier 2026 est composée des 4 emprunts suivants :

Préteur	Capital restant dû	Classification	Taux	Durée résiduelle en années
CREDIT MUTUEL	121 214,26 €	A – 1	FIXE : 4,45 %	2
CREDIT AGRICOLE	196 672,50 €	A – 1	FIXE : 1,74 %	5
CDC – Banque des Territoires	179 425,31 €	A – 1	FIXE : 3,86 %	13
La Banque Postale	389 666,60 €	A – 1	FIXE : 3,66 %	20
TOTAL	886 978,67 €			

L'extinction complète de la dette actuelle arrivera à son terme en 2045, selon le graphique ci-dessous :



B – Les épargnes

L'analyse des épargnes permet d'apprécier l'équilibre général de la section de fonctionnement et la capacité de la ville à dégager suffisamment de fonds pour :

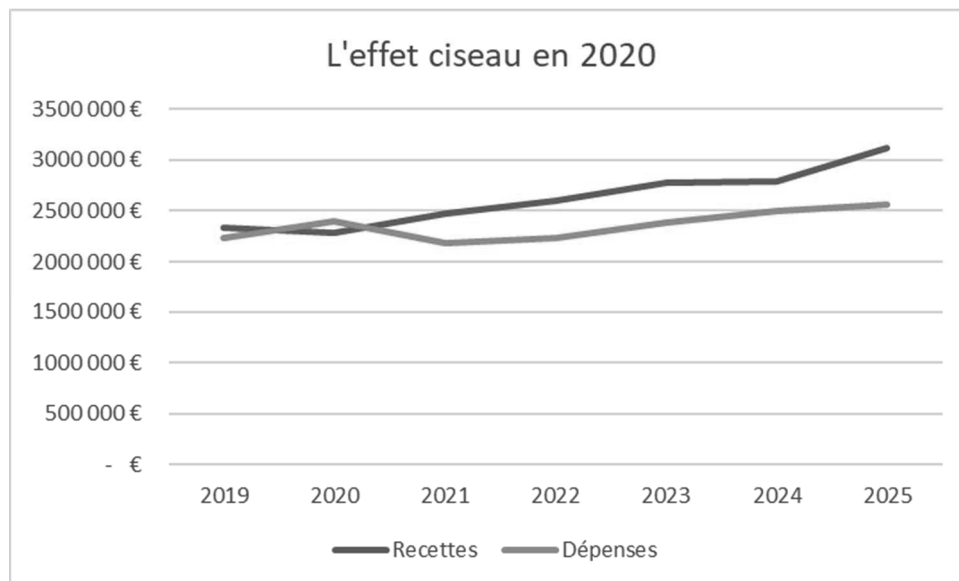
- Faire face au remboursement de la dette,
- Réaliser les investissements nouveaux indispensables à la bonne marche d'une collectivité.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement en € (hors recettes exceptionnelles)	2 472 536	2 597 435	2 773 026	2 784 959	3 120 074
Dépenses réelles de fonctionnement	- 2 188 954	- 2 231 669	- 2 380 330	- 2 499 177	- 2 559 342
Epargne brute en €	283 582	365 766	392 696	285 782	560 732
Remboursement du capital de la dette en €	- 96 243	- 99 530	- 102 947	- 116 592	- 131 010
Epargne nette en €	187 339	266 236	289 749	169 190	429 722

La hausse des recettes depuis 2021 (hausse des impôts et optimisation de l'ensemble des recettes) ainsi qu'une gestion drastique des dépenses de fonctionnement ont permis de redresser l'épargne nette à des montants permettant de payer les intérêts et le capital de la dette. Mais surtout, elles ont permis la réalisation d'investissements avec un autofinancement adapté.

Il faut rappeler que, dans les années passées, les épargnes ont baissé chaque année depuis 2014. En effet, l'effet ciseaux s'est fait sentir en 2020 avec de plus en plus de dépenses obligatoires à la charge des communes (contrôles, diagnostics, augmentation des cotisations salariales, nouveaux rythmes scolaires, ...) et une diminution des recettes (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement).



L'augmentation des recettes fiscales, combinée à une gestion rigoureuse des dépenses, a permis de corriger l'effet de déséquilibre entre recettes et dépenses (effet ciseau). Cette amélioration a également permis de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour financer des investissements.

Cependant, les évolutions attendues en 2026 nécessitent une vigilance renforcée afin de maintenir cet équilibre et de continuer à soutenir les investissements indispensables au fonctionnement et au développement de la commune.

Les prévisions d'épargne ont été établies selon un principe de prudence, conformément aux règles de construction d'un budget primitif. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement estimées à 2 900 000 €, avec une incertitude concernant les mécanismes de péréquation.
- Dépenses de fonctionnement en hausse par rapport à 2025, en raison notamment :
 - de l'augmentation du coût des énergies,
 - de la hausse générale des charges de fonctionnement,
 - de l'augmentation des cotisations retraite du personnel,
 - du remplacement des agents absents,
 - des travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
- Remboursement du capital de la dette estimé à environ 140 000 €.

L'épargne de gestion prévisionnelle pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire d'équilibre, construite sur des hypothèses prudentes et réalistes. Cette approche repose sur :

- une anticipation volontairement sécurisée des dépenses,
- une estimation des recettes fondée sur les réalisations solides de l'exercice 2025.

Dans la continuité des exercices précédents, le budget sera élaboré de manière sincère et rigoureuse. Il pourra être présenté en équilibre, en s'appuyant sur les excédents accumulés, témoignant ainsi de la bonne gestion financière de la collectivité.

L'épargne nette, mobilisée de manière responsable, conduit à privilégier une stratégie de financement optimisée pour accompagner les futurs investissements. Dans cette logique, la collectivité s'appuiera sur :

- la mobilisation active de subventions,
- le recours maîtrisé à l'emprunt,
- et, si nécessaire, une adaptation progressive de la fiscalité.

Cette approche permet de sécuriser le financement des projets tout en préservant les équilibres financiers de la commune.

Ces éléments restent des prévisions. Une surveillance attentive et continue des recettes et des dépenses sera indispensable pour préserver l'équilibre financier de la commune.

C – Le personnel

La structure des effectifs

Au 31 décembre 2025, la ville de Saint-Julien-lès-Metz emploie 37 agents, correspondant à 31,12 équivalents temps plein (ETP), répartis comme suit :

- 26 agents titulaires, dont 7 exercent à temps non complet ;
- 11 agents contractuels, dont 8 à temps non complet.

Les agents titulaires se répartissent en trois catégories (A, B et C) :

- 1 agent de catégorie A ;
- 8 agents de catégorie B ;
- 17 agents de catégorie C, dont 7 exercent à temps non complet.

Au cours de l'année 2025, l'effectif des agents titulaires a évolué : deux agents du service technique ont quitté la collectivité dans le cadre de mutations et une agente d'entretien a fait valoir ses droits à la retraite. Ces départs ont été compensés par le recrutement d'agents non titulaires.

S'agissant des agents non titulaires, la répartition est la suivante :

- École et cantine : 8 agents à temps non complet, soit 4,71 ETP ;
- Service administratif : 1 agent, soit 0,57 ETP ;
- Service technique : 2 agents à temps complet.

Par ailleurs, au cours de l'année 2025, la collectivité a également eu recours à des agents saisonniers pendant la période estivale (jobs jeunes), ainsi qu'à des remplaçants ponctuels.

La masse salariale (chapitre 012 du budget)

Pour l'exercice 2025, les charges de personnel inscrites au chapitre 012 se sont élevées à 1 604 000 €.

À ce montant, il convient d'intégrer les remboursements perçus des organismes sociaux et assurances en cas d'absences d'agents, qui constituent une recette réelle venant en diminution de la masse salariale. Ces remboursements s'élèvent à 171 300 € pour l'exercice 2025.

La **masse salariale nette réelle** de la collectivité, résultant du calcul : Chapitre 012 – Charges de personnel moins Compte 6419 – Remboursements sur rémunérations, s'établit à 1 432 700 €.

Les collectivités doivent assurer financièrement la protection sociale de leurs agents, ce qui peut représenter un risque important pour leur budget. Pour s'en prémunir, elles peuvent souscrire une assurance statutaire, permettant de sécuriser les finances, de garantir la continuité du service public et de couvrir les coûts de remplacement.

Pour 2026, cette assurance représente un coût estimé à 75 000 €, déjà intégré dans la masse salariale.

La durée effective du travail

Les agents à temps plein effectuent 1 607 heures par an - Les 1600 heures légales + 7 heures de la journée de solidarité.

L'évolution prévisionnelle pour l'exercice 2026

Deux agents sont susceptibles de quitter les services municipaux à l'occasion de leur départ à la retraite. Les recrutements futurs seront réalisés en fonction des besoins effectifs de service, permettant ainsi d'adapter les effectifs aux priorités de la collectivité. Si des besoins spécifiques apparaissent dans différents domaines, le nombre ainsi que le profil des nouveaux recrutements seront déterminés en conséquence.

Le budget prévisionnel de la masse salariale pour 2026 est estimé à 1 695 000 € au Chapitre 012 – Dépenses de fonctionnement. Il intègre également les recettes attendues au titre du remboursement des assurances et des indemnités versées aux agents en longue maladie.

Cette démarche permet de gérer de manière anticipative et maîtrisée les ressources humaines et financières, tout en assurant la continuité et l'efficacité des services publics.

Conclusion :

Le budget 2026 reflète la volonté de la collectivité de concilier rigueur financière et ambition pour le territoire. La préservation de l'épargne brute et la maîtrise de l'endettement constituent les piliers d'une gestion durable, garantissant la stabilité des finances locales tout en conservant la capacité de répondre aux besoins futurs. Cette approche prudente et structurée permet d'aborder l'avenir avec confiance, en sécurisant les ressources nécessaires pour les investissements prioritaires.

Il est important de rappeler que les collectivités locales font face, aujourd'hui, à des contraintes financières croissantes : augmentation des coûts de fonctionnement, pression sur les dépenses obligatoires et besoins d'investissement toujours plus élevés. Dans ce contexte, la commune se distingue par sa capacité à maintenir un équilibre budgétaire tout en poursuivant ses projets et en répondant aux attentes des habitants.

Chaque euro investi sera orienté vers des projets à forte utilité locale, répondant aux attentes des habitants et renforçant la qualité des services proposés. L'arbitrage entre fonctionnement et investissement sera guidé par le souci de performance, d'efficacité et d'innovation, afin d'optimiser les ressources tout en préservant le patrimoine communal et le dynamisme du territoire.

Ainsi, le budget 2026 constitue un instrument stratégique, alliant prudence financière et vision pour l'avenir. Il traduit la volonté de la collectivité de bâtir un territoire équilibré, dynamique et solidaire, capable de relever les défis de demain tout en garantissant la continuité et du service public pour l'ensemble des habitants.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-
Exercice 2024



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2024

PREAMBULE

Au 1er janvier 2022, la commune de Roncourt est entrée dans le territoire de l'Eurométropole de Metz par l'effet de l'arrêté préfectoral 20216-DCL/1-042 en date du 20 octobre 2021. Son ancien EPCI de rattachement, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM), étant adhérent au Syndicat Mixte Intercommunal des eaux de la Vallée de l'Orne (dit Orne Aval), la sortie de Roncourt de la CCPOM a donc entraîné le retrait du territoire de Roncourt de Orne Aval et ce, en application du dernier aliéna de l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence de l'intégration de Roncourt, Orne Aval étant le gestionnaire actuel de l'ensemble des installations relatives à cette commune et le process existant étant indépendant des réseaux et ouvrages de la Régie HAGANIS, de ce fait, l'Eurométropole de Metz a adhéré à Orne Aval pour le compte de Roncourt.

A partir de l'année 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) mentionnera ainsi les éléments essentiels sur l'assainissement de la commune de Roncourt issu du RPQS de Orne Aval en complément de la synthèse du Rapport d'Activité de la Régie HAGANIS.

SOMMAIRE

A – HAGANIS

1. Organisation du service	Page 5
1.1 La compétence assainissement	Page 5
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 5
1.3 Patrimoine	Page 5
2. La collecte et le transport des effluents	Page 8
3. L'épuration des eaux usées	Page 10
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 10
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 12
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 13
3.4 Faits marquants 2024	Page 13
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 14
4. Ressources Humaines	Page 16
5. Le Budget 2024	Page 16
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 16
5.2 Les investissements réalisés	Page 17
5.3 La redevance d'assainissement	Page 17
5.4 Facture d'eau type	Page 17
5.5 Les chantiers réalisés en 2024	Page 19
6. Les eaux pluviales	Page 20
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 20
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 21
6.3 Les investissements	Page 21
7. Indicateurs	Page 23
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 24

B – RONCOURT

1. Patrimoine Assainissement	Page 31
1.1 Les réseaux	Page 31
1.2 Les ouvrages	Page 31
1.3 La Station d'épuration	Page 31
2. Gestion des Usagers	Page 34
2.1 La population	Page 34
2.2 Les abonnés	Page 34
2.3 Le volume facturé	Page 35
3. Facture d'eau type	Page 35
4. Indicateurs	Page 35
4.1 L'Assainissement Collectif	Page 36
4.2 L'Assainissement Non Collectif	Page 38

A – HAGANIS

1. Organisation du service

1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de l'Eurométropole de Metz comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,25 € HT/m³ pour l'année 2024 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de l'Eurométropole de Metz. Cette compétence est organisée comme suit :
 - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
 - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par l'Eurométropole de Metz, Pôle Eau et Assainissement.

La compétence EAU POTABLE relève de la compétence de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de l'Eurométropole de Metz mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, certaines communes ont leur propre station de traitement des eaux usées comme Fey, Pouilly, et Purnoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes comme Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole depuis juillet 2020.

1.3 Patrimoine

1 513 *kilomètres*, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	15 130	13 907	1 444	30 585
ARS-LAQUENEXY	9 554	5 870	2 259	17 682
ARS-SUR-MOSELLE	19 628	11 663	3 421	34 712
AUGNY	17 101	11 779	566	29 445
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 692	10 594		24 286
CHESNY	2 396	1 741	958	5 111
CHIEULLES	3 400	3 765		7 165
COIN-LÈS-CUVRY	5 804	5 370	435	11 666
COIN-SUR-SEILLE	1 389	467	2 410	4 266
CUVRY	7 680	5 535	599	13 814
FEY	2 595	1 666	4 230	8 490
GRAVELOTTE	4 295	3 964	2 246	10 505
JURY	6 846	6 579		13 425
JUSSY	3 304	2 335	1 028	6 667
LA MAXE	9 246	5 683	1 877	16 880
LAQUENEXY	7 043	4 628	2 433	14 104
LE BAN-SAINT-MARTIN	12 179	17 511		29 690
LESSY	3 978	3 882	2 096	9 956
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 439	14 349		27 788
LORRY-LÈS-METZ	10 705	10 225	749	21 679
LORRY-MARDIGNY	5 441	3 704	1 753	10 897
MARIEULLES-VEZON	4 676	3 205	4 177	12 059
MARLY	59 724	60 873	10 170	130 800
MÉCLEUVES	6 491	7 527	5 555	19 572
METZ	181 512	210 087	138 722	533 274
MEY	2 750	1 672		4 422
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 889	38 796	22 457	97 142
MOULINS-LÈS-METZ	22 089	21 533	93	43 715
NOISSEVILLE	2 008	2 916	4 239	9 163
NOUILLY	6 415	4 569		10 985
PELTRE	8 713	9 497	6 924	25 134

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14 073	12 898		26 971
POUILLY	1 171	1 708	3 446	6 324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 799	4 012		7 828
ROZÉRIEULLES	8 223	9 007		17 230
SAINTE-RUFFINE	3 543	2 866		6 408
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12 185	13 538	6 498	32 221
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4 567	2 140	10 498	17 205
SAULNY	10 212	10 540		20 752
SCY-CHAZELLES	13 312	13 293		26 605
VANTOUX	5 269	4 683	597	10 549
VANY	2 756	3 065	1 090	6 911
VAUX	5 529	5 594	1 072	12 195
VERNÉVILLE	2 050	1 967	2 372	6 389
WOIPPY	41 481	37 855	929	80 265
TOTAUX	633 282	629 055	247 342	1 512 932
	42%	42%	16%	100%

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

367 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent à son bon fonctionnement, en relevant les effluents, en régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et en épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	367
Stations de relèvement des eaux usées	143
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Stations d'épuration ou lagunes	9
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...) /Bassins de rétention des eaux pluviales	149

2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTROLE DES BRANCHEMENTS

En 2024, le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 421 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2024, les équipes de conformité ont réalisé 808 interventions (visites de conformité, visites-conseils, ...).

Ce service a effectué 75 contrôles d'équipements d'Assainissement Non Collectif.

CONTROLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). **202 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués en 2024, 61 étaient non conformes.

Autorisation et contrôle

Parmi les 1 629 établissements répertoriés, 209 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 894 sont classés « assimilés domestiques ».

14 contrôles de conformité ont été réalisés chez les professionnels soumis à autorisation, 6 ce sont révélés non conformes.

Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter.

52 incidents ont eu lieu en 2024 dont 38 pollutions constatées. Dans 92 % des cas (35), l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 7 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 21 des rejets d'eaux usées au milieu naturel ; 1 de rejet de peinture ; 4 de rejet de ciment/plâtre ; 9 des pollutions diverses.

L'équipe est intervenue sur 16 communes de l'Eurométropole de Metz et 9 interventions ont été facturées.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **462 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des déversoirs d'orage sensibles, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératissage constituent les autres activités des égoutiers de fond.

Plus de 30 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 30 100 avaloirs et 121 km de réseaux non visitables ont ainsi été nettoyés en 2024. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 125 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 627 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 23 km de conduites.

SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie**, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

34 DO, 16 surverses de station de relèvement des eaux et 16 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2024, **les BRP ont stocké 532 768 m³ d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 75 % des volumes stockés le sont par les bassins Maison du Bâtiment, Mazelle et Dornès.

866 133 m³ se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (38 %) et dans la Moselle (29 %). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 367 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.**

Parmi ces ouvrages, **193 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **3 450 375 KWh pour un coût de 889 069 € HT.**

En 2024, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé des pompes sur les postes anti-crues de la « St Quentin » à Montigny-lès-Metz rue de St Quentin (1 pompe) et « HENRI II » au Ban Saint Martin, avenue Henri II (1 pompe).

CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

Par ailleurs il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. En 2024, HAGANIS a traité **7 061 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT)**. 99% des demandes ont été traitées dans les deux jours, le délai réglementaire étant de 9 jours.

3. L'épuration des eaux usées

3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³/h (soit 72 000 m³/jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³/h (240 000 m³/jour) en temps de pluie, et 92 000 m³/jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³/heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

PERFORMANCES D'EPURATION

En 2024, **31,28 millions de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 5 789 m³ de matières de vidange et 3 351 m³ de boues liquides de stations d'épuration.

La pluviométrie annuelle a été de 965 mm

L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 85 597 m³ chargés de 15,96 T de matières en suspension, 12,62 T de demande biochimique en oxygène, 2,85 T d'azote, et 330 kg de phosphore.

En outre, 243 T de déchets grossiers et 28 T de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 286 T de sables et 45 T de déchets de tamisage.

PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA STEP ET DES BATIMENTS DU SIEGE

En 2024, la consommation électrique a été de 9 037 MWh pour un coût de 1 630 585 € HT.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A la fin 2024 une non-conformité a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la loi (maximum autorisé : 25 par an).

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	205,1	4,0	30	97,0	90
Demande biochimique en oxygène	171,3	4,4	25	96,2	90
Demande chimique en oxygène	389,8	18,6	100	94,0	75
Azote global	42,0	4,3	10	88,0	70
Phosphore total	4,5	0,4	1	89,6	80

Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Mars	97	96	98	95	91
Mai	98	98	98	93	94
Juin	99	97	98	94	94
Août	97	95	98	95	93
Octobre	99	95	98	91	87
Novembre	99	93	98	93	92

3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que les lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville ainsi que des filtres plantés de Lorry-Mardigny.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 808 841 m³ en 2024. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'Eurométropole de Metz.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l
Fey (1 250 éq.hab.)	95,5	11,5	96,5	19	98,5	3,0	92,5	4,5	82	1,4
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96,17	4,5	93,33	15,5	95,17	3,42	75	7,98	85,33	0,55
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	97,67	6	96	25	99	3	78,3	13,9	44	4,23
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	84	8,5	79,5	24	94	3,5	27,5	13,3	8,5	1,9
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	87	9	85,5	26	93,5	3	92	2,75	48,5	1,7
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	69	13,5	74	23	90	4,5	0	13,25	0	1,27
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	91	16,5	96,5	15	97	3	76	11,75	67	1,7
Lorry-Mardigny (filtres plantés de roseaux) (800 éq.hab.)	97	3,4	88,5	14,5	94,5	4	48	14,7	27	1,75

3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 19 984 analyses dont 90 % effectuées en interne et 10 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 82 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations et lagunes extérieures. Les 14 % restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi des piézomètres.

Parmi les analyses effectuées 73 % concernent la matrice EAU et 27 % la matrice BOUE.

3.4 Faits marquants 2024 / Projets 2025

Curage de la lagune de Chesny

Du 6 au 22 juin, le décanteur et la lagune primaire ont été vidangés fin d'évacuer les boues. Ainsi 1960 m³ de boues, à une siccité de 10,4 % soit 204 tonnes, ont été acheminés vers la station d'épuration.

Méthanisation – lancement de la maîtrise d'œuvre

2024 est également marqué le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de méthanisation. C'est le Cabinet MERLIN qui a été retenu dans le cadre de ce marché. La mission APS (Avant-Projet Sommaire) a pu être réalisée en 2024. Cette mission consiste à poser les bases de dimensionnement du projet. A fin 2024, la mission APD (Avant-Projet Détaillé) a été lancée et est encore en cours de réalisation. Cette mission consiste à consolider les bases de dimensionnement, dimensionner le projet en fonction des différentes contraintes et de déterminer une enveloppe budgétaire.

Nouveau schéma directeur STEP

HAGANIS a lancé fin 2023 son nouveau schéma directeur STEP, qui porte sur plusieurs axes de travail tels que l'énergie, les boues, le recyclage des sous-produits, disponibilité de la STEP, sécurité, communication, productivité, efficacité et nuisance.

L'étude confiée à l'entreprise Artelia a été menée en 2024 en 3 phases :

1. état des lieux de la STEP (technique, réglementaire, contraintes...) et bilan des actions du SDA précédent
2. élaboration de différents scénarii en tenant compte des projets en cours et des évolutions réglementaires à venir, notamment sur les micropolluants en s'articulant sur 7 axes (Optimisation de la consommation d'énergie, Gestion de la problématique boue, Amélioration du recyclage des sous-produits, Disponibilité de la STEP, STEP sans nuisance, Usine en sécurité et communicante, Productivité & efficacité)
3. étude détaillée des scénarii retenus. Cette phase 3 démarrera au premier trimestre 2025 et la SDA sera finalisé lors du premier semestre.

Maintenance - remplacement des vis

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, d'importants travaux ont débuté en 2024 à la STEP et vont s'étendre jusqu'en 2026. Il s'agit du remplacement de huit vis de relevage du prétraitement ainsi que du poste intermédiaire, qui étaient d'origine.

4 vis ont été remplacées en 2024 : 2 au prétraitement, 2 au relevage intermédiaire.

Les 4 autres seront remplacées en 2025-2026. L'enjeu est de réaliser le remplacement des vis dans la continuité du traitement des eaux usées, sans créer de non-conformité (déversement au milieu naturel), et en sécurité car les autres vis à côtés sont en fonctionnement.

NB : les vis de relevage pèsent entre 6 et 13 tonnes et mesurent jusqu'à 13 mètres.

Etude : réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Une étude d'opportunités et de faisabilité préliminaire, en vue d'une réutilisation éventuelle des eaux usées traitées sur le territoire de Metz Métropole, a été réalisée de mars à juin 2024 par le Bureau d'études Newasys. Cette étude a montré que la mise en œuvre d'une telle démarche ne correspond pas à ce jour, au regard des exigences de la réglementation en vigueur, à des besoins adaptés notamment autour de la STEP principale.

3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

En secours, une centrifugeuse permet la déshydratation d'un mélange de boue primaire pour 30 % et biologique pour 70 % pour atteindre une siccité de l'ordre de 24 %.

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles effectués en 2024 ont démontré la bonne qualité des boues destinées à la valorisation agricole.** En effet, les valeurs mesurées sont restées bien inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. En 2024, ces analyses ont permis de déceler une valeur en hausse sur une petite quantité de boue destinée au compostage. Ces boues ont été redirigées vers une filière de valorisation agricole.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (exercice 2024)

	Moyenne 2024	Valeur max. 2024	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,32	0,42	10
Cr	17,33	21,10	1 000
Cu	135,25	168,00	1 000
Hg	<0,16	<0,26	10
Ni	19,32	21,20	200
Pb	18,83	47,30	800
Zn	317,17	442,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	489,07	636,80	4 000
Composés organiques			
7PCB	0,095	0,470	0,8
Fluoranthène	0,120	0,200	5
Benso(b)fluoranthène	0,090	0,220	2,50
Benso(a)pyrène	0,070	0,090	2

LES FILIERES DE VALORISATION

En 2024, 7 432 T de matière sèche ont été produites et **7 962 T ont été évacuées**, soit 26 231 T de boues humides.

46,3 % des boues ont été évacués en épandage agricole, 28,3 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 19,4 % en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation

organique SUEZ, Faulquemont), 6 % en traitement spécifique. Cette année aucun pellet n'a été produit.

Pour la 17^{ème} année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2024, a concerné 73 parcelles agricoles, totalisant 905 ha, réparties sur 34 communes.

4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2024, l'effectif d'HAGANIS compte 261 personnes : 212 salariés et 49 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par l'Eurométropole de Metz. Le Pôle Assainissement emploie 113 collaborateurs et le Pôle Déchets 121.

27 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

5. Le budget 2024

5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2024 : 20 742 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (72%) (en augmentation par rapport à 2023 : + 4,8 %) avec les montants les plus importants consacrés à l'énergie (2 511K€ : gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs (1 024 K€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à la valorisation des boues d'épuration (1 285 K€ majoritairement en filière agricole (compostage)). Ces charges externes augmentent (+ 6,2 % par rapport à 2023) en raison notamment du contexte inflationniste où les tarifs de l'électricité et du gaz sont en hausse. La quantité d'électricité augmente sur les ouvrages extérieurs en raison de la forte pluviométrie.

L'amortissement des immobilisations représente 27 % des charges d'exploitation et génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent faibles (moins de 1% des charges d'exploitation) comme les années passées.

- **Recettes 2024 : 19 732 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 74 %) de la redevance assainissement dont le montant encaissé augmente en 2024 en raison notamment de l'évolution du tarif (+ 9,6 %) dans un contexte de diminution du volume d'eau consommée.

Les performances épuratoires des stations exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences règlementaires mais elles ne permettent plus de percevoir des recettes supplémentaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui a supprimé la prime épuration définies à la fin du 11^{ème} programme des agences de l'eau.

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de l'Eurométropole de Metz, comme les missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), les travaux de branchement (397 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 237 K€.

S'y ajoutent enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif (1 310 K€). Les autres recettes (1 198 K€ - plus du double par rapport à 2023) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement (334 K€), de la reprise d'une provision (183K€) et de produits de cession d'éléments actifs pour 19 K€.

5.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 8 083 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation, et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y rajoutent le remboursement de la dette en capital (3 %) et l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

- **Recettes : 6 331 K€ H.T.** Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (88 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et les subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

5.3 La redevance d'assainissement

Le montant de la redevance assainissement a été revalorisé lors de la séance du 17 janvier 2024 pour s'établir à 1,25€ HT (revenant au même niveau qu'en 2006, en euros constants).

Il avait significativement baissé en 2020 pour s'établir à 1,14€ HT grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce tarif a pu être maintenu jusqu'en 2023 malgré la flambée des prix de l'énergie et des matières premières constatées ces dernières années.

Le nouveau tarif est nécessaire afin de poursuivre le programme d'investissement et conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance € / m ³	1,24	1,14	1,14	1,14	1,14	1,25
Évolution		-8%	0%	0%	0%	+9,7%
Total annuel € HT *	148,80	136,80	136,80	136,80	136,80	150
TVA (taux réduit)	14,88	13,68	13,68	13,68	13,68	15
Total € TTC	163,68	150,48	150,48	150,48	150,48	165

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2024 pour un client consommant 120 m³ dans l'année, ainsi que l'évolution par rapport aux tarifs connus au 1^{er} janvier 2023. **A compter du 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'Administration de la Régie a fixé la redevance assainissement à 1,25 € HT/m³.**



		Euros			
		Qté	Prix unitaire HT	Montant HT HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)		2	29,7700	59,54	5,50%
Consommation					
Consommation (part distributeur) Tr. 1 De 1 à 1 (m3)		1	2,2005	2,20	5,50%
Consommation (part distributeur) Tr. 2 De 2 à 11 (m3)		10	0,1000	1,00	5,50%
Consommation (part distributeur) Tr. 2 De 2 à 11 (m3)		10	0,2472	2,47	5,50%
Consommation (part distributeur) Tr. 3 De 12 à 120 (m3)		109	0,1000	10,90	5,50%
Consommation (part distributeur) Tr. 3 De 12 à 120 (m3)		109	0,6343	69,14	5,50%
Consommation (part collectivité) Tr. 1 De 1 à 1 (m3)		1	0,0956	0,10	5,50%
Consommation (part collectivité) Tr. 2 2 et plus (m3)		119	0,1800	21,42	5,50%
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				166,77 €	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation Asst (Haganis) Tr. 1 (m3)		120	1,2500	150,00	10,00%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				150,00 €	
Organismes publics					
Taxes et redevances					
Redevance Voies navigables de France (m3)		120	0,0006	0,07	5,50%
Redevance pollution (AERM) (m3)		120	0,3500	42,00	5,50%
Préservation des ressources en eau (AERM) (m3)		120	0,0531	6,37	5,50%
Modernisation des réseaux (AERM) (m3)		120	0,2330	27,96	10%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				76,40 €	
TOTAL HT DE LA FACTURE				393,17 €	
TOTAL TTC DE LA FACTURE				422,80 €	
Prix TTC du m3				3,52 €	

Informations :

Facture standard 120 m3

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2024 pour la commune de Metz (57463)

Elle concerne le contrat suivant : SERM

Profil : Particulier

Variable : compteur diamètre 15 mm

Tarifs au 01/01/2023
 Traité 3 Commune **Metz (57463)**

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			52.46	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) fonds investissements De 1 à 1 (m3)	1	0.0000	0.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements De 2 à 11 (m3)	10	0.1000	1.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements De 12 à 120 (m3)	109	0.1000	10.90	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 1 à 1 (m3)	1	1.9389	1.94	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 2 à 11 (m3)	10	0.2178	2.18	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 12 à 120 (m3)	109	0.5588	60.91	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003 De 1 à 1 (m3)	1	0.0866	0.10	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003 2 et plus (m3)	119	0.1300	15.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			152.06	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001 (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			136.80	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70.03	
TOTAL HT de la Facture			358.89	Euro
TOTAL TTC de la Facture			386.05	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.76	Euro

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de l'Eurométropole de Metz peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), Régie de l'Eau de Metz Métropole, Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

5.5 Les chantiers réalisés en 2024

METZ Borny – Rue du Frère Arnould

Mise en séparatif du réseau d'assainissement et extension du réseau d'eaux usées. Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 25 ml. Le collecteur unitaire existant a été conservé pour les eaux pluviales.

Coût des travaux : 43 000 € HT

MECLEUVES – Rue des Chenevières

Mise en séparatif du réseau d'assainissement. Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 240 ml, raccordement des habitations concernées et suppression d'un déversoir d'orage. Le collecteur unitaire existant a été conservé pour les eaux pluviales.

Coût des travaux : 286 000 € HT – (Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse)

METZ Nouvelle Ville – Rue de Verdun

Remplacement d'un collecteur unitaire obturé par du béton, sur 65 ml.

Ce collecteur étant situé sur le tracé, les travaux ont été réalisés en coordination avec les travaux de la future ligne METTIS C.

Coût des travaux : 167 000 € HT - Cofinancement de Metz Métropole

WOIPPY – Rue de Briey

Pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées d'un diamètre supérieur (300 mm), sur environ 830 ml.

Coût des travaux : 786 000 € HT

SAINT PRIVAT LA MONTAGNE – Rue Saint Jacques/Rue des Pâquerettes

Renouvellement par ouverture de fouille de collecteurs unitaires :

- Rue Saint Jacques : renouvellement sur 30 ml ;
- Rue des Pâquerettes : renouvellement sur 70 ml.

Coût des travaux : 160 000 € HT – Cofinancement de Metz Métropole

LA MAXE – Le Parc

Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées. Une partie des travaux, se situant en terrain privé, a été réhabilitée par l'intérieur.

Coût des travaux : 268 000 € HT

LONGEVILLE LES METZ – Boulevard Saint Symphorien

Remplacement en urgence d'un collecteur d'eaux usées sur 15 ml à quatre mètres de profondeur, par suite d'une casse du réseau engendrant des refoulements d'eau dans les habitations situées en contre-bas de voirie. Moyens humains et techniques déployés de manière à limiter au maximum l'impact sur la circulation.

Coût des travaux : 78 000 € HT

Divers travaux d'assainissement

- Metz Queuleu – Rue des Trois Evêchés : renouvellement du collecteur unitaire sur 30 ml (92 000 € HT – Cofinancement Metz Métropole)
- Rozérieulles – rue de l'Ecole Centrale et Rue Jean Burger : réhabilitation par l'intérieur à divers endroits du collecteur des eaux usées (manchettes, fraisage par robot...) (30 000 € HT)

- Marly – Rue des Bouleaux : renouvellement du collecteur unitaire sur 21 ml (28 000 € HT – Cofinancement Metz Métropole)

6. Les eaux pluviales

6.1 L'inventaire des réseaux

En 2024, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	629 055 ml
Canalisations Unitaire	247 342 ml
Avaloirs nettoyés	30 100 unités
Exutoires	500 unités (environ)
Fossés de transferts	19 km (environ)
Bassins d'orage	149 unités
Postes de crue	10 unités
Stations de relèvement pluviales	11 unités
Stations de relèvement unitaires	5 unités

6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, l'Eurométropole de Metz se voit imputer 30 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre l'Eurométropole de Metz et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2024, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, l'Eurométropole de Metz a versé à HAGANIS en 2024 une contribution forfaitaire de 2 200 000 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

6.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*
Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 150 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à

engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir.

- *Dans le domaine des travaux :*

L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 2 750 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes avec en priorité l'éradication des problèmes d'inondation et de sécurité les plus urgents, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS ainsi que des travaux de réhabilitation de réseaux en coordination avec les travaux de voirie.

Un crédit de 150 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées. Par ailleurs, un montant de 150 000 € TTC a été crédité pour de la réhabilitation par l'intérieur de réseaux pluviaux et ce, sur la base d'une liste inscrite au PPI.

Les principales opérations réalisées ou engagées en 2024 pour les eaux pluviales

TRAVAUX :

- **AUGNY**
 - Rue de Fey/Rue de la Corvée Le Moyne – Reprise du réseau par ouverture de fouilles et réhabilitation par l'intérieur (dernière tranche de travaux suite à la requalification Centre Village) **210 000 €**
- **CHATEL SAINT GERMAIN**
 - Rue de Verdun – emplacement d'un collecteur EP **35 000 €**
- **JURY**
 - Route d'Ars Laquenexy – remplacement d'un collecteur et réhabilitation par l'intérieur du réseau **160 000 €**
- **LE BAN SAINT MARTIN**
 - Lotissement les Castors – reconstruction du collecteur et réhabilitation par l'intérieur **190 000 €**
 - Rue du Général de Gaulle – reconstruction du collecteur et réhabilitation par l'intérieur **80 000 €**
- **MECLEUVES**
 - Rue de la Croix du Mont – travaux ponctuels sur le réseau avant voirie **39 000 €**
- **METZ**
 - Rue des Joncs – réhabilitation et reconstruction du collecteur **40 000 €**
 - Rue des Dahlias – réhabilitation par l'intérieur **38 000 €**
- **MONTIGNY LES METZ**
 - Rue des Couvents – création de regards et réhabilitation ponctuelle **45 000 €**
- **PLAPPEVILLE**
 - Rue de l'Ancienne Mairie **100 000 €**
- **ROZERIEULLES**
 - Rue de Ecole Centrale – reprise du réseau par l'intérieur **30 000 €**
- **SAINT JULIEN LES METZ**
 - Rue des Terres Rouges – reprise de la collecte eaux pluviales **50 000 €**
 - Chemin des Paperiches – restauration du fossé de transfert **30 000 €**
- **SCY CHAZELLES**
 - Route de Longeville – désobstruction collecteur **240 000 €**
- **VERNEVILLE**

- M11 – reconstruction du collecteur vers la STEP **160 000 €**
- **WOIPPY**
 - Avenue de Thionville – pose d'un collecteur **120 000 €**
 - Rue du Coupillon – réhabilitation par l'intérieur **48 000 €**

CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :

- **METZ**
 - Rue Charles et Louis Jacquard – renouvellement du réseau unitaire **32 000 €**
- **METZ**
 - Av.de Lattre de Tassigny – réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire **20 000 €**
- **METZ**
 - Rue des Trois Evêchés – renouvellement du réseau unitaire **24 000 €**
- **SAINT PRIVAT LA MONTAGNE**
 - Rue St Jacques/Rue des Pâquerettes – renouvellement et réhabilitation du réseau unitaire **78 000 €**

7. Les Indicateurs

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence Française pour la Biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2021, ou au 31 décembre 2021, et pour le territoire de l'Eurométropole de Metz, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M ³	1,63€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2024	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

RÉSEAU

D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	209
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	96
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	

A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5

B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	3
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14

C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	93,4 %
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
P 252.2	NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)	7,8
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	69
	Réseaux unitaires ou séparatifs	880
P 253.2	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES	0,14 %
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

COLLECTE

P 203.3	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2024, nombre de 0 à 100.	100 %
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	
P 255.3	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.	100

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Finalité L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet.	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2024 (donnée 2023 fournie par la DDT en juin 2024). 100 %

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2021, nombre de 0 à 100 (donnée 2023 fournie par la DDT en juin 2024). 100 %

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

P 254.3	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	100 %
---------	--	-------

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0	QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	7 432 T
---------	---	---------

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

P 206.3	TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION	100 %
---------	---	-------

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole :	46,3 %
Compostage :	28,3 %
Traitement spécifique :	6,0 %
Valorisation méthanisation :	19,4 %
Enfouissement :	0 %

ABONNÉS

D 201.0	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF	229 026 HAB.
---------	--	--------------

Définition	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.	
Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
P 201.1	TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	99,9 %
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.	
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.	
P 251.1	TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	0 ‰
Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)	
Finalité	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.	
	Demandes d'indemnisation :	0
	Milliers d'habitants desservis :	229
P 258.1	TAUX DE RÉCLAMATIONS	6,36 ‰
Définition	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	
Finalité	Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.	
	Nombre d'abonnés :	55 182
	Nombre de réclamations :	351

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0	MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	0 € / M ³
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	

P 256.2	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)	0,4
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
P 257.0	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	1,23 %
Définition	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.	
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.	

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	2 724
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	
D302.0	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	110
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	
<u>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</u>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30
<u>B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0

0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

CONFORMITÉ

P301.3	CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC	74,8 %
Définition	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.	
Finalité	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	
	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	572
	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	159
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	269

B – RONCOURT

I – Patrimoine assainissement

1.1 Le réseau

La commune de Roncourt est desservie en grande partie par un réseau de type unitaire.

RESEAU UNITAIRE	EAUX PLUVIALES	EAUX USEES	REFOULEMENT	TOTAL en ml
8594	2475	414	0	11 483

196 avaloirs collectent les eaux pluviales sur l'ensemble du linéaire.

La commune de Roncourt compte 1048 habitants. Les critères pour le calcul de la contribution eaux pluviales issue du tableau général du RPQS d'Orne Aval sont les suivants :

- Habitants 25 %
- Collecteurs 25 %
- Avaloirs 40 %
- Part fixe 10 %

	Habitant (A)	Longueur Collecteur (B)	Avaloir (C)	Part fixe (D)	Calcul A	Calcul B	Calcul C	Calcul D	TOTAL
Roncourt	1 028	9 724	196	3 038,24	2 638,73	2 824,38	5 387,87	13 038,24	23 889,22

Pour l'année 2024, l'Eurométropole de Metz a versé une participation correspondant au montant de la contribution eaux pluviales calculé, soit 23 889,22 €.

1.2 Les ouvrages

Il existe un bassin de retenue de pollution d'un volume de 120 m³ situé Impasse St Georges. Les effluents sont ensuite acheminés vers la STEP. Le réseau de la commune est pourvu d'un déversoir d'orage.

1.3 La station d'épuration

Le syndicat Orne Aval exploite une station d'épuration qui est située sur le ban de la commune de Moyeuville-Grande (57). Cette station mise en service en octobre 2005, a une capacité de 34 000 équivalents habitants par temps sec, 51 000 équivalents habitants par temps de pluie.

Elle prend en charge les eaux usées urbaines des communes d'Auboué, Hatrize, Homécourt, Joeuf, Moineville, Montois la Montagne, Moutiers, Roncourt, Sainte Marie aux Chênes et Valleroy.

Elle traite aussi la pollution carbonée, azotée ainsi que le phosphore et ce, afin de respecter les normes européennes de rejet en vigueur.

Le milieu récepteur des eaux préalablement traitées est l'ORNE.

FLUX DE POLLUTION		
Paramètres	Flux temps sec kg/j	Flux temps pluie kg/j
DCO	4420	6630
DBO5	2040	3060
MES	2380	4760
NTK	510	612
Pt	136	163
DEBITS ENTRANTS		
Débits	Flux temps sec	Flux temps pluie
Débit journalier m3/j	10200	20400
Débit de pointe m3/h	425	850

Charge hydraulique :

- Volume d'eau brute : **2 620 380 m3** soit **218 365 m3/mois** (avec 10 200 m3 temps sec)
- Taux remplissage mensuel moyen : **70 %**
- Taux remplissage maximum : **84 %**
- Taux remplissage en pointe : **137 %**

Les volumes entrant sont en augmentation constante depuis 202, dû à une augmentation de la pluviométrie de 59 % (réseau unitaire à 82 %).

Charge organique :

- Taux de charge en DBO5, moyen mensuel : **42,6 %** (avec 2 040 kg/j temps sec)
- Taux de charge en DBO5, maximum mensuel : **68 %**
- Taux de charge en pointe en DBO5 : **134 % soit 45 591 EH**

Les valeurs moyennes des paramètres règlementaires sont les suivants :

Paramètres	Valeur maxi autorisée mg/L	Rendement épuratoire requis %	Valeur moyenne en sortie mg/L	Valeur maxi en sortie en mg/L	Rendement épuratoire moyen %
DBO ₅	25	90	1,7	5,7	98,6
DCO	100	75	15,7	28	95,2
MES	30	90	3	10	98,1
NTK	15	70	3,4	11	91,5
Pt	2	80	0,8	2	82,8

La station est conforme aux normes de rejets en vigueur.

Les non-conformités rencontrées en 2024 :

<i>PARAMETRES</i>	<i>Nbr de mesures transmises</i>	<i>Nb de mesures tolérées ne respectant pas les valeurs</i>	<i>Nb de dépassements</i>	<i>CONCLUSION</i>
<i>DCO</i>	108	9	2 (0 en condition normale)	Conforme
<i>DBO5</i>	54	5	1 (0 en condition normale)	Conforme
<i>MES</i>	108	9	3 (1 en condition normale)	Conforme
<i>NK</i>	54	5	1 (1 en condition normale)	Conforme
<i>Pt *</i>	54	5	19*(14 en condition normale)	Globalement conforme

* : pour le paramètre phosphore, 20 dépassements au cours de l'année 2024, dû principalement à la dilution en entrée d'où une faible charge à traiter et donc le rendement n'est pas respecté mais si on prend l'arrêt de juillet 2015, le rendement moyen annuel est tenu avec 82,8 % de rendement et aucun dépassement en concentration.

Le traitement épuratoire est donc satisfaisant en 2024.

Par ailleurs 4 bilans ATC (Audit Technique des stations d'épuration des Collectivités) ont été effectués pour valider l'auto-surveillance. un bilan complémentaire (bilan technique privé) a été également réalisé au cours de l'année. Ils ont été validés pour les paramètres : prélèvement, débit, DBO5, DCO, MEST, NK et Pt. **La station est conforme et présente une bonne épuration.**

Les sous-produits :

Les boues issues de l'épuration sont valorisées conformément aux dispositions du décret n°97-1133 du 9 décembre 1997, ou éliminées conformément à la réglementation en vigueur.

Les produits de curage, les graisses, sables et refus de dégrillage, sont traités et éliminés conformément à la règlement en vigueur.

Type de déchet	Filière de traitement	Unité	2024
<i>Boues</i>	<i>Transformation des boues en compost normé sur la plateforme de CETV SEICHEPREY</i>	<i>TMS</i>	359,5
<i>Graisses</i>	<i>Traitement par voie biologique (in situ)</i>	<i>m³</i>	305
<i>Sables station</i>	<i>Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (BARISIEN)</i>	<i>Tonne</i>	23,4
<i>Refus de dégrillage</i>	<i>Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (BARISIEN)</i>	<i>Tonne</i>	20,3
<i>Produits de curage (réseau)</i>	<i>Evacuation à la station d'épuration de Richemont ou Haganis ou Barisien/Suez</i>	<i>m³</i>	73
<i>Matières de vidange</i>	<i>Traitement par voie biologique (in situ)</i>	<i>m³</i>	683,75

2 – GESTION USAGERS

2.1 La population

Le nombre d'habitant de la commune de Roncourt disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif est de 1 048 habitants. 1 032 sont raccordés au réseau d'assainissement et 52 n'y sont pas raccordés, cela correspond à 95 % de la population.

2.2 Les abonnés

2019	2020	2021	2022	2023	2024
462	467	468	470	469	468

Le tableau ci-dessus présente l'évolution du nombre d'abonnés sur la commune de Roncourt de 2019 à 2024.

Pour rappel, l'abonné (ou usager ou client) est la personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement.

2.3 Les volumes facturés (m3)

2019	2020	2021	2022	2023	2024
39 327	41 404	39 248	41 048	40 293	40 634

3 – FACTURE D'EAU TYPE

01 JANVIER 2024										
Prix € H.T	HOMECOURT	JOEUF	AUBOUE	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE AVAL		SOIRON		SIEGVO			ORNE AVAL		
EAU										
Abonnement	39	39	33,17	33,17	47,9669	47,9669	47,9669	39	39	39
Consommation (part communale)	1,62	1,41	2,73	2,73	1,2	1,2	1,2	1,62	1,62	1,62
Consommation (part distrib)										
Redevance pollution domestique *	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Préservation des ressources *	0,15	0,15	0,15	0,15	0,07245	0,07245	0,7245	0,15	0,15	0,15
ASSAINISSEMENT										
Abonnement	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Redevance ORNE AVAL	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86
Modernisation des réseaux *	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Facture 120 m3 H.T	584,56	559,36	711,93	711,93	533,82	533,82	533,82	584,56	584,56	584,56

* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)

01 JANVIER 2025										
Prix € H.T	HEMOCOURT	JOEUF	AUBOUÉ	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE AVAL		SOIRON		SIEGVO			ORNE AVAL		
EAU										
Abonnement	39	39	33,17	33,17	47,9669	47,9669	47,9669	39	39	39
Consommation (part communale)	1,62	1,52	2,73	2,73	1,2	1,2	1,2	1,62	1,62	1,62
Consommation (part distrib)										
Consommation eau potable *	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39
Performance réseau Eau Potable *	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066
Préservation des ressources *	0,15	0,15	0,20	0,20	0,07245	0,07245	0,07245	0,15	0,15	0,15
ASSAINISSEMENT										
Abonnement	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Redevance ORNE AVAL	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86	1,86
Performance réseau Assainissement *	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	0,138
Facture 120 m3 H.T	<u>585,88</u>	<u>573,88</u>	<u>719,24</u>	<u>719,24</u>	<u>535,14</u>	<u>535,14</u>	<u>535,14</u>	<u>585,88</u>	<u>585,88</u>	<u>585,88</u>

* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)

4 – LES INDICATEURS

Les indicateurs descriptifs et de performance transmis par ORNE AVAL sont scindés en deux parties : une pour l'assainissement collectif et une pour l'assainissement non collectif. Ils concernent l'ensemble du syndicat.

4.1 L'assainissement collectif

Ces indicateurs sont fournis (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement sur les éléments clés que constituent :

- La continuité du service
- L'état du patrimoine
- La gestion des installations
- La satisfaction des usagers
- L'accès au réseau.

Indicateur descriptif	D201.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</u>	L'estimation du nombre d'habitants desservis provient de la population légale 2022 établie par l'institut INSEE - population relevant de l'ANC
		29 218 habitants	
Indicateur descriptif	D202.0	<u>Nombre d'autorisations de déversement d'effluent d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées</u>	Nombre d'arrêtés en vigueur. La réglementation différencie les industriels rejetant des eaux usées non domestiques qui sont soumis à autorisation et les industriels rejetant des eaux usées assimilées à des eaux domestiques
		4	
Indicateur descriptif	D203.0	<u>Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</u>	TMS = tonne de matière sèche
		359,5 TMS	
Indicateur de performance	D204.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>	Prix au 1 ^{er} janvier 2025, toutes redevances et taxes comprises
		2,56 € TTC	
Indicateur de performance	P201.1	<u>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</u>	
		98,91 %	
Indicateur de performance	P202.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</u>	Reflète le niveau de connaissance de notre patrimoine et de nos réseaux à travers le descriptif détaillé des ouvrages et des réseaux
		103 points / 120 pts	
Indicateur de performance	P203.3	<u>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	

Indicateur de performance	P204.3	<u>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin modifié par le décret du 2 mai 2006</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P205.3	<u>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin modifié par le décret du 2 mai 2006</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P206.3	<u>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation</u>	
		100 %	
Indicateur de performance	P207.0	<u>Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</u>	
		11679 € soit 0,0097 €/m ³	
Indicateur de performance	P251.1	<u>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</u>	Nombre de demandes d'indemnisation par des tiers ayant subi des dégâts dans leur habitation résultant d'un dysfonctionnement du service public
		0 / 1000 hab.	
Indicateur de performance	P252.2	<u>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</u>	9 points noirs sont recensés sur notre réseau faisant l'objet de plus d'un curage par an
		4,2/ 100 km	
Indicateur de performance	P253.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</u>	Donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements Taux moyen actuel national = 0,46 %
		0,14 %	
Indicateur de performance	P254.3	<u>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, nombre bilan conforme / bilan non conforme * 100
		100%	
Indicateur de performance	P255.3	<u>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</u>	Mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance du rejet au milieu naturel par les réseaux d'assainissement
		20	

Indicateur de performance	P256.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u> 2030 (5 ans), NS (Réal : 19 ans)	Durée théorique pour rembourser la totalité de la dette de la collectivité
Indicateur de performance	P257.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u> 5.58 % (2023 = 6.93 %)	
Indicateur de performance	P258.1	<u>Taux de réclamations</u> 0	Reflète la qualité du service rendu aux abonnés via les réclamations écrites faites de quelques natures que ce soit sur le service hormis sur le tarif du prix

NC : Non communiqué

NS : non significatif

4.2 L'assainissement non collectif

Les indicateurs sont fournis (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement non collectif :

D301.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif :</u> 347 habitants	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'ANC
D302.0	<u>Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif :</u> 120 / 140	Donne le niveau du service rendu par la collectivité
P301.3	<u>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :</u> 26,8 %	

Rapport annuel 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Sommaire

1.	La compétence "Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés"	6
1.1.	L'Eurométropole de Metz.....	6
1.2.	Les compétences de l'Eurométropole de Metz.....	7
1.2.1.	Intitulé de la compétence "déchets" dans les statuts de l'Eurométropole de Metz.....	7
1.2.2.	Les principaux acteurs du territoire.....	7
1.2.3.	La régie directe.....	7
1.2.4.	La régie HAGANIS.....	8
1.3.	L'organisation de la collecte	9
1.3.1.	La pré-collecte	9
1.3.2.	La collecte.....	9
1.4.	Les relations contractuelles.....	13
1.4.1.	Les marchés publics	14
2.	Les principales évolutions en 2023.....	15
2.1.	La conteneurisation.....	15
2.2.	L'évolution de la collecte.....	16
2.3.	La prévention des déchets.....	16
2.4.	L'augmentation des performances de tri.....	20
2.5.	Tri à la source des biodéchets.....	22
2.6.	La Redevance Spéciale (RS).....	23
2.7.	Etude Tarification Incitative.....	23
2.8.	Qualité, Hygiène, et Sécurité.....	24
2.8.1.	Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre.....	24
2.8.2.	Formations sécurité suivies par les personnels	24
2.8.3.	Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole	25
2.8.4.	Projet de management de la qualité et de la sécurité.....	26
2.9.	Relation usagers.....	26
3.	Les indicateurs techniques.....	27
3.1.	Les contenants	27
3.1.1.	Les sacs	27
3.1.2.	Les bacs	27
3.1.3.	Les Points de Regroupement (PR).....	27

3.1.4	Les Points d'Apport Volontaire (PAV).....	27
3.2	Les tonnages collectés.....	28
3.2.1	Les ordures ménagères résiduelles	28
3.2.2	Les matériaux recyclables.....	28
3.2.3	Le verre.....	30
3.2.4	Les encombrants.....	31
3.2.5	Les déchèteries.....	32
3.2.6	Les déchets verts municipaux.....	33
3.2.7	Synthèse des tonnages	33
4	Les indicateurs financiers.....	35
4.1	Observations générales	35
4.2	Analyse globale	37
4.3	Le financement de la compétence	38

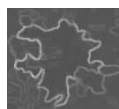
Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2024 – Volet traitement des déchets

LES CHIFFRES CLES

TERRITOIRE & INSTALLATIONS



232 561 habitants
(Population Ademe calculée
« Sinoe » au 31/12/2024)



46 communes
(Communes au 31/12/2024)
324 km²



1 centre de valorisation des déchets avec :
1 Unité de Tri des Matériaux
1 Unité de Valorisation Energétique



8 déchèteries
1 PAVD intégrant une
Déchèterie dédiée aux professionnels

DONNEES TECHNIQUES



119 714 tonnes de DMA collectés



60 933 tonnes d'ordures ménagères collectés



13 799 tonnes de tri (EMR, JRM, cartons) et **6 094 tonnes** de verre collectés



37 028 tonnes de déchets en déchèterie

RESULTATS (en 2024)



515 kg/an/habitant
(1,6% par rapport à 2023)



3 938 composteurs individuels distribués
Depuis 2002, **18 934** composteurs distribués
61 nouveaux sites de compostage collectif
311 sites depuis 2012



38 PAV enterrés installés
185 cuves aériennes installées
Soit un total de **1 906** cuves en fonction au
31/12/2024



2 100 usagers
Sensibilisés lors d'évènements
24 026 foyers et entreprises
Sensibilisés aux consignes de tri

DONNEES FINANCIERES



119,73 € HT coût aidé par habitant
Ce coût reflète la charge restant à financer
par la collectivité par habitant



252,17 € HT coût aidé par tonne
de DMA

Ce coût reflète la charge restant à financer
par la collectivité par tonne de déchets



1 150 313 € de recettes pour la
Redevance Spéciale (RS)



9,25% taux de TEOM

PAVD : Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

UVE : Unité de Valorisation Energétique

PAV : Point d'Apport Volontaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

Coût aidé : coût résiduel à la charge la collectivité,
déduction faite des recettes hors TEOM (vente
matériaux, aides, subventions)

1. La compétence "Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés"

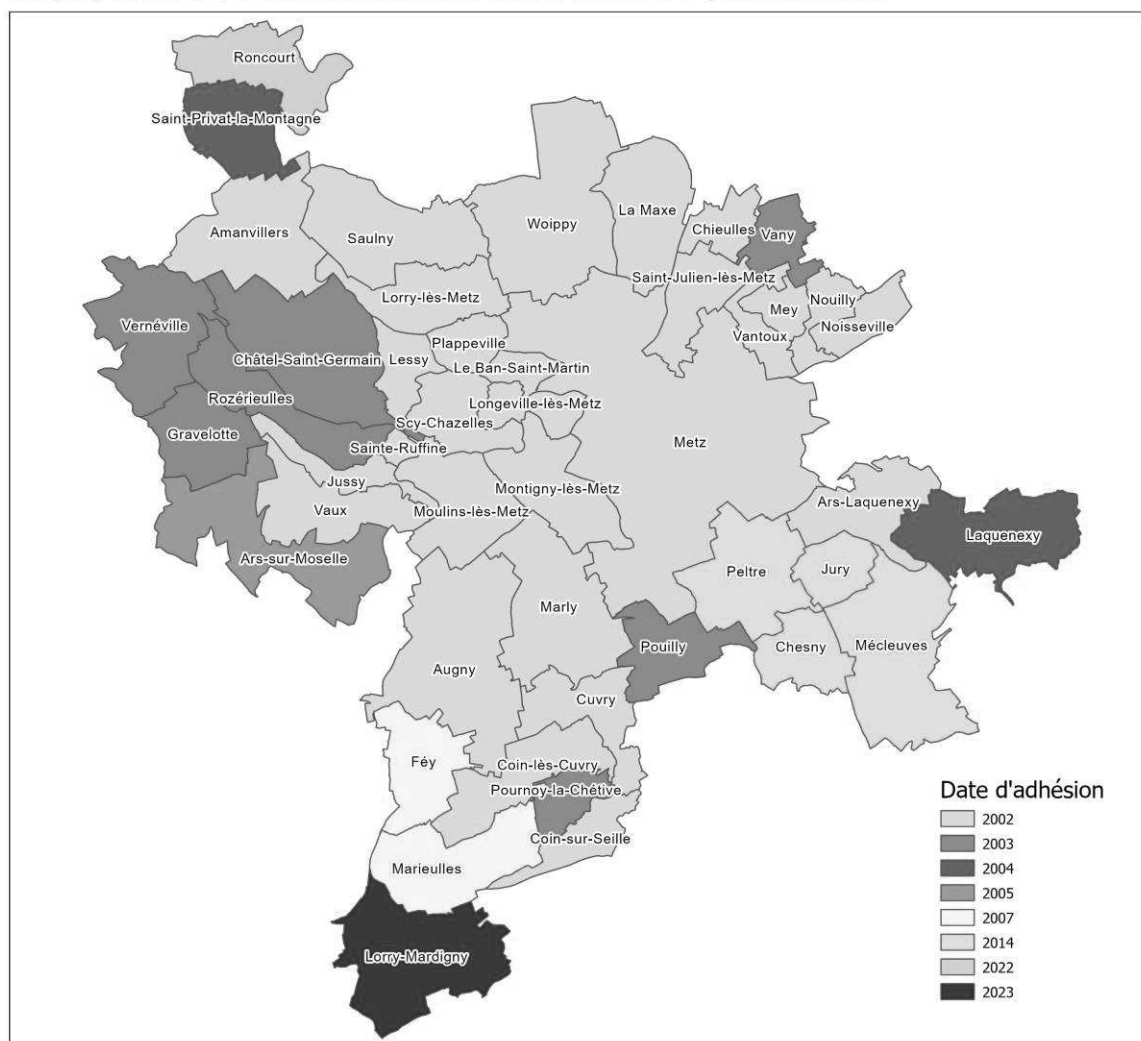
1.1. L'Eurométropole de Metz

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002. Par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 a été créée, au 1^{er} janvier 2018, la Métropole, dénommée " Metz Métropole " par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En septembre 2021, Metz Métropole a engagé une démarche pour se dénommer « Eurométropole de Metz ».

Au 1^{er} janvier 2023, elle a intégré la commune de Lorry-Mardigny. Elle regroupe dorénavant 46 communes et compte 232 561 habitants (Source : population SINOE ADEME base population INSEE 2022), soit plus de 22 % de la population du département de la Moselle, sur une superficie de 324 km².

EVOLUTION DU PERIMETRE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ



22% de la population du département de la Moselle

6,4% des communes du département pour 324 km²

1.2. Les compétences de l'Eurométropole de Metz

L'Eurométropole de Metz exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie, dont la compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés"

1.2.1. Intitulé de la compétence "déchets" dans les statuts de l'Eurométropole de Metz

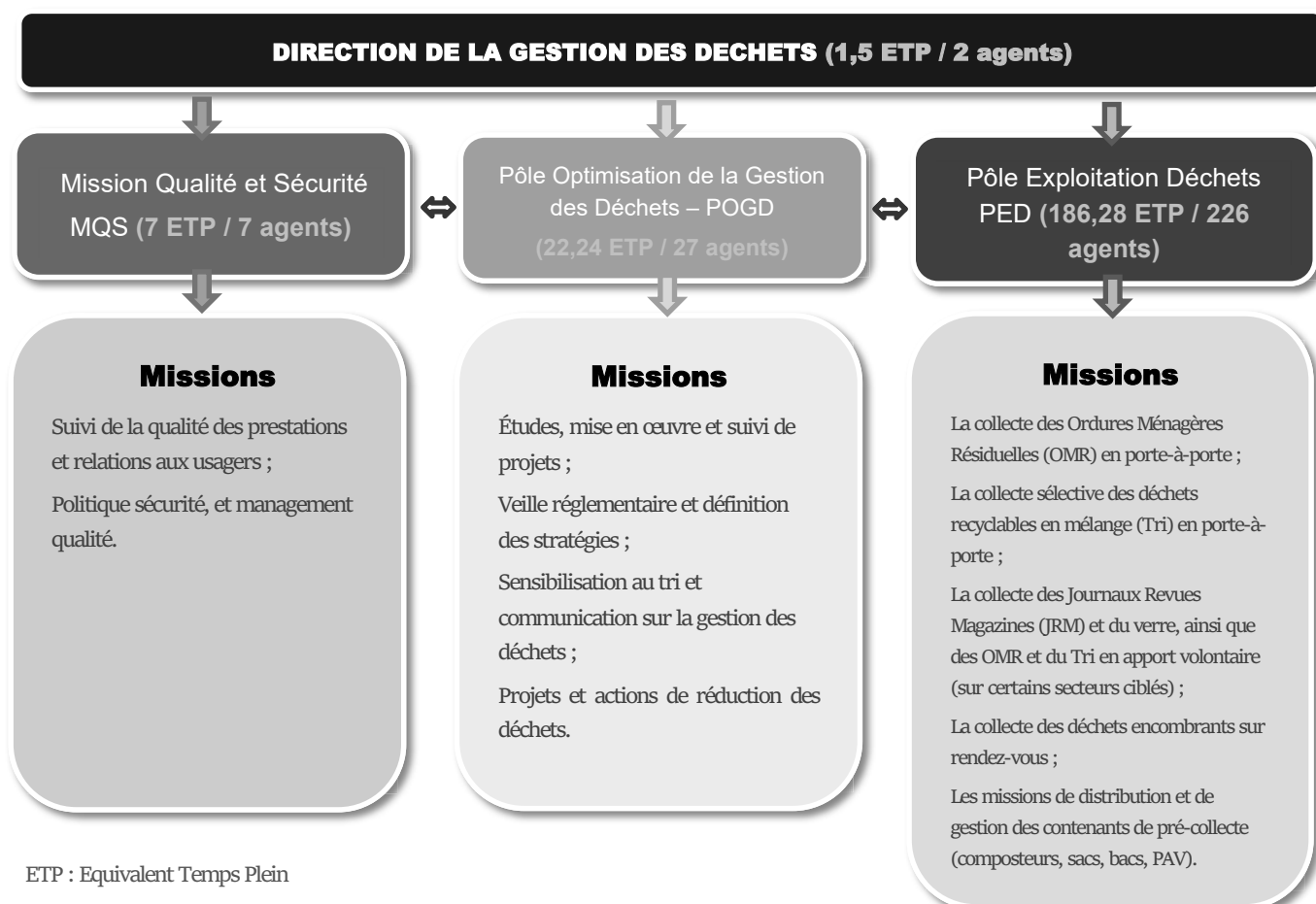
L'Eurométropole de Metz est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'Eurométropole de Metz » exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence " Gestion des déchets ménagers et assimilés ".

1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

L'Eurométropole de Metz est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur deux acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités interdépendantes qui composent la régie directe de l'Eurométropole de Metz.



ETP : Equivalent Temps Plein

En 2024, la Direction de la Gestion des Déchets a mobilisé 217 ETP (soit 261,5 agents) pour l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 173 dédiés aux activités de collecte.

L'année 2024 a fait l'objet de nombreux mouvements de personnels notamment au niveau de l'encadrement.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 73 véhicules, composé de :

44 bennes à ordures ménagères (dont 10 mini-bennes, 2 électriques et 4 bennes bi-compartmentées)
3 bennes à ordures ménagères grue
3 camions Déchets industriel Bras grue
1 camion Déchets industriel Bras
2 camions Déchets industriel grue (collecte des encombrants)
15 véhicules légers (2 VL plateau, 7 fourgons, 4 véhicules grand volume à hayon (dont 2 pour les cartons), 2 véhicules de lavage)
5 véhicules de service

Les véhicules sont équipés de systèmes embarqués de géolocalisation associés à des logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Le système de géolocalisation est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de l'EUROMETROPOLE de METZ.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et les véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

Ces données permettent de répondre directement à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien avec les équipages, quasiment en temps réel.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...);
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, via des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Ces outils permettent la formalisation des plans de tournées. Environ 245 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.

1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collègues : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de l'Eurométropole de Metz et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

HAGANIS exploite le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les 8 déchèteries métropolitaines et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD). Les éléments propres à son activité sont détaillés dans le rapport d'activité HAGANIS 2024 sur le traitement des déchets (en annexe 1).

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Le Centre de Tri a été modernisé en 2022. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les éléments propres à l'activité d'HAGANIS sont détaillés dans le rapport d'activité HAGANIS 2024 sur le traitement des déchets (en annexe 1).

1.3. L'organisation de la collecte

1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

Des sacs de collecte



Des bacs



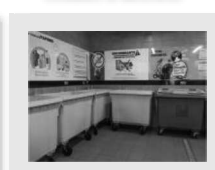
Des points de regroupement (PR)



Des points d'apport volontaire (PAV)



Locaux à déchets



L'Eurométropole de Metz s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte de sacs par une collecte en bacs ou en Points d'Apports Volontaires (PAV). Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte. Les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, l'Eurométropole de Metz propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public : bacs roulants, bornes enterrées ou conteneurs aériens et depuis 2023 dans des locaux à déchets accessibles par badge d'accès.

Au dernier trimestre 2024, l'Eurométropole de Metz a lancé une expérimentation sur la collecte des biodéchets en apport volontaire pour les particuliers et en porte à porte pour les professionnels. Cette expérimentation vient compléter le dispositif déjà en place pour la réduction à la source des biodéchets (compostage individuel, en pied d'immeubles et de quartier). La phase de test porte sur les communes de Ars-sur-Moselle, Moulins-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin et le quartier de Metz nord Patrotte. Dans le cadre de ce projet, des bio-seaux ont été distribués aux ménages et des bornes de collectes spécifiques biodéchets implantés dans le périmètre de l'expérimentation.



1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets a évolué de manière importante depuis 2013. Ces évolutions sont la résultante des différentes politiques de prévention et de gestion des déchets mises en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte. Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2024.

1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers. Un travail de mise à jour est en cours.

1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de l'Eurométropole de Metz sur l'ensemble du territoire, 7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes d'Ars-sur-Moselle et de Metz. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C7 (7 collectes par semaine). En effet, une collecte le dimanche a été ajoutée en juin 2021. Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire sauf sur les points d'apport volontaire où la fréquence est plus élevée et adaptée au taux de remplissage des cuves.

Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

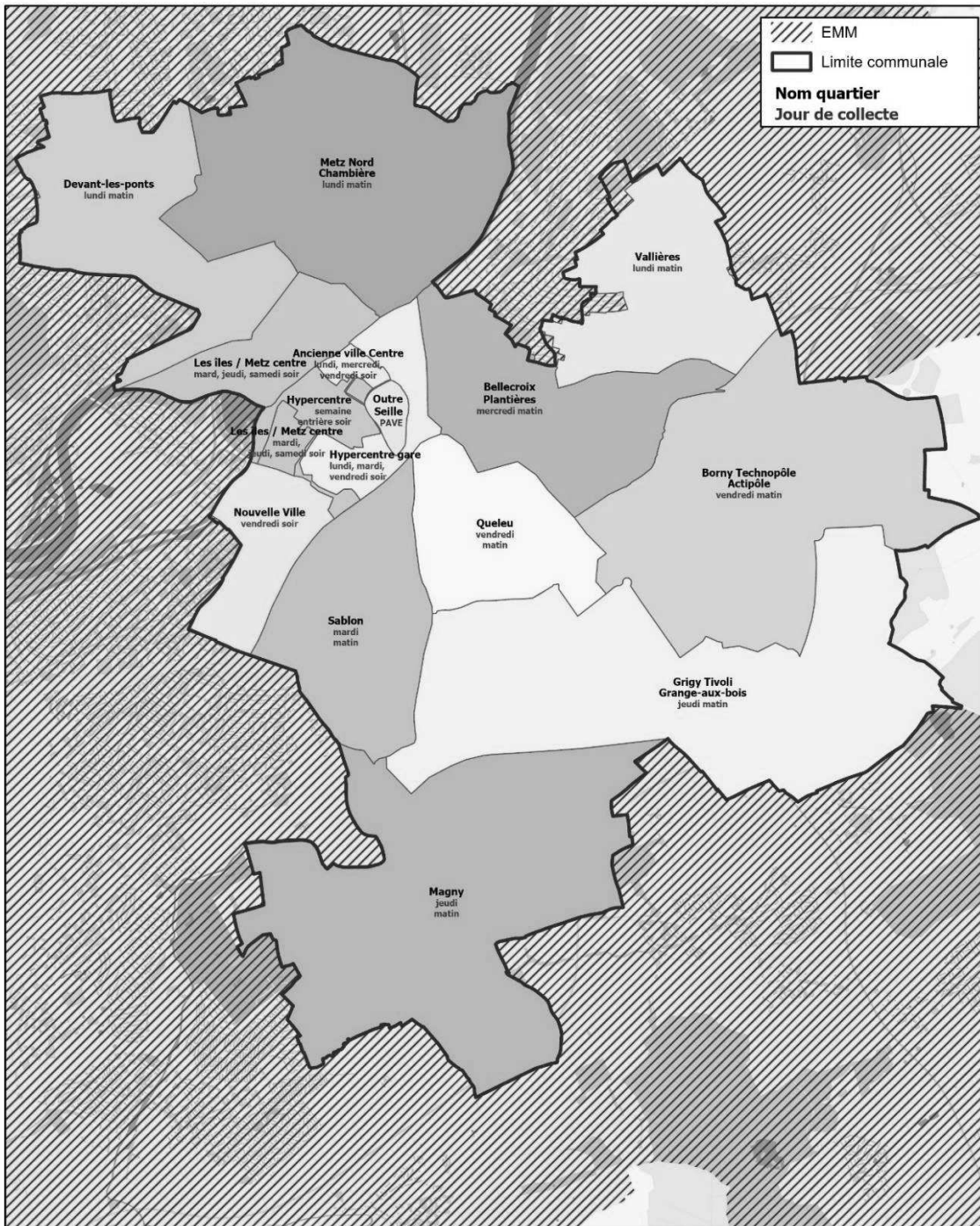


Le tableau suivant identifie pour la collecte en porte-à-porte, les secteurs par jour de collecte pour toutes les communes de l'Eurométropole de Metz, en fonction du flux de collecte : ordures ménagères (OMR) ou la collecte sélective (emballages ménagers recyclables).

Communes	TRI	OM	Communes	TRI	OM
Amanvillers	Vendredi	Vendredi	Mécleuves	Vendredi	Lundi
Ars-Laquenexy	Lundi	Lundi	Mey	Jeudi	Jeudi
Ars-sur-Moselle	Jeudi	Lundi	Montigny-lès-Metz	Mardi / Lundi (PR)	Mercredi / Jeudi
Augny	Mercredi	Mardi	Moulins-lès-Metz	Vendredi	Jeudi
Châtel-Saint-Germain	Lundi	Lundi	Noisseville	Lundi	Lundi
Chesny	Vendredi	Lundi	Nouilly	Lundi	Lundi
Chieulles	Jeudi	Jeudi	Peltre	Vendredi	Lundi
Coin-lès-Cuvry	Mercredi	Mercredi	Plappeville	Mardi	Mardi
Coin-Sur-Seille	Mercredi	Mercredi	Pouilly	Mercredi	Mercredi
Cuvry	Mercredi	Mercredi	Pournoy-la-Chétive	Mercredi	Mercredi
Féy	Jeudi	Jeudi	Roncourt	Vendredi	Vendredi
Gravelotte	Lundi	Lundi	Rozérieulles	Lundi	Lundi
Jury	Vendredi	Lundi	Sainte-Ruffine	Jeudi	Jeudi
Jussy	Jeudi	Jeudi	Saint-Julien-les-Metz	Jeudi	Mercredi
La Maxe	Mardi	Mardi	Saint-Privat-la-Montagne	Vendredi	Vendredi
Laquenexy	Lundi	Lundi	Saulny	Jeudi	Jeudi
Le Ban-Saint-Martin	Lundi	Lundi	Scy-Chazelles	Jeudi	Jeudi
Lessy	Jeudi	Jeudi	Vantoux	Jeudi	Jeudi
Longeville-les-Metz	Vendredi	Vendredi	Vany	Jeudi	Jeudi
Lorry-les-Metz	Vendredi	Vendredi	Vaux	Jeudi	Jeudi
Lorry-Mardigny	Jeudi	Jeudi	Vernéville	Lundi	Lundi
Marieulles	Jeudi	Jeudi	Woippy	Mercredi	Vendredi

La carte montre pour la ville de Metz, les jours de collecte en fonction des quartiers de celle-ci.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES METZ



1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de difficultés de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, le Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets :

- Pour le flux verre depuis mai 2019
- Pour le flux OMR à compter de mars 2021
- Pour le flux JMR, un temps par prestataires, il est repassé en Régie en janvier 2020

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 365 jours/365, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché public de lavage et de maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.

Pour le projet de tri à la source des déchets alimentaires, un prestataire a la charge de la collecte, du lavage des bacs et des bornes de collecte ainsi que du traitement de ces déchets alimentaires dans les communes d'Ars-sur-Moselle, Moulins-Lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin et le quartier de Metz-Patrotte. Ces déchets sont valorisés en compost.



1.3.2.4 La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m³ par jour et par foyer.

Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m³ par enlèvement.

Trois jeudis par mois la collecte des encombrants est dédiée aux bailleurs sur des zones prédéfinies (Metz-Nord et Woippy) pour VIVEST, ICF et l'EMH. La collecte des encombrants obéit à des règles strictes de présentation et de flux.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 46 autres communes de l'Eurométropole de Metz sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

Par ailleurs, le service PAV Benne Encombrants (PBE) assure également la mise à disposition et la collecte quotidienne de benne (flux OMR, encombrants, déchets verts) au profit de plusieurs services techniques municipaux (13 communes), et de bailleurs. Le service met également à disposition 4 fois par semaine un compacteur pour les marchés de plein vent de Metz. Enfin, il gère régulièrement la collecte des déchets au sol des Gens du Voyage.



SERVICE ENCOMBRANTS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

LES OBJETS ACCEPTÉS ✓				LES OBJETS REFUSÉS ✗						
GROS MOBILIER DÉMONTÉ lit, sommier, canapé, etc	PETIT MOBILIER chaises, porte-manteau, table de nuit, etc	GROS ÉLECTRO-MÉNAGER laveuse, sèche-linge, machine à laver, etc	PETIT ÉLECTRO-MÉNAGER ET INFORMATIQUE aspirateur, écran, ordinateur, etc	DÉBLAIS, GRAVATS balcons et citernes provenant de travaux	PRODUITS TOXIQUES sols, badreuses, peintures	PRODUITS INFLAMMABLES OU EXPLOSIFS alcool	DÉCHETS VERTS branches, gazons, etc	PNEU-MATIQUES		
RÉSIDUS DE BRICOLAGE plancher, matériaux, ferraille, etc	SANITAIRE HORS CÉRAMIQUE lèver, radiateur, baignoire, etc	OBJET DE DÉCORATION, SPORT ET LOISIRS vélo, poussette, etc	UN DOUTE SUR UN OBJET ? Contacter le 03 87 20 10 00	<ul style="list-style-type: none"> le mobilier de salle de bain en céramique les produits liquides ou pâteux, même en récipients dos les produits de vidange les déchets non refroidis (condens) l'amiante les palettes 				<ul style="list-style-type: none"> les objets de plus de 100 kg, de plus de 2 m de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m³ toutes pièces métalliques susceptibles d'endommager le matériel de collecte les déchets provenant d'une entreprise, d'une association, ou d'un établissement le ballast, la maquette, les tapis 		

Le dépôt ne doit pas dépasser 1,5m³

1.3.2.4. LES WILLES DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Un service de collecte historique de certains professionnels existait au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration. Ce service constituait un risque important pour la sécurité des agents et des usagers. Une étude a donc été menée pour faire évoluer cette collecte en 2023.

Un autre service de collecte historique des cartons pour les professionnels du centre-ville de Metz était aussi effectué, tous les soirs du lundi au samedi. Ce service était réalisé en porte-à-porte en vrac au sol. En 2021, ce service a été structuré non plus en porte-à-porte mais en point de présentation, au nombre d'une trentaine (les mêmes points que pour les ordures ménagères) afin d'optimiser le passage du camion. Néanmoins, afin de diminuer les volumes à collecter sur les points de présentation en soirée, une réflexion avec les commerçants a été menée. C'est ainsi que la collecte des cartons a été mise en place avec une présentation des déchets carton le matin, et non plus le soir : du mardi au vendredi de 9h45 à 10h30. La collecte débutant à 10h30 et se finissant avant midi. Cette nouvelle disposition a été mise en œuvre en octobre 2021.

Les points de présentation des ordures ménagères ont vocation à disparaître, au fur et à mesure du déploiement des équipements de collecte nouvellement créés que sont les points d'apports volontaires et les locaux. Or, le volume de cartons des commerçants des points de présentation actuels, ne permet pas qu'ils soient absorbés par les nouveaux dispositifs de collecte créés. Cela risquerait de les saturer.

Ainsi en 2023, une autre étude a été menée, afin d'améliorer le dispositif de points de présentation des cartons. L'objectif étant : zéro déchet au sol, et ce afin de limiter les problèmes de salubrité, d'encombrement des rues, de dégradation des cartons par temps de pluie ou le dépôt d'autres déchets autres que les cartons, mais aussi améliorer la qualité du service rendu.

Dans le cadre du projet de tri à la source des déchets alimentaires, une expérimentation est en cours pour collecter les bacs des professionnels volontaires dans les communes d'Ars-sur-Moselle, Moulins-Lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin et le quartier de Metz-Patrotte. Ces déchets sont collectés par le prestataire en même temps que les tournées des bornes de collecte.

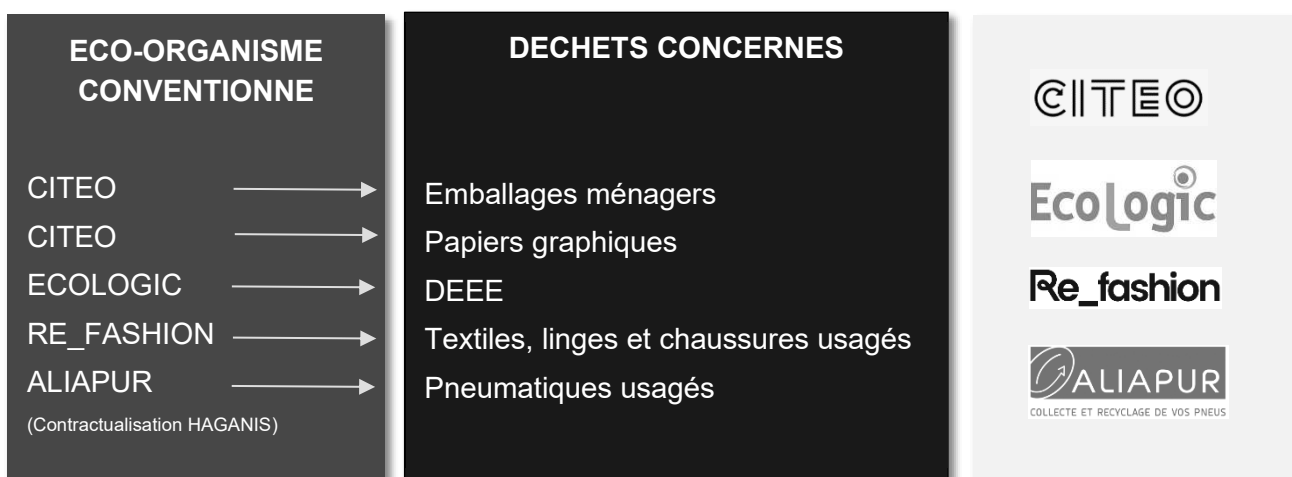
1.4. Les relations contractuelles

1.4.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du "pollueur-payeur", leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS conventionnent avec les éco-organismes suivants :



1.4.2. Les marchés publics

Liste des marchés publics mandatés en 2024

Objet	Date de Notification	Durée en Mois	Titulaire
ETUDE TECHNICO ECONOMIQUE DE GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS	05/10/2021	48	INDDIGO
LOT 01-E.P.I-LOCATION ENTRETIEN VETEMENTS DE TRAVAIL	01/01/2023	36	APEI MOSELLE
LOT 02-PARKAS-LOCATION ENTRETIEN VETEMENTS DE TRAVAIL	01/01/2023	36	APEI MOSELLE
LOT 03-VET-LOCATION ENTRETIEN VETEMENTS DE TRAVAIL	01/01/2023	36	APEI MOSELLE
ETUDE DE FAISABILITE D'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE POUR ASSURER LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DE L'EUROMETROPOLE	31/01/2023	36	CITEXIA AJBD LANDO ET ASSOCIES
MSo-A BDC-MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DECHETS	01/05/2023	36	RAS
CONVENTION INSTALLATION PRISE EN CHARGE FINANCIERE ET ENTRETIEN D'UN PAVE RUE DE NOISSEVILLE A METZ	07/08/2023	60	SEMEMH
CONVENTION AVEC VIVEST RELATIVE A L'INSTALLATION LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE ET	11/08/2023	60	VIVEST
CONVENTION AVEC VIVEST RELATIVE A L'INSTALLATION LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE ET A L'ENTRETIEN DE 2 PAVE SUR LE SITE DES HAUTS DE VALLIERES	11/08/2023	60	VIVEST
LAVAGE ET MAINTENANCE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES ENTERRES ET AERIENS	19/12/2023	36	NAPOLI FRÈRES
MSo A BDC LOT 1 VERRE	01/01/2025	12	
MSo A BDC LOT 2 OMR	01/01/2025	12	
POSE ET DEPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUES POUR BACS A DECHETS ROULANTS	05/03/2024	36	NAPOLI FRÈRES
LAVAGE DES GANTS DES PERSONNELS DE COLLECTE DES DECHETS	12/04/2024	36	INITIAL EUROGANT
MSo-A BDC-FOURNITURE LIVRAISON POSE BORNE ENTERREES COLL DECHETS	07/05/2024	36	ASTECH
MSo-SUR CATALOGUE-FOURNITURE LIVRAISON POSE BORNE ENTERREES COLL DECHETS	07/05/2024	36	ASTECH
PRESTATION DE NETTOYAGE DEGRAISSAGE ET DESINFECTION LOCAUX A DECHETS - Période 3	03/02/2025	12	
FOURNITURE LIVRAISON POSE BORNE ENTERREES COLL DECHETS	07/05/2024	36	ASTECH
LOT 2 FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUES RECYCLES - Période 3	15/02/2025	12	
LAVAGE DEGRAISSAGE DES CLAUSTRAS ET BACS ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES - Période 2	26/02/2025	12	
MSo à Bdc Fourniture installation et maintenance de solutions embarquées pour véhicules de collecte des déchets ménagers	28/06/2024	12	BAMS DIGITAL/SYSOCO
FOURNITURE ET POSE SONDES DE TELERELEVE	07/05/2025	12	
LOT 3 FOURNITURE ET LIVRAISON DE LOMBRICOMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE RECYCLE - Période 3	15/05/2025	12	
LOT 2-A BDC BPU-FOURNITURE BACS ROULANTS ET PIECES DETACHEES MARQUE CITEC/ESE POUR COLLECTE DMA	28/06/2024	36	ESE France
LOT 2-A BDC CAT-FOURNITURE BACS ROULANTS ET PIECES DETACHEES MARQUE CITEC/ESE POUR COLLECTE OMR	28/06/2024	36	ESE France
LOT 3-A BDC BPU-FOURNITURE PIECES DETACHEES MARQUE PLASTIC OMNIUM/SULO POUR BACS ROULANTS COLLECTE DMA	28/06/2024	36	SULO France RCS
LOT 3-A BDC CAT-FOURNITURE PIECES DETACHEES MARQUE PLASTIC OMNIUM/SULO POUR BACS ROULANTS COLLECTE OMR	28/06/2024	36	SULO France RCS
LOT 1-A BDC BPU-FOURNITURE BACS ROULANTS ET PIECES DETACHEES AFFERENTES POUR COLLECTE DMA	04/07/2024	36	ESE France
LOT 1-A BDC CAT-FOURNITURE BACS ROULANTS ET PIECES DETACHEES AFFERENTES POUR COLLECTE OMR	04/07/2024	36	ESE France
ETUDE ET EXPERTISE JURIDIQUE DU SYSTEME RS	06/05/2025	25	

LOT 1 FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS EN ACIER POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - Période 3	15/07/2024	12	NAPOLI FRÈRES
LOT 2 FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS EN PLASTIQUES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - Période 3	15/07/2024	12	NAPOLI FRÈRES
A BDC-FOURNITURE LIVRAISON COMPOSTEURS DOMESTIQUES BOIS	23/07/2024	36	ASSOCIATION EMMERAUDE ID
MSoo LOT 1 - ACQUISITION BIOSEAUX - PARTIE A BDC SUR BPU	25/07/2024	14	FM DÉVELOPPEMENT
MSoo LOT 2 - FOURNITURE POSE ABRIBACS - BDC SUR BPU	25/07/2024	14	UTPM ENVIRONNEMENT
MSoo1 LOT 2 - FOURNITURE POSE ABRIBACS - BDC CATALOGUE	25/07/2024	14	UTPM ENVIRONNEMENT
MSoo LOT 3 - COLLECTE ET TRAITEMENT BIODECHETS	25/07/2024	14	SUEZ RV NORD EST VALOPREST
MSoo1 LOT 3 - TRAITEMENT BIODECHETS	25/07/2024	14	SUEZ RV NORD EST
FOURN. LIVR. POSE DE BORNES ENTERREES A COMPACTION	07/10/2024	36	VCONSYST France
A BDC-COLLECTE PONCTUELLE OMR-EMR EN PORTE A PORTE	04/11/2024	12	SUEZ RV NORD EST
PRESTATION NETTOYAGE ET DESINFECTION LOCAL PAUSE ST PRIVAT	04/11/2024	15	SAMSIC II
ENTRETIEN MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS	01/01/2025	36	
MSo A BDC-DAF SU-FOURNITURE CARBURANTS RECHARGES ELECTRIQUES SERVICES ASSOCIES-VEHICULES LEGERS	29/11/2024	36	DKV EURO SERVICE GMBH & CO KG
MSo A BDC-DAF SU-FOURNITURE CARBURANTS RECHARGES ELECTRIQUES SERVICES ASSOCIES-POIDS LOURDS ENGINES	29/11/2024	36	DKV EURO SERVICE GMBH & CO KG
MSo A BDC-DAF SU-FOURNITURE LIVRAISON AD BLUE POUR VEHICULES	05/12/2024	36	BERNARD TRUCKS LORRAINE

2. Les principales évolutions en 2024

2.1. La conteneurisation

2024 a vu la bonne dynamique enclenchée en 2023 se poursuivre avec notamment 12 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) installés en 2024. Ce qui porte à 38 nouvelles cuves enterrées installées (6 pour le verre, 20 pour les ordures ménagères, et 12 pour les emballages ménagers recyclables). À cela s'ajoute 21 opérations de rétrofit (remplacer d'anciennes cuves par de nouveaux modèles mieux adaptés au mode de vie des riverains utilisateurs).

Des équipements multi flux ont été installés dans 15 communes du territoire métropolitain, permettant la suppression de 29 Points de Regroupement (PR). Fin 2024, 163 Points de Regroupement (PR) sont encore actifs.

Accélération également sur l'installation de PAV aériens qui s'est poursuivie avec la création de 62 nouveaux sites d'apport volontaire multi-flux. Au total, 185 nouvelles cuves ont été installées (81 pour les OMR, 57 pour les EMR et 47 pour le verre). De plus, 80 cuves aériennes ont été remplacées au profit de nouveaux modèles de meilleure qualité et mieux adaptés aux usages.

Nombre total de cuves installées sur l'Eurométropole de Metz au 31/12/2024					
	Flux OMR	Flux EMR	Flux Verre	Flux Papier	Total
PAV Aériens	131	97	279	39	546
PAV Enterrés	660	351	281	68	1360
Total	791	448	560	107	1906

Finalisation du projet conteneurisation :

Centre-ville d'Ars-sur-Moselle :

2024 a permis la finalisation de la conteneurisation du centre-ville d'Ars-sur-Moselle avec la pose d'un PAVE 6 cuves rue du Maréchal Foch. Ce qui en fait le premier centre-ville en 100% apport volontaire. Des ajustements pour coller au plus près des besoins de collecte sont opérés régulièrement.

Centre-ville de Metz :

Après l'ouverture des 2 premiers locaux à déchets au centre-ville de Metz en 2023, le schéma de conteneurisation du plateau piétonnier retenu au printemps 2021 s'est poursuivi en 2024. Objectif : créer une ceinture de PAVE autour du plateau piétonnier, complétée de locaux à déchets au cœur de la ville.

2024 a ainsi permis de tester un concept de cuve à compaction lors de l'implantation du PAVE rue Sous Saint Arnould au Printemps. Ces cuves de dernière génération permettent d'augmenter la capacité d'accueil des déchets et de réduire la fréquence de passages des véhicules de collecte. Cela contribue à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre mais également à la limitation des nuisances de collecte, avec pour objectif de faciliter les gestes du quotidien des utilisateurs. Particulièrement adaptées aux zones à forte densité de population et d'activités, les performances de ces bornes "compactrices" ne sont plus à démontrer là où elles sont déjà installées en nombre : Amsterdam – Cannes – Saint-Tropez. De nombreux échanges ont d'ailleurs été organisés avec la Communauté de Communes des îles du Pays du Lérins pour retour d'expérience.

Les 2 derniers PAVE à poser sur le plateau piétonnier seront dotés de cette technologie : rues Au Blé et de l'Abreuvoir. Les études menées dès l'automne 2024 et la coordination avec l'ensemble des services concernés (Eclairage Urbain – CSU – DMEP) permettront desancements de chantier dès début 2025.

L'Eurométropole est également devenue propriétaire d'un local au 12 rue Puhl Demange qui permettra de traiter la zone centrale des 2 principales artères que sont les rues Serpenoise et des Clercs. En parallèle, les travaux du local du 21 En Fourmirue ont débuté en septembre. Ouverture prévue dès début 2025.

Optimisation des dispositifs de conteneurisation :

En parallèle, la Direction de la Gestion des Déchets poursuit ses réflexions sur l'optimisation des dispositifs de collecte en place sur les communes déjà conteneurisées. Les dispositifs sont réévalués afin de traiter les éventuelles difficultés. Une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée.

Dans ce cadre, le service conteneurisation a participé à 16 rencontres avec les équipages de collecte afin de recueillir les remontées du terrain. Ces retours permettent ensuite en concertation avec les élus de chaque commune de proposer des améliorations. Ces dernières portent sur la sécurisation des collectes tant pour les équipages que les usagers et d'optimiser la collecte en proposant des équipements plus adaptés.

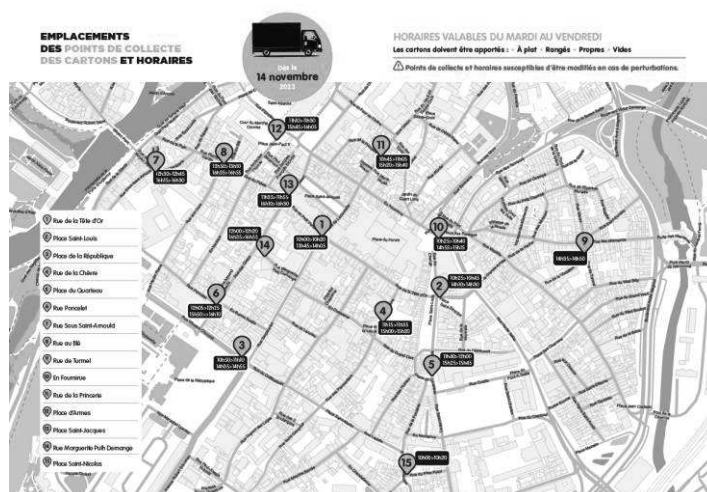
2.2. L'évolution de la collecte <

La collecte des cartons du centre-ville :

L'évolution de la collecte des cartons du centre-ville lancée en novembre 2023 s'est poursuivi en 2024 avec 2 collectes par jour sur 15 points de présentation. Chaque point est desservi à un horaire fixe selon une grille d'horaire préalablement communiquée, avec la présence 15 à 20 minutes par point du camion de collecte.

Chaque collecte est réalisée par un agent avec un véhicule à hayon 20m³, les dépôts des commerçants étant réalisés directement dans le camion et non plus au sol. Les jours de collecte ont été maintenus (mardi à vendredi) avec une extension des plages horaires de présentation : de 10h00 à 17h00.

Cette collecte est accompagnée de l'outil application informatique Citykomi. Un outil permettant d'informer en temps réel les commerçants des aléas ou des adaptations de collecte sur les horaires et points définis.



2.3. La prévention des déchets

Metz Métropole a choisi, en lien avec les membres de la CCES, de fixer 2 objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- Moins 10 % soit 54 kg/habitant en 2020 par rapport à 2010,
- Moins 8 % soit 42 kg/habitant en 2023 par rapport à 2016 (soit 12 %, 66 kg/habitant par rapport à 2010).

Les objectifs du plan national de prévention des déchets se fondent sur la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 qui fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi anti-gaspillage – article 3) ;
- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (loi anti-gaspillage-article 3) ;
- Augmenter le réemploi et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 (loi anti-gaspillage – article 4) ;
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 (loi anti-gaspillage – article 9) ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (Loi anti-gaspillage – article 11) ;
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (loi anti-gaspillage – article 7)
- Réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (loi anti-gaspillage – article 66).

Ces objectifs sont pris en compte dans le cadre du SRADDET et des réflexions en cours sur les ajustements à apporter au PLPDMA de l'Eurométropole de Metz.

Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

Compostage individuel

2024 a été marquée par une réorganisation de la mise à disposition des composteurs du fait des travaux d'extension du Centre Technique Métropolitain. Les permanences composteurs des lundis et mercredis ont eu lieu jusqu'au mois d'août. En parallèle à partir du mois d'avril, des permanences délocalisées dans les communes ont été mises en place. Su l'année 7 ont été réalisées dans les communes de la Maxe, Longeville-les-Metz, Moulins-Lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Plappeville, Marly et Metz Grange-aux-bois).



Au total en 2024, 3938 composteurs ont été mis à disposition (contre 1666 en 2023), soit une augmentation de 126 %. Une telle augmentation s'explique à la fois par la gratuité des composteurs et l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de l'obligation pour les collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets (disposition de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Cette obligation a été perçue à tort par les usagers comme une obligation de composter leurs déchets. Ce qui a conduit à une augmentation des demandes de réservation de composteurs.

Compostage collectif

43 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » et 18 sites en établissement ont été équipés en 2024. Ce qui porte à 311 le nombre de sites en fonctionnement au 31/12/2024. Plus de 8 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'installations.

Par ailleurs les 6 sites de compostage de quartier installés depuis 2015 sont plébiscités et doivent désormais refuser des adhérents, la capacité maximale ayant été atteinte.

En 2024, des échanges avec la commune de Lorry-Les-Metz ont eu lieu pour l'installation en 2025 de deux sites de compostage de quartier.



En 2024, l'opération de réutilisation des sapins de Noël a encore été un franc succès. 43 des 46 communes ont participé à l'opération, c'est une commune de plus qu'en 2023. Au total 8 736 sapins (+24%) ont ainsi été récupérés pour environ 67 tonnes de broyat obtenu (+24% par rapport à 2023).



Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

En restauration collective

24 structures de restauration communale engagées dans la démarche « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger ». Ce qui représente 2 500 enfants et 370 000 repas par an. Une baisse moyenne de 34 % du gaspillage alimentaire (avec un objectif initial recherché de -30 %).

2024 a été marqué par des réunions de suivi avec les communes engagées pour accompagner la pérennité des actions entreprises. L'autre enjeu, en cours de réalisation, a été l'intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans une dynamique territoriale plus large que constitue le Plan Alimentaire Territorial porté par l'Eurométropole.



En restauration commerciale

L'Eurométropole de Metz a fait le choix de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (Doggy Bag à la française). Elle a mis à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. 1 nouveau restaurateur s'est engagé dans cette opération de visibilité en 2024. Ce nouvel acteur a bénéficié des supports de communication. Le nombre total de restaurants partenaires est de 121 pour 28 000 Gourmets Bag distribués.



Gaspillage alimentaire à domicile

La lutte contre le gaspillage alimentaire à domicile reste un enjeu fort compte tenu des 40 kilos de nourriture consommable par habitant par an identifiés dans les ordures ménagères. Les actions de sensibilisation ponctuelles se sont poursuivies durant 2024, renforcées par un nouveau mode d'action construit durant cette année qui devrait être déployé à partir de 2025 avec un triple objectif :

- Favoriser la prise de conscience par l'habitant de son propre gaspillage
- Permettre à chacun d'identifier les actions de lutte adaptées à ses habitudes de consommation
- Accompagner la mise en œuvre de ces gestes antigaspi et faciliter le partage d'expériences



Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

Filière Livres

L'Eurométropole de Metz apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecyclLivres, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre.

En 2024, on dénombre 5 points de dépôts des livres et 23 partenaires donateurs ayant respectivement permis de collecter 2 891 et 4 109 livres soit un total de 7 000 livres.

Depuis 2018, 155 000 livres ont été collectés et 48 % ont été mis en vente donc réemployés.

La filière conserve un potentiel de développement fort, pour lequel 2025 axera des moyens



Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2024, les 63 conteneurs installés dans 31 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 260 tonnes de TLC. Un chiffre en légère hausse par rapport aux tonnages de 2023 (256 tonnes).

Par ailleurs, un travail de recherche d'emplacements sur l'ensemble des quartiers de Metz a été réalisé et les premières validations ont été obtenues. Ainsi, le déploiement opérationnel

assimilé



Collectes zéro gaspi

574 donateurs (13 % de moins qu'en 2023) ont apporté 19 tonnes d'objets (contre 17,6 tonnes en 2023, soit + 8 %) dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville.

Annuaire des réparateurs

La marque " Répar'acteurs " permet aux artisans de la réparation de se positionner comme acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité sur le territoire. Ce réseau poursuit son développement avec plus d'un tiers des artisans (27) du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 88 en Moselle (source CMA).

Réparation

Deux ateliers d'auto-réparation expérimentaux ont été organisés en novembre et en décembre 2023. Face à leur succès et à l'intérêt de l'association locale de Marly, l'association L.A.C.E., une structuration collective s'est mise en place en 2024 pour créer une dynamique autour des ateliers d'auto-réparation, autrement appelés repair'café. Ainsi, en partenariat avec le Fablab MDesign, l'Eurométropole de Metz a accompagné 3 ateliers en 2024. 6 autres étant d'ores-et-déjà programmés pour 2025. Réunis le premier vendredi de chaque mois de 17h00 à 20h00, 18 bénévoles réparateurs ont permis de réparer 37 objets sur 72 apportés soit un taux de réemploi de 51 %. Ainsi, 159 kg d'objets ont été sauvés de la déchèterie et des ordures ménagères. La fréquentation des repair'café a été en augmentation pour atteindre au total 89 participants.

Axe 4 : Consommation responsable

Eco-exemplarité en interne

Le réseau M²D², composé d'agents volontaires, a poursuivi la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique. Lors de chaque matinée d'accueil des nouveaux arrivants, un jeu sur les éco-gestes présente diverses thématiques, dont le tri et la réduction des déchets.

Eco-exemplarité des évènementiels

L'Eurométropole de Metz a répondu à la sollicitation de la commune de Châtel-Saint-Germain pour accompagner un évènement annuel : la marche la Châtelloise. Aussi, un appel à manifestation d'intérêt a été rédigé et un stock de 20 000 gobelets a été acquis. Le lancement d'une filière de prêt/lavage de gobelets réutilisables s'intégrera dans le cadre du nouveau PLPDMA 2024-2029.

Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

Services de Metz Métropole

Une démarche spécifique d'accompagnement a été initiée en partenariat avec la direction de la Transition Écologique, cette dernière renforçant l'action d'Eco-exemplarité, en priorité sur les sites Ville de Metz, assujettis à la Redevance Spéciale de l'Eurométropole pour la gestion de leurs déchets ménagers et assimilés.

La démarche mise en œuvre reprend les 6 thématiques de la méthodologie de l'accompagnement. En 2024, 7 sites ont d'ores et déjà été diagnostiqués, parmi les plus importants producteurs de déchets : 2 cimetières et 4 écoles. La démarche va se poursuivre en 2025 sur de nouveaux sites.

Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

27 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2024. Depuis le début de l'opération en 2016, 73 structures non-ménages ont ainsi bénéficié des conseils de l'Eurométropole de Metz. Les principales actions engagées (ou optimisées) par les entités accompagnées sont notamment le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage en établissement et le réemploi. À ce jour, une trentaine d'accompagnements sont en cours, l'ensemble des actions envisagées n'étant pas arrivées à leur terme. 23 réunions de suivi ont été réalisées sur le territoire à fin 2024.

Par ailleurs, la démarche concertée de réduction des déchets entre l'Eurométropole de Metz et le Conseil Départemental 57 initiée en 2022 s'est poursuivie en 2024. Il s'agit de proposer à l'ensemble des collèges volontaires du territoire de l'Eurométropole de Metz un accompagnement pour une optimisation de la gestion des déchets. 3 collèges ont intégré la démarche portant à 5 le nombre total de collèges accompagnés.

Eco-défis

Action portée par la Direction de la Transition Ecologique de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable.

En 2024, 66 nouveaux commerçants et artisans ont été accompagnés portant le nombre de labellisés Éco-Défis sur l'Eurométropole de Metz à 140.

Depuis le début de la démarche en 2015, 734 défis ont été réalisés dont 228 en lien avec la gestion des déchets. En 2024 : 104 défis ont été réalisés dont 35 dans la catégorie déchets et économie circulaire (34%).

Axe 6 : Transversalité

Sensibilisation du grand public

Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par l'Eurométropole de Metz, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

Actions menées en 2024 :

- 12 animations de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été proposées permettant de sensibiliser environ 800 personnes (ateliers antigaspi en bibliothèque, visio-conférence, animations en lycée...)
- 19 événements ont eu lieu pour sensibiliser environ 1300 personnes (tenue de stand, permanences délocalisées...)

2.4. L'augmentation des performances de tri

Le 1er janvier 2022, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages a été généralisée en France. Ce projet national vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique et à accélérer ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre de réduction des ordures ménagères résiduelles.

Pour répondre à cette obligation, HAGANIS a entrepris l'adaptation et la modernisation de son centre de tri, au tri de tous les emballages ménagers. L'amélioration des performances de tri a été faite en lien avec le dispositif d'appels à projet de CITEO qui participe aux dépenses de modernisation des centres de tri et soutient les collectivités dans le passage à l'ECT.

Devant la faible évolution des tonnages d'emballages en 2022, où seul un pic en mars avait été observé, des échanges avec CITEO ont permis à L'Eurométropole de se lancer dans un plan de communication appelé « plan Boost », avec le subventionnement par CITEO de l'adhésivage des bacs de tri avec une étiquette rappelant les nouvelles consignes d'extension du tri, ainsi que l'étiquetage des bornes d'apport volontaire de tri.

L'opération a été réalisée en octobre et novembre 2022. On observe ainsi une augmentation des tonnages de tri sur cette période et le début de l'année 2023.

Ce sont 44 692 bacs sur 51 292 recensés sur le flux tri qui ont été adhésivés.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Metz a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers.

Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

En 2024, le déploiement des Points d'Apport Volontaire pour le verre d'emballage s'est poursuivi. 47 cuves aériennes et 6 cuves enterrées ont été installées sur le territoire de l'Eurométropole, renforçant ainsi le maillage existant. Depuis 2018 ce sont 173 PAV qui ont été installés.

Action 2 : Dotation de Points de Regroupement (PR)

En 2024, un déploiement de bornes aériennes, en substitution de Points de Regroupement a été opéré, afin de favoriser le tri et limiter les indésirables.

Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Poursuite du système de pré-collecte des déchets déployé sur le site du Centre Technique Métropolitain, organisé autour de 12 points de tri partagés, 5 collecteurs de gobelets et 6 bio-seaux pour la collecte des déchets compostables. Ce projet a été accompagné d'une campagne de communication auprès des agents du site et les agents d'entretien ont été formés au respect des consignes de tri.

Action 4 : Déploiement du tri en habitat collectif

Cette action n'a fait l'objet d'aucun développement en 2024, mais des axes de travail ont été définis afin de commencer dès 2025.

Action 5 : Le programme pédagogique dans les écoles

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'environnement constitue un axe important de l'action de l'Eurométropole de Metz depuis de nombreuses années. L'animateur de la Direction de la Communication de l'Eurométropole, en partenariat avec l'Inspection Académique, propose un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2023-2024, 253 classes, réparties dans 68 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 241 classes l'année précédente, et 55 écoles. 5 535 enfants (contre 5 243 l'an dernier) et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer leurs déchets.

Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention (ADTP) ont participé à 6 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Metz Plage, le Festival de l'écologie de la Ville de Metz, les marchés fermiers, la fête de la mirabelle ou encore le festival des saveurs. 650 usagers ont ainsi été sensibilisés.

Action 7 : Organisation de sensibilisations ciblées

24 026 foyers ou entreprises répartis sur 27 communes de l'Eurométropole de Metz ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri, dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : les caractérisations

82 caractérisations sur le tri ont été effectuées au cours de cette année. Les échantillons sont prélevés et caractérisés par HAGANIS, un ADTP est présent lors de la réalisation de ces étapes. Elles ont été faites sur chaque commune du territoire et le taux de refus annuel pour l'ensemble de l'Eurométropole de Metz est de 21%.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : contrôles qualité

Les ADTP ont participé à 4 opérations de contrôles qualité auprès de professionnels et de particuliers. 590 contenants ont été contrôlés. Les adresses auxquelles ont été constatées des erreurs de tri ou des refus de collecte ont fait l'objet d'une sensibilisation. Une revue de la procédure des contrôles qualité a commencé fin du dernier trimestre 2024 afin de les axer principalement sur les contenants des professionnels pour l'année 2025.

Actions dédiées à l'amélioration du tri des emballages recyclables : le Tri Hors Foyer

L'Eurométropole de Metz a répondu l'Appel A Projet CITEO sur le Tri Hors Foyer. Cet AAP permet le financement d'équipements de tri sur l'espace public afin que les citoyens puissent perpétuer le geste de tri hors de leur domicile. La Métropole a été notifiée le 26 décembre 2024 comme lauréate de cet appel à projet. 115 abri-bacs devraient être installés sur 2 ans à compter de la notification sur les 20 communes de la Métropole qui se sont portées volontaire dans le cadre de cet appel à projet.

Soutien aux actions de prévention

Les ADTP ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile auprès de particuliers, copropriétés, ou associations. 1 121 composteurs et lombricomposteurs ont ainsi été livrés en 2024 (contre 797 en 2023). Ces livraisons étaient un complément aux retraits possibles lors des permanences au Centre Technique Métropolitain. Les livraisons ont pris fin en novembre 2024 à la suite de la généralisation des permanences délocalisées dans les communes du fait des travaux au sein du Centre Technique Métropolitain.

2.5. Tri à la source des biodéchets

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 1^{er} janvier 2024. La réglementation impose à l'Eurométropole de Metz de proposer aux ménages des solutions de tri à la source des biodéchets comme le compostage, déjà en vigueur (individuel, partagé) ou la collecte (en porte à porte et en apport volontaire).

Fin 2021, l'Eurométropole de Metz a confié au cabinet de conseil et d'ingénierie INDDIGO une étude technico-économique de gestion séparée des biodéchets, afin de définir d'une stratégie métropolitaine en matière de tri à la source des biodéchets.

Sur la base de l'état des lieux réalisé, il a été retenu, en septembre 2022, les orientations stratégiques suivantes :

- Renforcement du compostage individuel et partagé sur l'ensemble du territoire.
- Proposer une collecte en porte-à-porte aux non-ménages producteurs de biodéchets et en apport volontaire aux ménages.

L'Eurométropole s'est prononcée sur la déclinaison de ces orientations et sur une expérimentation de collecte des biodéchets :

- Confirmation de déploiement du compostage :

Au total sur l'année 2024, 3 765 composteurs ont été mis à disposition (contre 1666 en 2023), soit une augmentation de 126 %.

- Expérimentation d'une collecte des biodéchets :

La traduction opérationnelle du volet « collecte » de cette stratégie est de proposer une solution de collecte des biodéchets aux ménages et aux professionnels produisant des biodéchets et déjà collectés par le service public pour les ordures ménagères résiduelles. Il a donc été retenu le déploiement d'une expérimentation de cette stratégie sur un périmètre restreint du territoire, avant généralisation.

Les objectifs de l'expérimentation sont de tester l'adhésion réelle des non-ménages à la collecte des biodéchets, tester la qualité et la quantité du gisement de biodéchets des ménages et valider les modalités de collecte testées.

Le périmètre retenu correspond aux communes d'Ars-sur-Moselle, Moulins-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin et au quartier de Metz-Nord Patrotte à partir d'octobre 2024, ainsi que le secteur de l'hypercentre de Metz à partir de janvier 2025.

Le projet a débuté en octobre 2024 et l'expérimentation durera 1 an. Des évaluations seront effectuées régulièrement avec un système de suivi, ainsi qu'une enquête de satisfaction pour les usagers. Il sera étudié la poursuite l'expérimentation au-delà d'un an, avant le déploiement sur le reste du territoire.

2.6. La Redevance Spéciale (RS)

La Redevance Spéciale, codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales est une contribution financière demandée aux producteurs non ménagers (entreprises, administrations, commerçants...) pour la collecte et le traitement de leurs déchets dits « assimilés ». Elle vient compléter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Dans le but d'encourager la réduction et la valorisation des déchets par les professionnels, d'équilibrer les charges entre ménages et non-ménages, et de financer le service au plus juste, Metz Métropole a mis en place la Redevance Spéciale (RS) par délibération du 13 avril 2015.

Son application a été progressivement étendue, et depuis le 1er janvier 2021, elle concerne tout producteur non-ménager générant plus de 3 300 litres de déchets par semaine, tous flux confondus.

Pour 2024, les tarifs de la RS sont fixés à 0,037 €/litre pour les déchets non-recyclables et 0,026 €/litre pour les déchets recyclables.

La facturation est établie en fonction du volume des bacs et de la fréquence de collecte.

Au 31 décembre 2024, 178 structures sont soumises à cette redevance.

2.7. Etude Tarification Incitative

Rappels généraux et démarche engagée

La Direction de la Gestion des Déchets a engagé courant 2022 une étude de faisabilité d'instauration d'une Tarification Incitative (TI) permettant le financement du service public métropolitain de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Un groupement constitué de 3 prestataires a été retenu pour réaliser cette étude : Citexia, AJBD et le cabinet Landot et associés.

La prestation se structure autour des trois phases suivantes :

- Phase 1 : Acculturation des élus et des services de l'Eurométropole de Metz aux différents dispositifs de tarification incitative, permettant à tous de maîtriser les principaux enjeux relatifs à l'éventuelle modification des modalités de financement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).
- Phase 2 : Diagnostic technico-économique du SPPGD de l'Eurométropole de Metz ; identifier les facteurs de réussite et les freins à la mise en place de la TI au sein de la collectivité, au-delà de l'obligation législative ; évaluer la faisabilité du projet au regard de ce diagnostic.
- Phase 3 : Etudier plusieurs scénarios en vue de permettre la mise en place effective de la TI et en réaliser une analyse comparative.

Démarrée en mars 2023, une analyse règlementaire et un retour d'expérience (phase 1) ont été présentés lors d'une réunion conjointe des Commissions Déchets et Ressources et Stratégie en juin 2023.

L'état des lieux (phase 2) du service public métropolitain de collecte des déchets ménagers a été présenté lors d'une réunion du Comité de pilotage en juillet 2023.

Différents scénarios ont été proposés afin d'être expertisés en profondeur et comparés dans le cadre de la phase 3 de l'étude. Ces scénarios ont été présentés lors d'une réunion du Comité de Pilotage en juin 2024 et seront approfondis en 2025 dans le cadre de la Tranche Optionnelle de l'étude, permettant de proposer un plan d'action détaillé.

2.8. Qualité, Hygiène et Sécurité

2.8.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, la Direction de la Gestion des Déchets a engagé en 2024, les actions suivantes :

- Elaboration du projet de refonte du livret de sécurité remis à chaque agent de collecte en mains propres
- Poursuite de la remise à jour des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Participation aux groupes de travail créés à la suite de la refonte des tournées pour vérification de la sécurisation des circuits en collaboration avec POGD et les équipages
- Mise en place de plannings pour les ¼ d'heures sécurité

Les autres actions engagées les années précédentes ont été poursuivies telles que :

- La réalisation d'audits de sécurité terrain par le personnel encadrant visant à échanger avec les agents sur les bonnes pratiques et les éventuels points d'amélioration dans l'application des consignes de sécurité ;
- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Hygiène Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées ;
- La poursuite de l'analyse statistique détaillée des accidents des années 2018 à 2023 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- Le suivi de tableaux de bord mensuellement sur l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et mission QSE ;
- Alimentation d'un formulaire permettant la remontée et l'enregistrement des anomalies constatées par les agents (presqu'accident ou situations à risque) ;
- Intensification de la communication visuelle par l'utilisation des écrans dynamiques installés au CTM ;
- Opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...).

2.8.2 Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2024 :

INTITULÉ FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMÉS	DURÉE DE FORMATION EN JOURS
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
CACES R489 initial - Chariots élévateurs (cat. 1A et/ou 1B, 2B, 3, 4, 5, 6,7)	3	3
CACES R490 Grue auxiliaire - initial	2	3
CACES R490 Grue auxiliaire - recyclage	3	2
FCO Transport de marchandises	7	5
FIMO transport de marchandises	4	20
Permis C + code + prépa aux interro écrite et orale e-learning	4	20

FORMATIONS À LA SECURITE		
SST - Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail	2	7
PSC1 - Prévention des Secours Civiques de niveau 1	2	1
La collecte des déchets en toute sécurité	40	2

Les quarts d'heure sécurité ont été réinstaurés avec une fréquence mensuelle, accompagnés d'un suivi permettant de vérifier le nombre d'agents de l'exploitation ayant été exposés au thème du mois.

2.8.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

De manière générale, on observe une baisse du nombre d'accidents de travail entre 2023 et 2024.

	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Evolution 2024/2023
Accidents de travail avec arrêt	18	24	25	↓
Maladie professionnelle	0	0	0	=
Accidents de travail sans arrêt	5	6	6	↓
Accident de travail mortel	0	0	0	=

Un taux de fréquence qui reste élevé avec une amélioration des taux de gravité en 2024 par rapport à 2022. Le taux d'absentéisme lui se stabilise.

	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Évolution 2024/2023
Taux de fréquence	53,24	66,71	70,73	↓
Taux de gravité	3,77	5,02	7,55	↓
Taux d'absentéisme	10,52	10,37	11,76	=

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail * 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

↓ Evolution favorable : moins d'accidents du travail et d'absences

= Evolution stable : autant d'accidents du travail et d'absences

Le taux de fréquence, bien qu'en diminution continue sur les trois dernières années, reste à un niveau élevé. Il passe de 70,73 en 2022 à 66,71 en 2023, puis à 53,24 en 2024, soit une baisse de près de 20 % entre 2023 et 2024. Cette tendance à la baisse, malgré un nombre d'accidents avec arrêt relativement stable, reste préoccupante au regard du taux de fréquence national pour l'activité de collecte des déchets non dangereux, qui s'établissait à 34,7 en 2021.

Le taux de gravité poursuit également sa baisse, témoignant d'accidents entraînant en moyenne moins de jours d'arrêt. Il diminue de 7,55 en 2022 à 5,02 en 2023, puis à 3,77 en 2024. Ce dernier chiffre se rapproche enfin de la moyenne nationale (3,5 en 2021) pour le secteur de la collecte des déchets non dangereux, ce qui traduit une amélioration notable en termes de gravité des accidents. L'analyse des accidents de travail met en évidence que les zones du corps les plus touchées sont le dos (16 %), les genoux et jambes (14 %), puis les mains et coudes (11 %). Les principales natures de lésions recensées sont les traumatismes et contusions (50 %) ainsi que les douleurs lombaires (22 %), confirmant la pénibilité physique des postes concernés.

Enfin, le taux d'absentéisme poursuit sa diminution, passant de 11,76 en 2022 à 10,37 en 2023, puis à 10,52 en 2024. Si l'on constate une légère remontée entre 2023 et 2024 (+0,15 point), cette hausse reste modérée. Elle s'explique principalement par la légère augmentation des absences liées à des congés maladie ordinaires (+0,3 %), alors que les jours d'arrêt pour accident du travail

avaient déjà fortement reculé en 2023 (-35 % par rapport à 2022), contribuant à une baisse globale du nombre de jours d'absence de 22 % entre 2022 et 2023

2.8.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le développement d'une culture sécurité.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

2.9 Relation usagers

Créé en 2012, le service " relations aux usagers " est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail (qualitedechets@eurometropolemetz.eu) ou via un numéro unique (03 87 20 10 00), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2024, 21 600 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers..) ont été enregistrées, dont :

- 12 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 63 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 4 % de mises en relation ;
- 21 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2024, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 54 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 26 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 13 % pour la prévention ;
- 2 % autres services DGD
- 3 % ne concernent pas la DGD
- 2% mises en relation directes vers les services

Les 54 % de la collecte peuvent être détaillés comme suit :

- PAP : 38 % des demandes (dont 56 % de non-collecte)
- Bennes : 2 % des demandes
- Encombrants : 54 % des demandes (dont 72 % pour des RDV)
- PAV : 6 % des demandes

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention.

3 Les indicateurs techniques

3.1. Les contenants

3.1.1 Les sacs

En 2024 seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 114 500 sacs pour la collecte des ordures ménagères (304 400 en 2023)
- 25 000 sacs transparents pour la collecte sélective (123 500 en 2023)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

3.1.2 Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2024, 3835 bacs OMR et 2313 bacs EMR ont été distribués avec majoritairement des interventions liées à des échanges pour modification de volume ou bacs disparus.

Le service dédié à la distribution des bacs intervient aussi dans la maintenance, la réparation de bacs pour un total de 6 394 interventions en 2024 (changement de couvercles cassés, roues...).

De même, 360 bacs destinés à la collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2024, 52 658 bacs OMR (contre 52 884 bacs en 2023), 6 661 bacs OMA (contre 6 689 bacs en 2023) et 52 773 bacs EMR (contre 52 884 bacs en 2023) sont en service. La baisse du nombre de bacs en service s'explique par les opérations importantes de PAVéisation où le mode de collecte en bacs a été remplacé par un mode de collecte en PAVE/PAVA, conduisant au retrait de centaine de bacs en service dans les immeubles, ainsi que les suppressions de Points de Regroupement (PR).

3.1.3 Les Points de Regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Dans le cas où des bacs individuels ne peuvent être déployés, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2024, 162 PR sont en service et 29 PR ont été retirés sur 2024.

3.1.4 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2024, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

- 546 conteneurs aériens dont 279 conteneurs verre et 39 conteneurs JRM, 131 OMR et 97 EMR/JRM ;
- 364 points d'apport volontaire enterrés composés de :
 - 281 colonnes verre ;
 - 68 colonnes JRM ;
 - 660 colonnes OMR ;
 - 351 colonnes EMR/JRM

→ Soit un total de 1 360 cuves enterrées.

- 12 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) ont été installés en 2024.
 - o 20 nouvelles cuves enterrées pour les ordures ménagères,
 - o 12 nouvelles cuves enterrées pour les emballages ménagers recyclables,
 - o 6 nouvelles cuves enterrées pour le verre,
- À cela s'ajoute 21 opérations de rétrofit (remplacer d'anciennes cuves par de nouveaux modèles),
- 62 sites d'apport volontaire aérien (PAVA) ont été installés soit 185 nouvelles cuves :
 - o 81 nouvelles cuves aériennes pour les Ordures Ménagères,
 - o 57 nouvelles cuves aériennes pour les Emballages Ménagers Recyclables,
 - o 47 nouvelles cuves aériennes pour le verre,
 - o De plus, 80 cuves aériennes ont été remplacées au profit de nouveaux modèles mieux adaptés aux usages et de meilleure qualité,

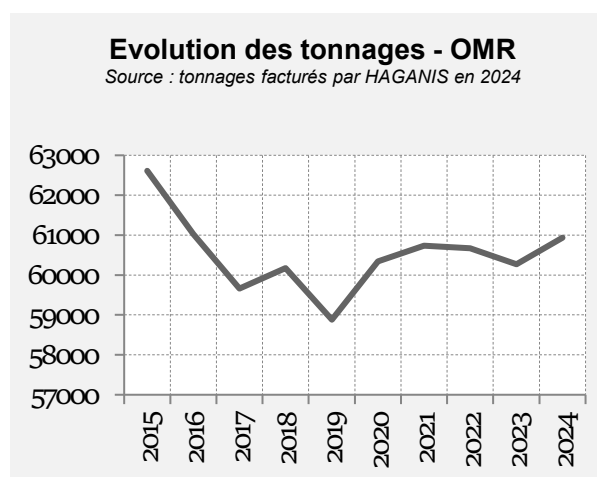
3.2 Les tonnages collectés

3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

L'année 2024 est marquée à la fois par une baisse de la population de référence (-0,7%) et par une hausse des tonnages d'OMR par rapport à 2023 (+1,1%). La production moyenne d'OMR progresse de 4,7 kg par habitant. Cette hausse peut s'expliquer en grande partie par la part encore importante de verre, de textile, d'emballages et de biodéchets que l'on retrouve encore dans les OMR.

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4
2021	225 586	60 732	0,6%	-3,0%	269,2
2022	230 515	60 671	-0,1%	-0,6%	263,2
2023	231 288	60 272	-0,7%	-10,3%	260,6
2024	232 561	60 933	1,1%	-2,7%	262,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024



3.2.2 Les matériaux recyclables

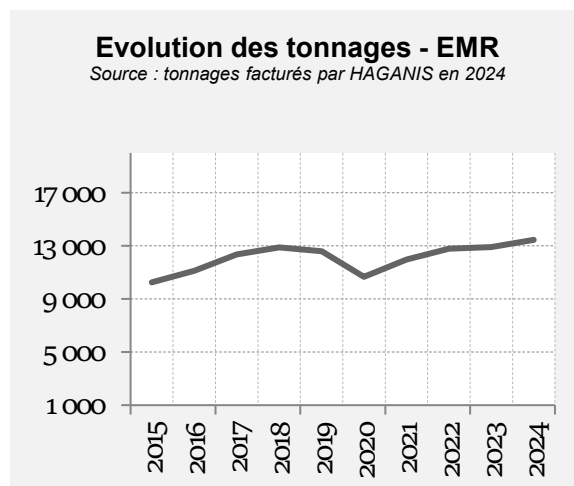
Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les Journaux, Revues et Magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

3.2.2.1 Recyclables en mélange

La hausse de recyclables en mélange conséquence de la généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) et des campagnes de communication, s'est poursuivie en 2024 (+4,3%).

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	12 872	4,2%	38,8%	57,5
2019	226 287	12 603	-2,1%	35,9%	55,7
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1
2021	225 586	11 965	12,3%	16,7%	53,0
2022	230 515	12 793	6,9%	15,0%	55,5
2023	231 288	12 902	0,9%	39,2%	55,8
2024	232 561	13 452	4,3%	31,2%	57,8

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024

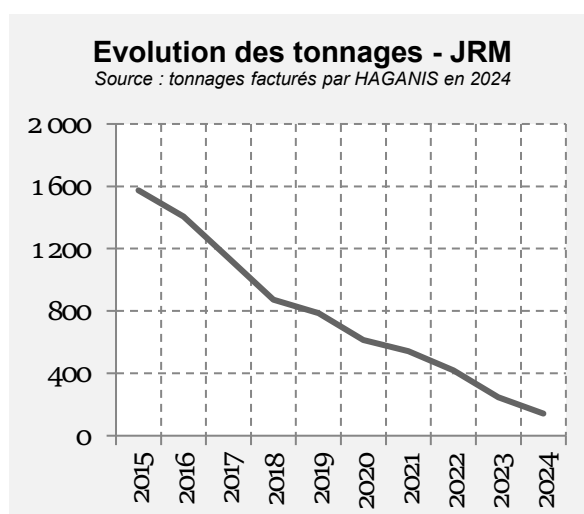


3.2.2.2 Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Les nouveaux modes de consommation de la presse via le numérique, ainsi que les évolutions réglementaires pour limiter les prospectus publicitaires et le non-remplacement des conteneurs aériens dédiés à la collecte des JMR confirment en 2024 de la diminution continue de ce flux (-42,4%).

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	226 287	787	-9,7%	-66,5%	3,5
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8
2021	225 586	542	-11,6%	-65,6%	2,4
2022	230 515	418	-22,8%	-70,3%	1,8
2023	231 288	246	-41,1%	-89,5%	1,1
2024	232 561	142	-42,4%	-91,0%	0,6

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024

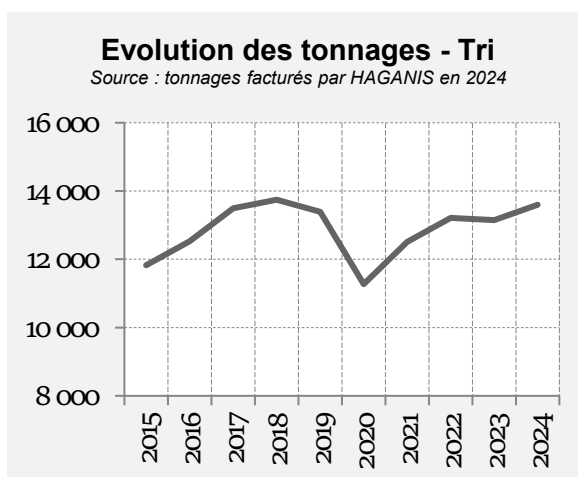


3.2.2.3 Tri global

Après une année de stabilité, les quantités d'emballages et papiers collectées en 2024 progressent (+3,4%) portées par la hausse des tonnages des déchets en mélange.

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9
2021	225 586	12 507	11,0%	5,7%	55,4
2022	230 515	13 211	5,6%	5,4%	57,3
2023	231 288	13 149	-0,5%	13,1%	56,8
2024	232 561	13 594	3,4%	14,9%	58,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024

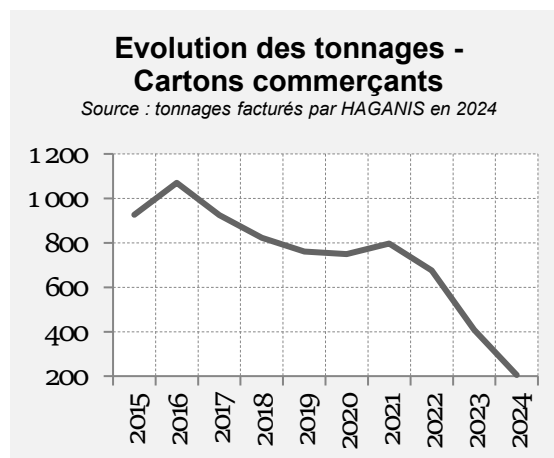


3.2.2.4 Cartons des commerces du centre-ville de Metz

La baisse significative des tonnages des cartons produits par les commerçants du centre-ville de Metz se poursuit en 2024 et s'établit désormais à -49,7%. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution comme l'évolution des modes de consommation, la hausse du coût de vie, mais aussi la fermeture d'enseignes du centre-ville, et l'utilisation par les commerçants des nouveaux PAVE installés au centre-ville.

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4
2021	225 586	797	6,4%	-13,9%	3,5
2022	230 515	676	-15,2%	-36,9%	2,9
2023	231 288	407	-39,7%	-55,7%	1,8
2024	232 561	205	-49,7%	77,9%	0,9

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024



3.2.3 Le verre

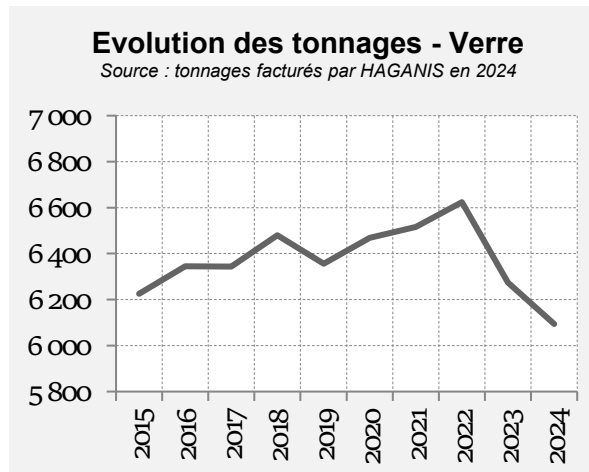
Cette partie ne fait plus la distinction entre le verre collecté en Apport Volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte, car cette collecte s'est arrêtée en mars 2023.

3.2.3.1 Verre collecté en apport volontaire

La baisse amorcée en 2023 se poursuit en 2024 (-2,9%). C'est 1,7 kg en moins par habitant par rapport à 2020. La conjoncture nationale, le pouvoir d'achat sont des facteurs qui contribuent à la baisse de la consommation.

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2
2021	225 586	6 288	0,8%	7,9%	27,9
2022	230 515	6 351	1,0%	7,0%	27,6
2023	231 288	6 273	-5,3%	1,5%	27,1
2024	232 561	6 094	-2,9%	-2,1%	26,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024

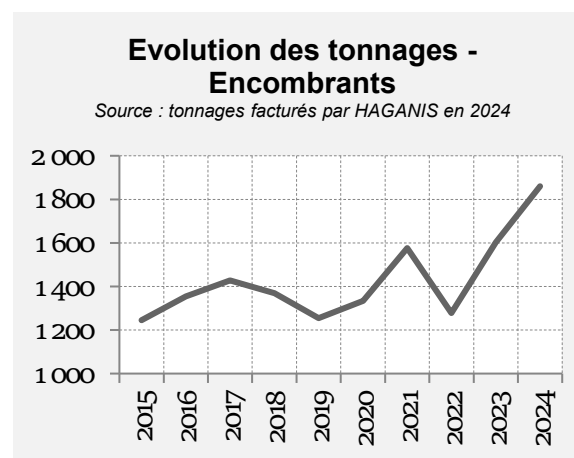


3.2.4 Les encombrants

La hausse des tonnages collectés d'encombrants entamée en 2023 se poursuit en 2024 (+16,1%). On note une certaine corrélation entre la hausse du nombre de rendez-vous encombrants (+15,2%) et la hausse des tonnages collectés (+16,1%). Les tonnages encombrants comptabilisent aussi des opérations d'enlèvements dans les communes.

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,0%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,0%	5,5
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0
2021	225 586	1 576	18,1%	26,6%	7,0
2022	230 515	1 357	-13,9%	-16,7%	5,9
2023	231 288	1 602	18,1%	-1,7%	6,9
2024	232 561	1 860	16,1%	49,4%	8,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024



Nombre RDV Encombrants	Population SINOE	Nombre RDV	N/N-1
2019	226 287	3 835	/
2020	221 489	4 049	5,6%
2021	225 586	4 632	14,4%
2022	230 515	4 111	-11,2%
2023	231 058	3 907	-5,0%
2024	229 636	4 501	15,2%

Source : Direction de la gestion des Déchets (DGD) - Eurométropole de Metz

3.2.5 Les déchèteries

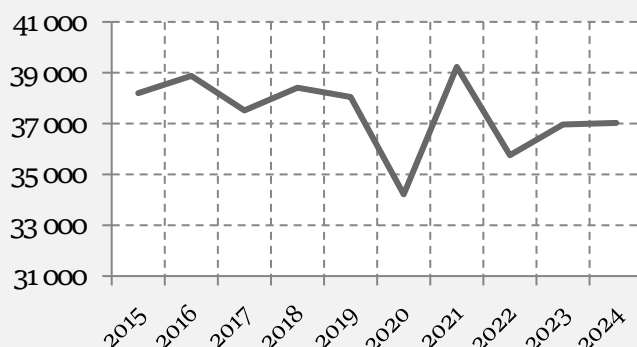
Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	39 955	/	/
2015	38 202	-4,4%	-4,4%
2016	38 879	1,8%	-2,7%
2017	37 512	-3,5%	-6,1%
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%
2021	39 230	14,7%	-1,8%
2022	35 752	-8,9%	-10,5%
2023	36 966	3,4%	-7,5%
2024	37 028	0,2%	-3,1%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024

Evolution des tonnages - Déchèteries

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024



En 2024, les quantités de déchets collectées en déchèteries sont plutôt stables. Cette stabilité s'explique principalement par :

- La hausse des déchets verts +12% soit 912 tonnes) du fait des conditions climatiques ;
- La baisse des déblais-gravats (-4% soit -352 tonnes) et des déchets non incinérables (-7% soit -595 tonnes).

Fréquentation par déchèterie

Comme en 2023, les déchèteries de la métropole ont attiré plus de monde en 2024 (+4%). Cette hausse de la fréquentation est surtout marquée dans les déchèteries de Magny, Montigny, Peltre et Vernéville.

Nombre de visiteurs par déchèterie	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Marly	121 096	129 713	101 765	126 439	96 989	117 420	119 088	+1% ↗
Metz Borny	89 041	91 857	70 287	86 064	75 238	78 747	79 588	+1% ↗
Metz Magny	82 873	88 294	67 186	84 081	79 129	80 817	87 877	+9% ↗
Metz Nord	73 897	80 239	66 851	77 935	64 124	76 659	77 704	+1% ↗
Montigny-Lès-Metz	75 614	78 244	65 049	72 506	69 752	69 813	76 666	+10% ↗
Ars-Sur-Moselle	74 156	76 489	63 607	72 506	70 544	74 295	74 754	+1% ↗
Peltre	29 508	26 919	24 981	27 059	27 203	28 923	31 958	+10% ↗
Vernéville	23 981	23 058	19 407	20 022	24 885	22 314	24 835	+11% ↗
Total 8 déchèteries	546 185	594 813	479 133	566 612	507 864	548 988	572 470	+4% ↗

Source : rapport d'activité HAGANIS 2024

- ↘ Évolution en baisse : moins de déchets collectés
- ↗ Évolution en hausse : plus de déchets collectés

Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

Porosité entre déchets incinérables et déchets non incinérables. Le faible tonnage des déchets incinérables s'explique par le fait qu'ils ont été comptabilisés dans les déchets non incinérables.

Flux déchèterie	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets incinérables	4 745	4 147	3 487	3 996	3 899	3 986	29
Cartons	646	661	581	718	732	764	774
Déblais-Gravats	9 642	10 167	9 298	10 625	9 621	9 500	9 148
Plâtre	620	855	789	857	795	954	983
Bois	4 196	5 339	5 115	5 643	5 659	5 894	6 011
Déchets verts	8 354	7 487	6 647	8 621	6 725	7 618	8 529
Déchets non incinérables	6 663	5 768	4 992	5 179	5 106	4 983	8 258
Métaux	1 833	1 909	1 767	1 861	1 681	1 651	1 658
Batteries	26	18	20	19	5	5	6
Huiles de vidange	50	58	41	48	55	47	53
Huiles alimentaires	16	14	9	6,7	0	16	13
Déchets diffus spécifiques	221	220	195	252	247	263	272
Radiographies	1	0,8	1,9	1,1	0	1	0
Emballages souillés	6	25	24	29	29	26	28
Pneumatiques	120	122	129	129	126	132	127
Tubes fluorescents	5	6,8	5,4	6	3	7	4
Piles	10	10	11	10	10	9	10
D3E	1 026	1 023	950	1 076	900	935	984
Huisseries	122	106	78	43	47	83	53
Livres	23	17,3	18	20	16	2	0,5
Cartouches	/	/	/	0,6	1	1	0,9
Textile-Linge-Chaussures (TLC)	83	94	56	89	93	88	87

Source : rapport d'activité HAGANIS 2024

3.2.6 Les déchets verts municipaux

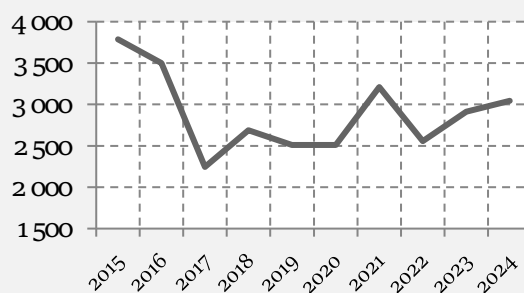
La météo favorable en 2024 a conduit à une hausse des tonnages des déchets verts (+4,5%). Cette hausse reste cependant trois fois moins importante de celle observée l'année précédente.

Déchets verts Municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%
2021	3 211	27,9%	-15,2%
2022	2 556	-20,4%	-27,0%
2023	2 912	13,9%	-30,5%
2024	3 044	4,5%	-27,4%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024

Evolution des tonnages - DVM

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2024



3.2.7 Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Eurométropole de Metz	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Evolution 2024/2010
Population SINOE	223 798	226 287	221 489	225 586	230 515	231 288	232 561	0,6%	3,9%
Tonnages									
OMR	60 176	58 881	60 342	60 732	60 671	60 272	60 933	1,10% ↗	-9,4% ↘
Tri*	14 567	14 151	12 020	13 305	13 887	13 556	13 799	1,79% ↗	10,0% ↗
Verre	6 480	6 356	6 469	6 516	6 624	6 273	6 094	-2,86% ↘	-1,4% ↘
OMA**	81 223	79 388	78 831	80 553	81 181	80 101	80 826	0,90% ↗	-6,0% ↘
Encombrants	1 369	1 255	1 334	1 576	1 357	1 602	1 860	16,1% ↗	14,2% ↗
Déchèteries***	38 408	38 048	34 216	39 230	35 752	36 966	37 028	0,17% ↗	-7,3% ↘
DMA	121 000	118 691	114 381	121 359	118 291	118 669	119 714	0,88% ↗	-6,1% ↘
Évolution DMA N/N-1	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,1%	-2,5%	0,20%	0,88%		
Ratio kg/hab.									
OMR	269	260	272	269	263	261	262	0,5% ↗	-12,7% ↘
Tri	65	63	54	59	60	59	59	1,2% ↗	5,9% ↗
Verre	29	28	29	29	29	27	26	-3,4% ↘	-5,1% ↘
OMA**	363	351	356	357	352	346	348	0,4% ↗	-9,5% ↘
Encombrants	6	6	6	7	6	7	8	15,5% ↗	9,9% ↗
Déchèteries	172	168	154	174	155	160	159	-0,4% ↘	-10,8% ↘
DMA****	541	525	516	538	513	513	515	0,3% ↗	-9,6% ↘
Évolution DMA N/N-1	-0,4%	-3,0%	-1,5%	4,2%	-4,6%	0,1%	0,3%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Eurométropole de Metz - Exercice 2024

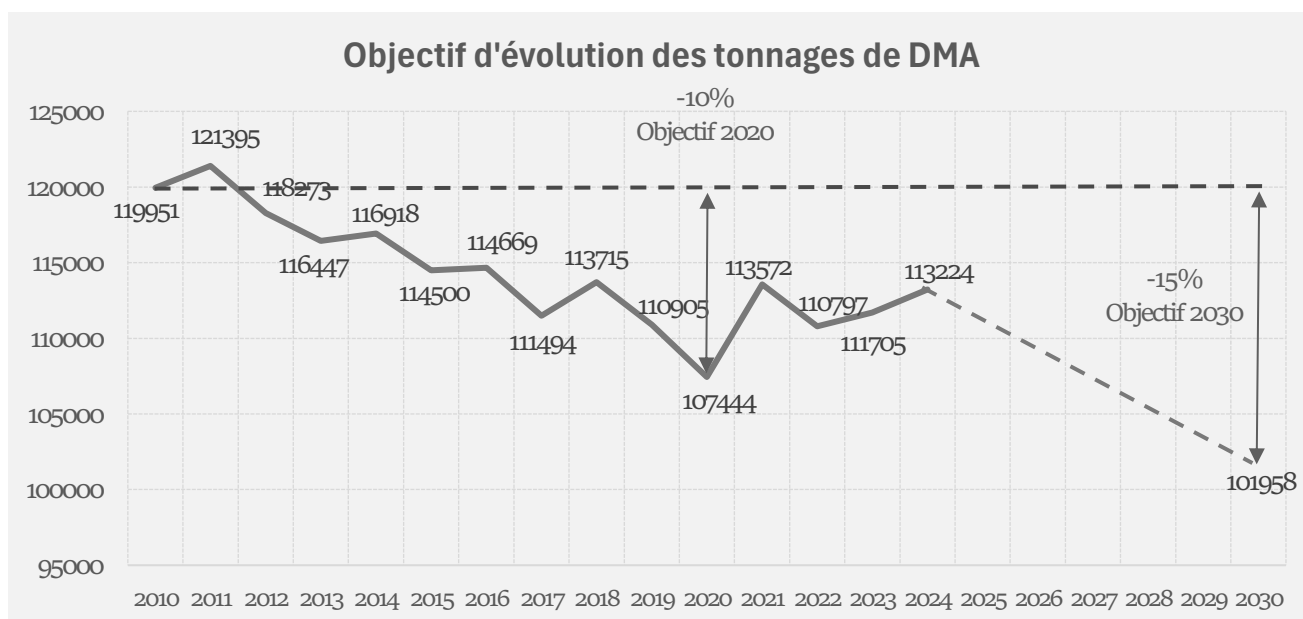
*Tri : l'item tri regroupe la collecte des emballages ménagers en porte-à-porte, en apport volontaire, les JRM en apport volontaire et les cartons en porte-à-porte

**OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

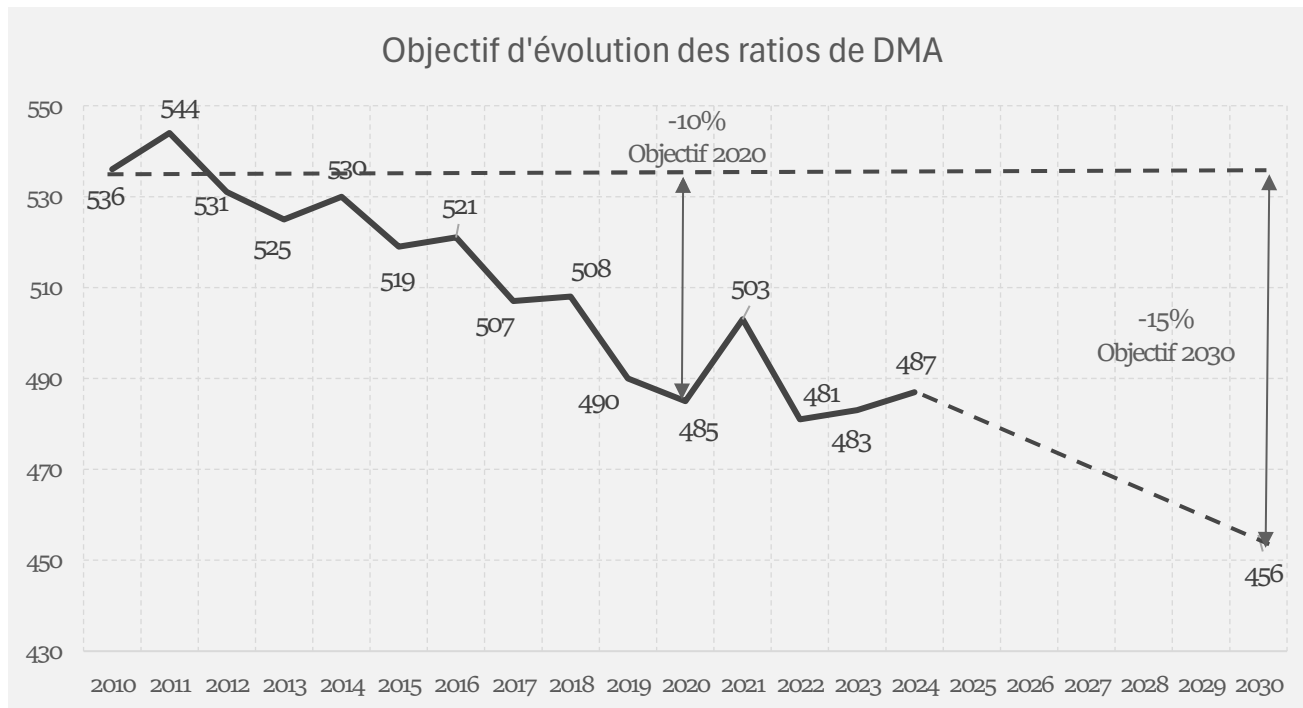
***Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

**** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels"

Pour atteindre les objectifs 2030 du PLPDMA, il faut que les tonnages de DMA (hors gravats et hors DDS) atteignent -15% par rapport à 2010 (Plan National de Prévention des Déchets). Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Grand Est fixe un objectif de -10% en 2031 par rapport à 2015.



En 2030, pour respecter la baisse de 15% par rapport à 2010, on devra observer 456 kg/hab/an de DMA (hors gravats et DDS).



4 Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usages.

4.1 Observations générales

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 118 € HT soit une hausse de 3% par rapport au coût aidé 2023.

Le coût aidé moyen à la tonne collectée et traitée s'élève à 253€ HT soit +6,1% par rapport au coût aidé 2023. Cette hausse s'explique exclusivement par un coût de service en hausse (+8,6%) les tonnages collectés étant en baisse (-2,2%).

Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 43 % et 19 % soit 14,15 M€ et 6,36 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 12,3% (4,07 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 3 % (955K€).

Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,7 M€ (5,3 % des charges 2024).

Les produits

68 % des produits (3,87 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées majoritairement pour le flux recyclables (3,55 M€).

Les produits industriels liés à la revente des matériaux issus du tri des déchets recyclables sont en hausse de 23% par rapport à 2023. Ils s'établissent à 1,77 M€ contre 1,44 M€ en 2023. Cette amélioration s'explique par une légère hausse des tonnages de recyclables (+2,2%) et des prix de reprise plus favorables. Toutefois, les produits industriels liés à la revente des matériaux issus du tri des déchets recyclables restent en deçà du niveau de 2022 (2,51M€).

Année 2024	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561
Population totale desservie	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561	232 561	244 545	232 561	232 561
Tonnage global collecté	57 286	13 854	0	6 213	77 353	1 723	27 880	3 044	110 000
Charges de structure	841 632	486 699	984	54 682	1 383 997	57 297	303 017	15 033	1 759 344
Communication	193 325	344 115	-	68 997	606 437	-	2 784	-	609 221
Prévention	278 237	20 739	2 183	11 133	312 292	3 056	69 384	7 859	392 591
Pré-collecte	2 326 396	1 264 248	-	488 261	4 078 905	-	-	-	4 078 905
Collecte	7 605 400	4 126 571	1 724	393 481	12 127 176	635 340	1 230 455	160 181	14 153 152
Transfert/transport	-	-	-	64 720	64 720	-	890 286	-	955 006
Traitement		3 111 561	13 327	-	3 124 888	364 995	2 783 678	95 233	6 368 794
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					-		332 663		332 663
Reg. Incinération - énergie	4 528 738	-	-	-	4 528 738	-	-	-	4 528 738
Autres charges (convention Pays Orne Moselle)		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	15 773 728	9 353 933	18 218	1 081 274	26 227 153	1 060 688	5 612 267	278 306	33 178 414
Total produits industriels	4 366	1 170 045	26 205	153 965	1 354 581	-	423 179	-	1 777 760
Soutien accordé par les sociétés agréées	150 139	3 555 843	-	72 270	3 778 252	6 842	91 850	-	3 876 944
Autres aides et subventions	36 365	21 382	38	2 380	60 165	2 516	13 170	642	76 493
TOTAL PRODUITS	190 870	4 747 270	26 243	228 615	5 192 998	9 358	528 199	642	5 731 197
Coût aidé HT	15 669 940	4 933 418	-	856 205	21 459 563	1 051 331	5 084 068	173 427	27 768 389
TEOM	18 438 439	5 968 646	7 658	996 729	25 396 156	1 269 386	6 229 989	325 157	33 220 688
Redevance spéciale et assimilés	796 327	341 283	-	-	1 137 610	-	12 703	-	1 150 313

Source : matrice des coûts 2024 sur SINOE / ADEME

*Tonnages verre revendus en 2024 (avec stock = tonnages collectés 2024)

L'analyse globale de la matrice des coûts du service métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2024 met en lumière les principales évolutions suivantes :

- Une légère hausse de la population (+0,6%). C'est 1 273 habitants en plus par rapport à 2023.
- Globalement une augmentation des charges de +8,6 % résultant des principales évolutions suivantes :
 - Hausse des charges de collecte (+1,5 M€) qui résulte essentiellement de hausse de la masse salariale, répartition des camions et augmentation du coût du marché.
 - Hausse des charges de pré-collecte (+291 k€) qui résulte essentiellement de hausse des charges de collecte des OMR (+13%) et EMR (+12%) par rapport à 2023.
 - Hausse des charges de traitement (+14,7%) que l'on peut imputer à une augmentation des tarifs pour le tri.
- Hausse des produits industriels (+23,1%) en raison d'une amélioration des cours de reprise des matériaux revendus par la Métropole après tri ;
- Hausse du coût aidé qui s'explique par une augmentation des charges (+8,6%) et des produits (41%) liée à une évolution du barème de soutien pour le tri (+1 M€).

4.2 Analyse globale

Coût aidé 2024	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	15 582 858	4 606 663	8 025	852 659	21 034 155	1 051 330	5 084 068	277 664	27 447 217
€ HT / hab.	67,00	19,80	-	3,70	90,50	4,50	21,90	1,20	118,00
€ HT / tonne	274,00	339,00	31,00	137,00	719,00	610,00	192,00	79,00	253,00

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 54 % des tonnages globaux et 52 % des coûts totaux.

Année 2024	Part du coût aidé HT	Part des tonnages
OMR	53,7%	52,1%
Recyclables	29,2%	12,6%
Déchets des professionnels	0,0%	0,0%
Verre	2,8%	5,6%
Encombrants	4,5%	1,6%
Déchets des déchèteries	8,7%	25,3%
Déchets des collectivités	1,1%	2,8%

Les tonnages globaux sont en baisse -2,2%. Cette dégradation s'explique par la baisse des tonnages des OMR et du verre. Par ailleurs, contrairement à 2023, les tonnages des recyclables sont orientés à la hausse (+2,2%).

Dans sa globalité le coût aidé TTC par habitant (120,5 € TTC/hab.) progresse de 3,2% en 2024. Cette hausse est portée par tous les flux à l'exclusion du verre.

	Coût aidé TTC/habitant		Evolution des coût 2023/20224	Evolution des tonnages 2023/20224
	2023	2024		
OMR	66,02	71,10	7,7% ↗	-4,95% ↘
Recyclables	22,84	21,64	5,4% ↗	2,20% ↗
Verre	3,46	3,80	9,8% ↗	-2,33% ↘
Déchèterie	24,48	24,00	-2,0% ↘	0,42% ↗
Encombrants	3,89	4,90	26% ↗	7,55% ↗
Total (hors encombrants)	116,80	120,50	3,2% ↗	-2,52% ↘

4.3 Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM pour 2024 a été fixé par le Conseil Métropolitain du 08/03/2021 à 9,25%.

La Redevance Spéciale représente une recette de 1 150 313 € soit une hausse de 5,5% par rapport à 2023.

**Rapport sur le Prix
et la Qualité du
Service de l'eau
potable de
l'Eurométropole
de Metz**

Exercice 2024



Table des matières

Le territoire	3
Gouvernance	4
Évolution des périmètres d'intervention des structures eau potable de l'Eurométropole de Metz	4
Exploitation du service	4
Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS	4
Indicateurs généraux.....	5
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2024	5
Volumes annuels en 2024	5
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2024.....	6
Tarification de l'eau et recettes du service	6
Facture d'eau type (D102.0).....	6
Recettes.....	6
Indicateurs de performance	6
Qualité de l'eau	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	7
Indicateurs de performance du réseau.....	7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	8
Indices linéaires.....	8
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	9
Indicateurs d'économie de l'eau.....	9
Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant.....	9
Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant.....	9
Éléments marquants de 2024	10

Le territoire



Carte : structures eau potable au 1^{er} janvier 2024

Syndicat des Eaux de la
Région Messine

SERM

Régie de l'Eau de
l'Eurométropole de Metz

REEMM

Syndicat Mixte
Intercommunal des Eaux
de Verny

SMIEV

Syndicat des Eaux de
Basse-Vigneulles et
Faulquemont

SEBVF

Syndicat Intercommunal
des Eaux de Gravelotte et
de la Vallée de l'Orne

SIEGVO

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2023, il n'en comporte plus que 5, même après l'intégration

de Lorry-Mardigny au 1^{er} janvier 2023 :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Lorry-Mardigny (REEMM).



Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Lès-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Évolution des périmètres d'intervention des structures eau potable de l'Eurométropole de Metz

Le 1^{er} janvier 2023, la commune de Lorry-Mardigny a rejoint l'Eurométropole de Metz. Son périmètre d'intervention en eau potable a été rattaché à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

Commencé en 2022 avec l'intégration au périmètre du SERM des 3 communes d'Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville, anciennement rattachées au Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (dissout), le SERM a finalement intégré le reste des 14 communes initialement présentes dans ce syndicat, communes présentes sur le territoire administratif de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange. Ce que le SERM a perdu en vente d'eau en gros au syndicat dissout, il l'a récupéré en vente directe d'eau aux abonnés (ce qui explique en 2024 encore des écarts de vente d'eau).

Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de

délégations de service public pour le SERM et le SMIEV.

Les délégations de service public se distinguent par 2 contrats d'affermage distincts : celui du SERM et celui du SMIEV, tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

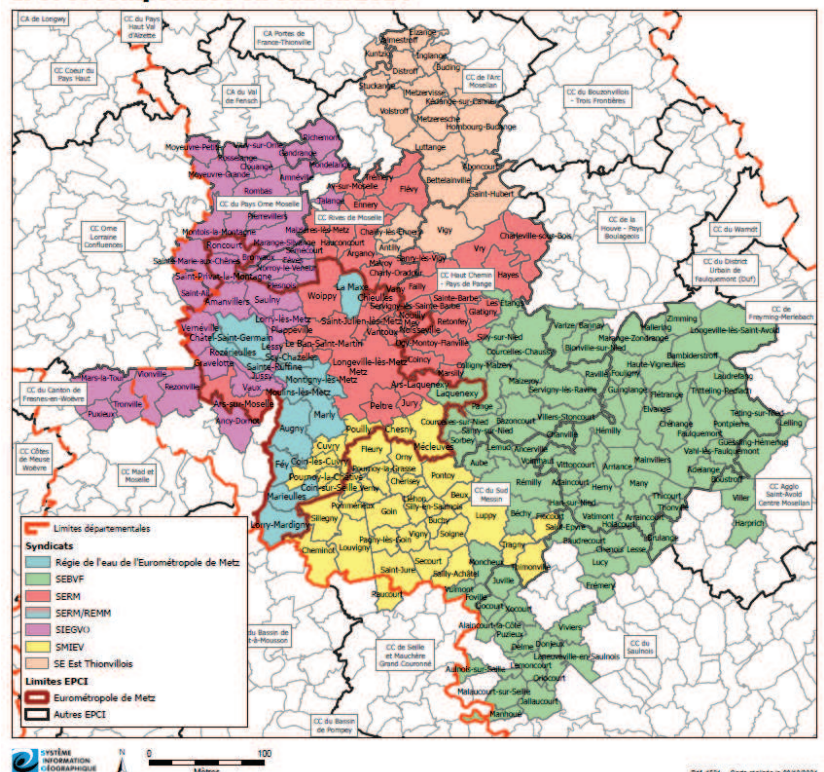
Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2023 et les indicateurs réglementaires portent sur le territoire métropolitain, plus petit que les territoires couverts par les syndicats comme le montre la carte des emprises des syndicats de la Métropole (voir également en annexe) :

Chiffres clés de la Métropole :

- 242 162 équivalent-habitants
- 63 903 abonnés
- Près de 19 millions de m³ prélevés annuellement
- 13,6 millions de m³ consommés
- 2 millions de m³ vendus à d'autres collectivités
- Un rendement de réseau moyen de 84,3 %
- Un prix de l'eau moyen de 3,94 € TTC (assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m³, pour mémoire le prix moyen en France est de 4,52 € TTC (@Services Eau France - 2023)

EPCI et compétence en eau en 2024



Indicateurs généraux

Estimation de la population desservie (D101.1)
et nombre d'abonnés en 2024

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024	Résident dans la Métropole en 2024	Poids des habitants métropolitains dans le syndicat ou la Régie en 2024	Poids des différentes structures Eau Potable dans la Métropole en 2024
SERM							
Population totale:	208 278	204 304	204 607	0,1%	176 056	86,0%	75,1%
Nombre d'abonnés:	42 244	46 613	46 673	0,1%	40 160		
REEMM							
Population totale:	47 072	47 659	47 702	0,1%	47 702	100,0%	19,0%
Nombre d'abonnés:	15 041	15 602	16 009	2,6%	16 009		
SIEGVO							
Population totale:	93 371	91 439	93 558	2,3%	11 839	12,7%	3,9%
Nombre d'abonnés:	36 061	38 135	38 371	0,6%	4 856		
SMIEV							
Population totale:	227 773	18 262	18 609	1,9%	5 378	28,9%	1,7%
Nombre d'abonnés:	55 534	8 026	8 072	0,6%	2 333		
SEBVF							
Population totale:	46 574	46 554	46 785	0,5%	1 187	2,5%	0,4%
Nombre d'abonnés:	21 173	21 289	21 504	1,0%	546		
Population totale estimée dans la Métropole:					242 162	Habitants	
Nombre d'abonnés total estimé dans la Métropole:					63 903	Abonnés	

L'augmentation généralisée du nombre d'abonnés dans les différents services des eaux, n'est pas forcément liée à une progression du nombre d'habitants mais à des modifications de l'habitat. Depuis la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, les immeubles possèdent un compteur d'eau

général et un compteur d'eau individuel par logement, et non plus cet unique compteur général au pied du bâtiment. La conséquence est mécanique : pour le même nombre de logements et d'habitants, le nombre d'abonnés augmente car les locataires deviennent des abonnés directement rattachés aux services des eaux.

Volumes annuels en 2024

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024	Remarques
SERM					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	19 893 737	17 826 950	17 082 694	-4,2%	L'écart de -22,6% est lié à une diminution des achats en gros du SIEGVO, qui a profité d'une bonne recharge de ses ressources par la pluviométrie favorable de 2024. Enfin la dissolution du syndicat SESEM impacte à la baisse les volumes vendus en gros par le SERM (-18,2%). Ces volumes perdus ont été récupérés en direct auprès des abonnés.
Volume acheté en gros (m³ annuel):	49 925	30 446	23 557	-22,6%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	3 595 355	2 530 477	2 070 022	-18,2%	
Volume facturé (m³ annuel):	11 733 897	11 945 278	11 899 895	-0,4%	
REEMM					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	3 398 353	3 649 311	3 282 827	-10,0%	La présence de nitrates ayant perturbé le prélèvement sur la ressource principale de la Régie (-10%), des achats d'eau en gros au SIEGVO ont pu compenser la perte de volume prélevé (+238% d'achats d'eau entre 2023 et 2024)
Volume acheté en gros (m³ annuel):	178 325	126 610	428 180	238,2%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	257 183	147 794	136 032	-8,0%	
Volume facturé (m³ annuel):	2 441 858	2 437 459	2 542 903	4,3%	
SIEGVO					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	6 160 278	5 902 040	6 386 909	8,2%	Les volumes vendus en gros de manière exceptionnelle à 83,6% la Régie sont visibles ici avec +83,6% d'augmentation
Volume acheté en gros (m³ annuel):	250 179	224 845	253 350	12,7%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	416 567	354 503	650 829	83,6%	
Volume facturé (m³ annuel):	4 468 981	4 253 562	4 198 298	-1,3%	
SMIEV					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	19 849 985	323 302	370 032	14,5%	L'approvisionnement en eau est équilibré: le volume supplémentaire prélevé au milieu naturel +14,5% correspond à la diminution du volume acheté en gros -17%
Volume acheté en gros (m³ annuel):	492 138	752 632	624 584	-17,0%	
Volume vendu en gros (m³ annuel):	3 111 956	13 521	13 307	-1,6%	
Volume facturé (m³ annuel):	12 471 098	825 750	802 930	-2,8%	
SEBVF					
Volume prélevé au milieu naturel (m³ annuel):	3 079 774	3 122 017	3 072 790	-1,6%	
Volume acheté en gros (m³ annuel):	0	76 836	71 185		
Volume vendu en gros (m³ annuel):	0	0	0		
Volume facturé (m³ annuel):	2 187 453	2 133 819	2 158 982	1,2%	

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2024

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024	Remarques
SERM	1007 km	1121 km	1433 km	27,8%	Intégration des conduites de transfert ou d'adduction
REEMM	309 km	316 km	316 km	0,0%	
SIEGVO	672 km	651 km	646 km	-0,7%	
SMIEV	1282 km	271 km	342 km	26,0%	Intégration des conduites de transfert ou d'adduction
SEBVF	695 km	715 km	723 km	1,1%	

Pour le SERM et le SMIEV, le linéaire augmente fortement. Cette année, le linéaire des conduites dites d'adduction qui transportent l'eau d'un réservoir à un autre a été comptabilisé alors que ce n'était pas le cas dans les années antérieures. On distingue les conduites d'adduction des conduites de distribution car les premières n'ont pas de

branchement d'abonné dessus. La réalité est souvent différente sachant que dès qu'une conduite d'eau passe à proximité d'une parcelle, un branchement est toujours possible, conduite d'adduction ou pas, et ce linéaire devait apparaître et être comptabilisé pour le SERM et le SMIEV, comme pour les autres services.

Tarification de l'eau et recettes du service

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type pour 120 m ³		REMM 01/01/2024		SERM 01/01/2024		SIEGVO 01/01/2024		SEBVF 01/01/2024		SMIEV 01/01/2024	
	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Distribution de l'eau											
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	37,05	37,05	59,54	59,54	47,97	47,97	75,12	75,12	46,6	46,60
Part eau potable/délégataire ou exploitant (€/m ³)	120	1,3901	166,81	0,7143	85,71	1,2000	144,00	1,4650	175,80	1,1711	140,53
Part eau potable/ surtaxe (€/m ³)	120	0	0,00	0,1793	21,52	0	0,00	0	0,00	0,5	60,00
Sous-total pour la partie eau en €/HT/m ³ pour une facture type:		1,70		1,39		1,60		2,09		2,06	
Collecte et traitement des eaux usées											
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00	1,25	150,00
Organismes publics											
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€/HT/m ³)	120	0,075	9,00	0,0531	6,37	0,07245	8,69	0,073	8,76	0,0686	8,23
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€/HT/m ³)	120	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,00	0,0006	0,072	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€/HT/m ³)	120	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96
Total € HT:		432,82		393,17		420,62		479,64		475,32	
Total € TTC:		464,64		422,81		453,77		514,03		509,48	
Prix de la facture "type 120 m³" en €TTC/m³:		3,87		3,52		3,76		4,28		4,25	

Recettes

L'Eurométropole de Metz ayant délégué la gestion de l'alimentation et la distribution de

l'eau potable entre les cinq entités qui couvrent son territoire, elle ne perçoit plus de recette et n'entretient plus de budget annexe.

Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

	2022	2023	2024	Remarques
SERM				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	99,1	98,3	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
REEMM				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
SIEGVO				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	98,6	96,0	Non-conformités avec pesticides, bactériologiques, calco-carbonique, manganèse et carbone organique total.
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	97,8	98,0	
SMIEV				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	99,2	100,0	100,0	
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	
SEBVF				
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	98,3	Non-conformités de température et équilibre calco-carbonique
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0	

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

	2022	2023	2024
SERM	97	97	99
REEMM	115	90	113
SIEGVO	93	95	115
SMIEV	107	107	107
SEBVF	98	98	98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est une note sur 120. Si tous les distributeurs d'eau possèdent aujourd'hui des Systèmes d'Information Géographique (SIG), le souci est de retrouver les données sur les très anciennes conduites et branchements d'où une moyenne de

notation autour de 100/120. Avec les moyens actuels numériques, cet indice tend à progresser vers 120 naturellement.

Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2022	2023	2024	Points d'écart 2023-2024
SERM	85,5%	86,5%	87,3%	0,8
REEMM	81,6%	72,1%	75,1%	2,9
SIEGVO	78,6%	77,7%	75,3%	-2,4
SMIEV	84,3%	80,1%	85,8%	5,7
SEBVF	71,5%	67,1%	69,1%	2,1
Eurométropole de Metz	84,3%	83,0%	84,3%	1,3

Le rendement est le premier indicateur de performance d'un service des eaux. C'est un indicateur fluctuant d'une année sur l'autre, il n'est donc par rare de voir sa courbe en « dents de scie ». L'important est de savoir comment il a été calculé, quels sont les événements qui peuvent le faire varier, les mesures mises en place par les services pour l'améliorer et sa tendance sur plusieurs années.

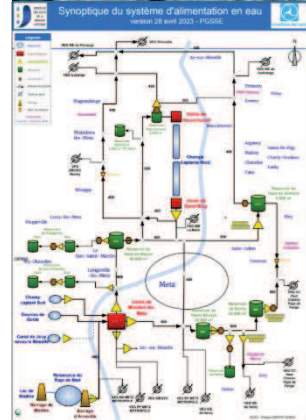
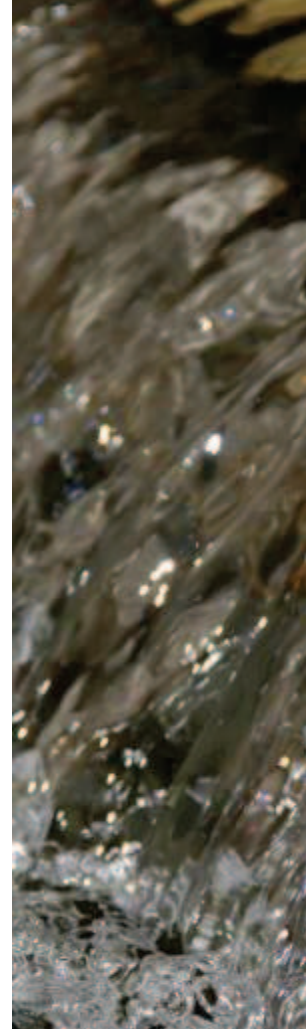
En général, 80 % est la valeur cible minimale à atteindre pour tout service des eaux. Le taux moyen en 2022 et en France est de 83,5%. Les objectifs de rendement à 85 % ou 90 % sont respectivement difficiles ou très difficiles à atteindre.

Ces rendements élevés sont d'autant plus difficiles à approcher que le taux de renouvellement des réseaux en France comme sur la Métropole est très faible : en France il est de 0,64 % en 2024 (@eaufrance), soit un renouvellement des conduites tous les 156 ans ! Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur la Métropole est présent ci-dessous : il est inférieur à la moyenne nationale.

En 2024, à part pour le SIEGVO où le rendement a une tendance légère à la baisse depuis 2022, les rendements sont stables, voire en légère progression. Le rendement global de la Métropole à 84,3% est très bon.



Source SIEGVO



Source SERM/VEOLIA



Source SIEGVO

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	2022	2023	2024	Points d'écart 2023-2024
SERM	0,41%	0,38%	0,40%	0,0
REEMM	1,90%	0,34%	0,52%	0,2
SIEGVO	0,58%	0,49%	0,48%	0,0
SMIEV	0,60%	0,23%	0,46%	0,2
SEBVF	0,98%	0,60%	0,56%	0,0



Indices linéaires

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024
SERM				
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	7,29	5,67	4,01	-29,3%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	8,13	6,62	4,72	-28,8%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	43,16	36,37	27,51	-24,4%
REEMM				
Indice linéaire de perte (m ³ /j/km)	5,85	9,12	8,02	-12,1%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	7,17	9,80	8,45	-13,7%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	25,91	23,61	24,14	2,2%
SIEGVO				
Indice linéaire de perte (m ³ /j/km)	5,61	5,76	6,96	20,8%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	6,22	6,39	7,59	18,8%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	20,54	20,02	21,19	5,8%
SMIEV				
Indice linéaire de perte (m ³ /j/km)	6,44	2,16	1,13	-47,6%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	7,34	2,51	1,42	-43,4%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	34,71	8,71	6,85	-21,4%
SEBVF				
Indice linéaire de perte (m ³ /j/km)	3,46	4,04	3,68	-8,9%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	3,52	4,08	3,73	-8,5%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	8,68	8,22	8,23	0,2%



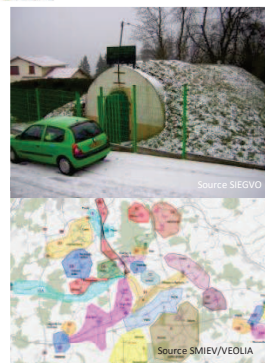
Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés caractérisent la performance des gestionnaires d'eau potable en intégrant la dimension et l'étendue du réseau d'eau potable (définie par l'indice linéaire de consommation). En résumé plus le réseau est long, avec peu d'habitants dessus, plus il est difficile de maintenir un bon rendement de réseau en comparaison d'un réseau très urbain, caractérisé par un linéaire de réseau moins élevé et une concentration importante d'habitants.

On définit un territoire urbain lorsque l'indice linéaire de consommation est supérieur à 30 et rural s'il est inférieur à 10.

Le périmètre d'intervention du SERM est

donc considéré comme urbain, mais avec une tendance vers un régime plus rural. En effet, le syndicat a récupéré un territoire sur l'est-messin depuis 2023, plus rural. Ceux du SEBVF et du SMIEV sont des périmètres ruraux et ceux du SIEGVO et de la Régie sont considérés comme intermédiaire ou mixte.

Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés évoluent dans le sens inverse du rendement de réseau : quand celui-ci monte, les indices baissent et vice-versa. En 2024, le SERM et le SMIEV ont une forte chute d'indice liée aux très bons rendements de réseau atteints et au recalcul des linéaires de conduites d'eau potable. La performance de ces deux syndicats est très bonne sur 2024.



Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	2022	2023	2024	Points d'écart 2023-2024
SERM	88,0%	88,0%	88,0%	0,0
REEMM	80,8%	80,0%	80,0%	0,0
SIEGVO	77,0%	77,0%	77,0%	0,0
SMIEV	85,0%	86,0%	85,0%	-1,0
SEBVF	100,0%	100,0%	100,0%	0,0

L'avancement de protection des ressources en eau est stable mais est amené à évoluer. En effet, certains services héritent de nouvelles ressources en eau dont les

protections ne sont plus à jour. L'indice d'avancement est donc susceptible de descendre (exemple : -1 point pour le SEBVF).

Indicateurs d'économie de l'eau

Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024
SERM	154,35	160,19	159,34	-0,5%
REEMM	142,12	140,12	146,05	4,2%
SIEGVO	131,13	127,45	122,94	-3,5%
SMIEV	150,01	123,88	118,21	-4,6%
SEBVF	128,68	125,58	126,43	0,7%
Eurométropole de Metz	150,01	153,12	153,87	0,5%

Depuis de nombreuses années, les abonnés économisent l'eau potable distribuée en privilégiant la douche à la baignoire, en installant des mousseurs et brise-jets et en récupérant de plus en plus l'eau de pluie. Avec les bâtiments neufs équipés directement par des installations sanitaires plus économes en eau, les réhabilitations des anciens logements intégrant aussi ces

principes vertueux, la consommation des abonnés, ramenée à l'habitant et par jour ne cesse de diminuer.

L'indicateur d'économie d'eau est stable pour le périmètre de la Métropole, même si on observe des variations selon les services.

Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant

	2022	2023	2024	Écart 2023-2024
SERM	215,05	205,53	201,34	-2,0%
REEMM	215,42	217,96	205,33	-5,8%
SIEGVO	175,87	172,95	175,39	1,4%
SMIEV	211,84	159,39	144,47	-9,4%
SEBVF	181,17	188,25	184,11	-2,2%
Eurométropole de Metz	207,25	203,22	199,51	-1,8%



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source SIEGVO



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

L'indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource concerne les exploitants d'eau et montre les économies qu'ils font entre le puisage de l'eau brute au milieu naturel jusqu'à la distribution d'eau potable aux abonnés. L'indicateur mesure donc la sobriété de la potabilisation de l'eau et la maîtrise des pertes d'eau potable (fuites d'eau, volumes de service ou consommation non maîtrisée de l'eau). Cet indicateur peut être élevé en raison notamment de la qualité de l'eau brute au départ mais l'essentiel est de voir l'évolution d'une année sur l'autre, qui elle, reflète les actions du gestionnaire d'eau pour faire mieux que l'année dernière : en puisant moins d'une part et en réduisant les pertes d'eau avant la distribution aux abonnés. L'indicateur est également ramené aux litres d'eau nécessaires par habitant pour sa consommation d'eau potable journalière.

En conclusion, les exploitants et les consommateurs réduisent progressivement leur consommation d'eau chacun à leur niveau d'action. Même si d'une année sur l'autre la courbe d'usage de l'eau est en « dents de scie », les deux indicateurs baissent bien entre 2022 et 2024, sauf pour le SIEGVO, mais une hausse à 1,4% n'est pas significative.

Éléments marquants de 2024

- Pour le SERM, 2024 est une année où les investissements consentis sur la préservation de la ressource en eau (dispositifs de paiements pour services environnementaux avec les agriculteurs du Rupt-de-Mad et la nouvelle étape de traitement par charbon actif sur l'usine principale située à Moulins-lès-Metz) portent leurs fruits. Il n'y a eu qu'un seul dépassement de Nitrates en 2024, de faible intensité qui n'a pas eu d'impact sur la production d'eau potable. En outre, le SERM a atteint un rendement de réseau record cette année avec 87,3%.
- Pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, le niveau d'investissement a augmenté de 19% par rapport à 2023 pour un montant total de près de 14,5 millions d'euros. Ce montant très important n'est pas comptabilisé dans le taux de renouvellement des réseaux car des investissements lourds ont porté sur des réservoirs sur tour.
- L'année 2024 est aussi une très bonne année pour la progression, dans son

ensemble, du rendement de réseau. Pour mémoire, le rendement de réseau est le premier indicateur de performance d'un service exploitant d'eau potable. Le rendement de réseau sur la Métropole à 84,3% est très bon, malgré le battage médiatique national sur les pertes en eau des services, lorsque ceux-ci sont à 80% de rendement.

- En 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont été modifiées. Pour ce faire, chaque service exploitant a mené, en 2024 au niveau de la facturation de l'eau, un travail très conséquent de modification des paramétrages des factures.



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

ANNEXES

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

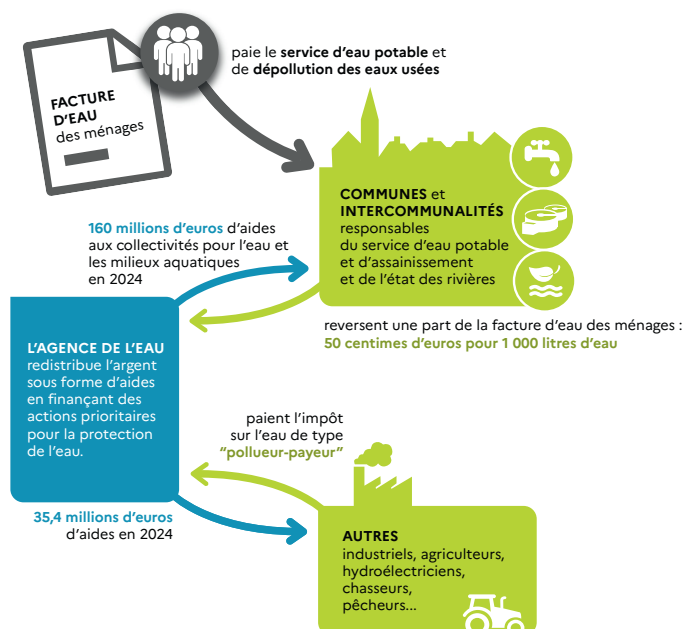
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur-payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

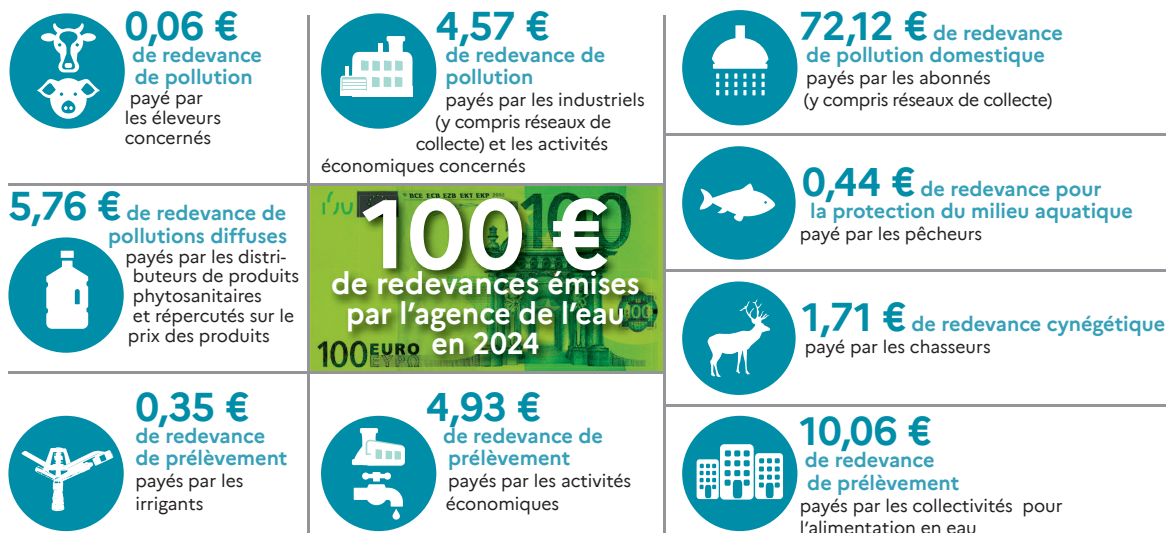
D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



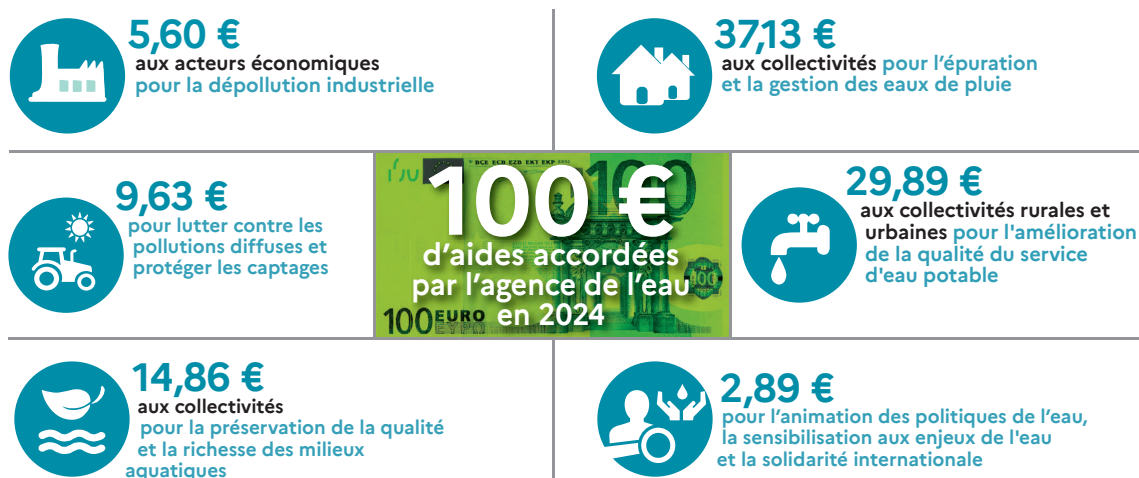
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



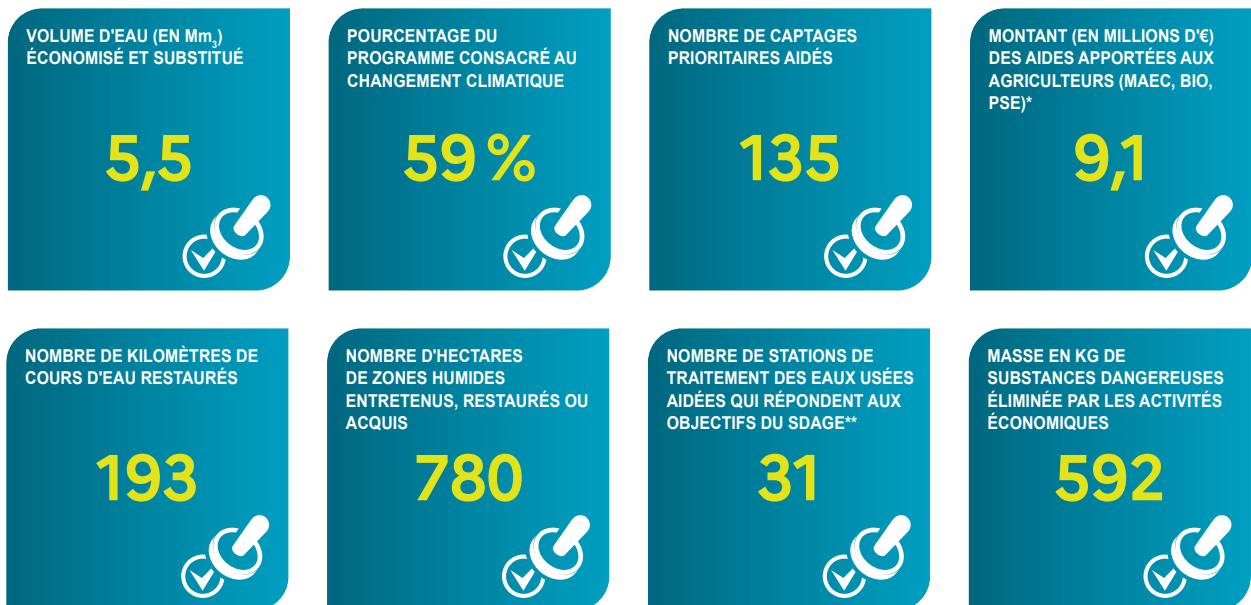
En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une **capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>